



Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e- XIV^e siècles)

Proposition d'inscription
sur la liste du patrimoine
mondial de l'Unesco

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Sommaire

I.	Méthodologie de définition des périmètres du bien de la zone tampon et du cadre distant, traduisant la VUE	3
II.	Cartes du bien : situation, périmètres du bien, zones tampons, cadres distants et protections	9
A.	Cartes de situation	9
	• Carte du monde – échelle 1/100.000.000	10
	• Carte départements et régions – échelle 1/5.000.000	11
	• Carte de situation – échelle 1/550.000	12
B.	Cartes des huit composantes du bien	13
1.	Château et remparts de Carcassonne	14
	• Carte du bien – échelle 1/2.500	15
	• Carte du bien, topographie – échelle 1/2.500	16
	• Carte du bien, protections – échelle 1/2.500	17
	• Zone tampon – échelle 1/20.000	18
	• Zone tampon, topographie – échelle 1/20.000	19
	• Zone tampon, protections – échelle 1/20.000	20
	• Document illustratif	21
2.	Château d’Aguilar	22
	• Carte du bien – échelle 1/1.250	23
	• Carte du bien, topographie – échelle 1/1.250	24
	• Carte du bien, protections – échelle 1/1.250	25
	• Zone tampon – échelle 1/15.000	26
	• Zone tampon, topographie – échelle 1/15.000	27
	• Zone tampon, protections – échelle 1/15.000	28
	• Zone tampon, protections (état projeté) – échelle 1/15.000	29
	• Cadre distant, topographie – échelle 1/60.000	30
	• Document illustratif	31
3.	Châteaux de Lastours	32
	• Carte du bien – échelle 1/2.500	33
	• Carte du bien, topographie – échelle 1/2.500	34
	• Carte du bien, protections – échelle 1/2.500	35
	• Zone tampon – échelle 1/15.000	36
	• Zone tampon, topographie – échelle 1/15.000	37
	• Zone tampon, protections – échelle 1/15.000	38
	• Cadre distant, topographie – échelle 1/60.000	39
	• Document illustratif	40
4.	Château de Montségur	41
	• Carte du bien – échelle 1/2.500	42
	• Carte du bien, topographie – échelle 1/2.500	43
	• Carte du bien, protections – échelle 1/2.500	44
	• Zone tampon – échelle 1/20.000	45
	• Zone tampon, topographie – échelle 1/20.000	46
	• Zone tampon, protections – échelle 1/20.000	47
	• Cadre distant, topographie – échelle 1/60.000	48
	• Document illustratif	49
5.	Château de Peyrepertuse	50
	• Carte du bien – échelle 1/1.250	51
	• Carte du bien, topographie – échelle 1/1.250	52
	• Carte du bien, protections – échelle 1/1.250	53
	• Zone tampon – échelle 1/40.000	54
	• Zone tampon, topographie – échelle 1/40.000	55
	• Zone tampon, protections – échelle 1/40.000	56
	• Cadre distant, topographie – échelle 1/60.000	57
	• Document illustratif	58
6.	Château de Quéribus	59
	• Carte du bien – échelle 1/500	60
	• Carte du bien, topographie – échelle 1/500	61
	• Carte du bien, protections – échelle 1/500	62
	• Zone tampon – échelle 1/40.000	63
	• Zone tampon, topographie – échelle 1/40.000	64
	• Zone tampon, protections – échelle 1/40.000	65
	• Cadre distant, topographie – échelle 1/60.000	66
	• Document illustratif	67
7.	Château de Puilaurens	68
	• Carte du bien – échelle 1/1.250	69
	• Carte du bien, topographie – échelle 1/1.250	70
	• Carte du bien, protections – échelle 1/1.250	71
	• Zone tampon – échelle 1/15.000	72
	• Zone tampon, topographie – échelle 1/15.000	73
	• Zone tampon, protections – échelle 1/15.000	74
	• Cadre distant, topographie – échelle 1/30.000	75
	• Document illustratif	76
8.	Château de Termes	77
	• Carte du bien – échelle 1/2.500	78
	• Carte du bien, topographie – échelle 1/2.500	79
	• Carte du bien, protections – échelle 1/2.500	80
	• Zone tampon – échelle 1/15.000	81
	• Zone tampon, topographie – échelle 1/15.000	82
	• Zone tampon, protections – échelle 1/15.000	83
	• Cadre distant, topographie – échelle 1/30.000	84
	• Document illustratif	85
C.	Cartes des protections environnementales à l’échelle du bien en série	86
	• Carte des protections environnementales – échelle 1/300.000	87
	• Carte des espaces naturels sensibles – échelle 1/300.000	88
	• Carte des forêts – échelle 1/300.000	89
D.	Carte du cadre distant à l’échelle du bien en série (AIP)	90
	Carte des cadres distants – échelle 1/350.000	91



I. Méthodologie
de définition des
périmètres du bien
de la zone tampon
et du cadre distant,
traduisant la VUE



Du périmètre du bien à la zone tampon : la hiérarchie des périmètres de gestion

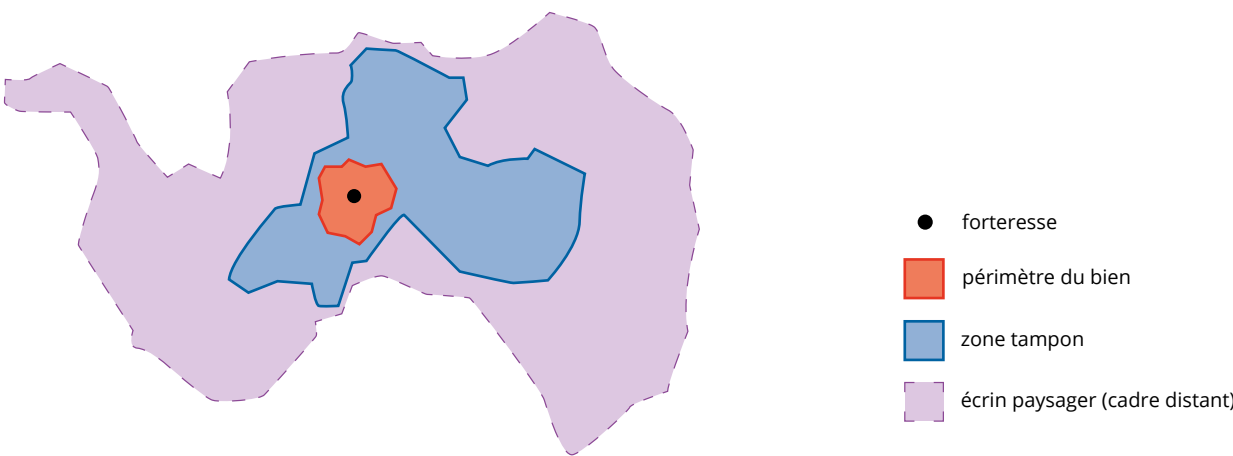
Le système de gestion réputé efficace doit comprendre un cycle planifié de mesures à court, moyen et long termes pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien proposé pour inscription¹. Le plan de gestion hiérarchise les niveaux d'intervention et de prise en compte des enjeux de préservation et de valorisation de la VUE selon différents périmètres : bien, zone tampon et cadre distant. Ces périmètres sont décrits ci-après.

Le périmètre du bien recouvre l'ensemble des attributs matériels et immatériels de la VUE. Il fait l'objet de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. A ce titre, les enjeux de préservation et de valorisation de la VUE y sont les plus prégnants et les protections patrimoniales et environnementales les plus élevées.

La zone tampon est une aire extérieure au périmètre du bien et adjacente à ses limites qui contribue à la protection, à la conservation, à la gestion, à l'intégrité, à l'authenticité et au caractère durable de la VUE. Elle doit elle aussi faire l'objet de restrictions juridiques afin d'assurer un surcroît de protection au bien².

Le cadre distant est une zone se situant au-delà de la zone tampon contribuant également à la protection de l'authenticité et de l'intégrité du bien³. Il permet d'anticiper et de gérer les éléments situés à distance du bien risquant d'altérer la relation perçue entre celui-ci et son environnement.

Schéma d'articulation des périmètres de gestion



1. Article 112 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, WHC.21/01
2. Article 104 et suivants des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, WHC.21/01
3. Preparing World Heritage Nominations - Second edition, 2011 - Publié en novembre 2011 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

La méthode de définition des périmètres du bien, de la zone tampon et du cadre distant

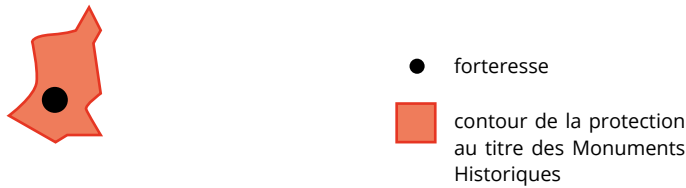
La définition des périmètres de gestion du bien en série s'est appuyée sur une analyse paysagère et patrimoniale. Celle-ci est résumée ci-après dans ses différentes étapes.

Étape 1 : définition du périmètre du bien proposé à l'inscription

Le travail de délimitation du bien s'appuie sur deux préalables incontournables :

- les limites cadastrales ;
- les contours des classements existants au titre des Monuments Historiques existantes sur l'ensemble des châteaux.

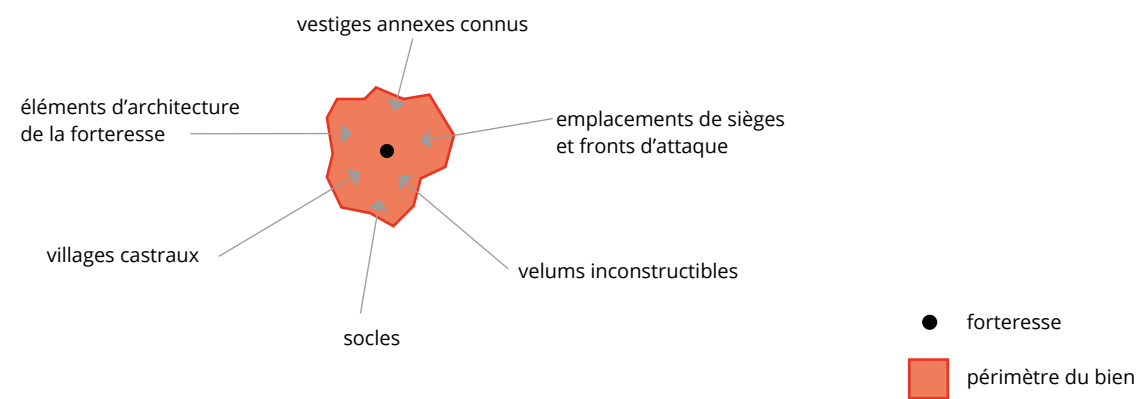
Bilan des protections existantes au titre des Monuments Historiques



Ces éléments et cette méthodologie ont été confortés et enrichis suite au travail de récolement, au diagnostic paysager, architectural et urbain, ainsi qu'au travail de terrain systématique réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. Ces études ont notamment permis d'aboutir à une réinterrogation des périmètres du bien permettant de s'adapter au mieux à la réalité topographique du relief et ainsi intégrer l'ensemble des attributs confortant l'expression de la VUE (cf. Figure 1.2), à savoir :

- les éléments d'architecture liés à la construction de la forteresse ou participant du fonctionnement défensif du site,
- les vestiges des villages castraux antérieurs au programme de défense et de contrôle lorsqu'ils sont connus,
- les socles sur lesquels s'est adaptée l'architecture royale en tenant compte de leurs singularités d'une forteresse à l'autre,
- les velums inconstructibles, zones non aedificandi, indispensables à la défense,
- les emplacements des sièges et des fronts d'attaque principaux comme témoins de la poliorcétique,
- dans certains cas les vestiges annexes lorsqu'ils sont connus et en lien immédiat avec la forteresse (carrières historiques par exemple).

Intégration des attributs matériels du bien



Étape 2 : définition des écrins paysagers des forteresses

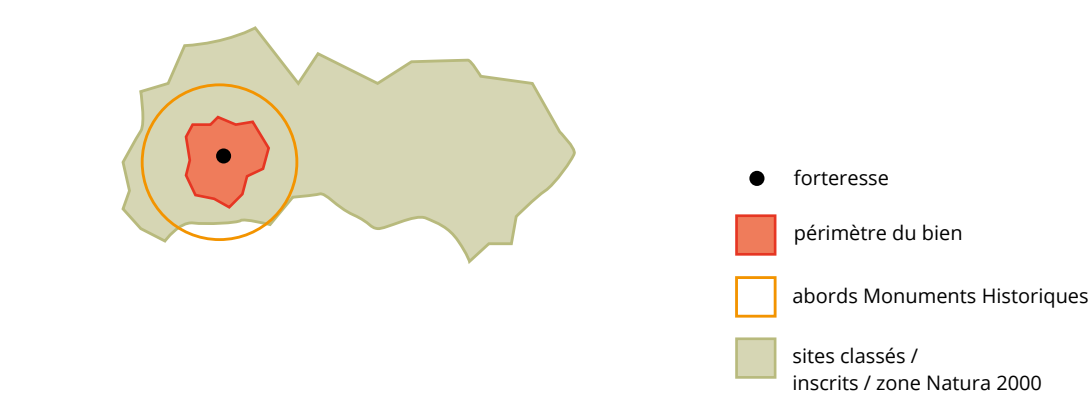
Le premier travail pour la définition des écrins paysagers a consisté à établir le bilan de l'ensemble des protections et outils de gestion existants sur l'environnement du bien, notamment au titre du Code du Patrimoine (Monuments Historiques, abords des Monuments Historiques, Périmètres Délimités des Abords, Sites Patrimoniaux Remarquables) et du Code de l'Environnement (Sites classés et inscrits au titre de la loi de 1930, directives Natura 2000, périmètres d'Opérations Grand Site, etc.). A ces différents titres, l'ensemble de la série bénéficie de protections importantes qui attestent de la forte prise en compte et de la protection des paysages autour des différentes forteresses.

Ensuite, la définition d'un écran paysager « idéal » a eu pour objectifs de construire la justification permettant de délimiter les zones tampons et l'Aire d'Influence Paysagère (AIP), ainsi que de porter l'ambition de protection et de gestion à l'échelle plus large du grand territoire au sein duquel se déploie ce système de contrôle et de défense.

Les études menées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion ont ainsi conduit à l'application d'une méthodologie cohérente et appliquée à l'échelle des huit composantes de la série, et justifiant l'analyse de trois principaux critères pouvant être résumés de la façon suivante :

- A/ L'identification des covisibilités, des vues entrantes et sortantes, et l'analyse des risques et menaces pesant sur la préservation du bien ;
- B/ La reconnaissance de l'ensemble des éléments de contextualisation participant à l'expression de la VUE, notamment les éléments d'architecture liés au fonctionnement et à la compréhension du système défensif (fortins, cols, accès d'origine, urbanisation liée au château...)
- C/ La compréhension des valeurs contemporaines et symboliques des monuments et de leurs paysages (accès, découverte contemporaine, enjeux de gestion actuels...)

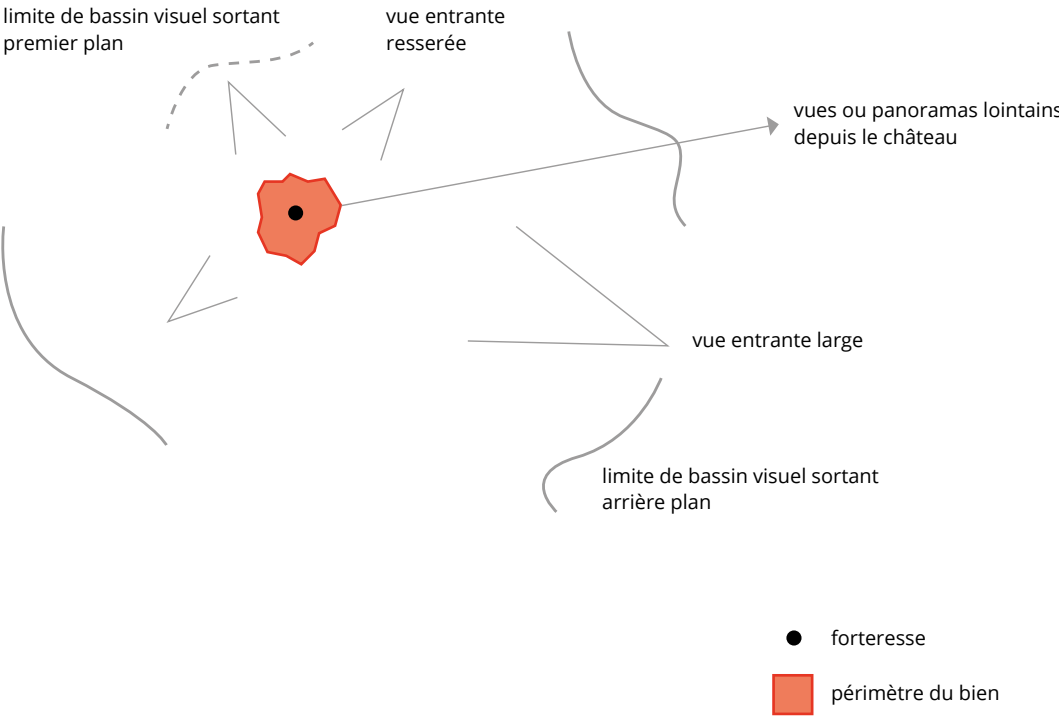
Bilan de l'ensemble des protections et outils de gestion existants sur l'environnement du bien



A • Les enjeux de covisibilité

Le travail de terrain a permis de qualifier les vues sortantes en distinguant les premiers plans immédiatement dédiés à la défense, des arrière-plans destinés, eux, à la surveillance. Les vues et panoramas lointains remarquables, indispensables pour comprendre la série à son échelle territoriale, ont également été recensés et croisés avec les modèles numériques de terrain (MNT) disponibles.

Enjeux de covisibilité



L'aire d'influence visuelle entrante intègre dans un premier temps les vues resserrées sur le bien correspondant aux effets de monumentalité à l'approche voués à incarner la puissance royale et à dissuader les assaillants, ainsi qu'à la perception de la forteresse dans l'ensemble qu'elle constitue avec son socle (périmètre du bien). Elle intègre ensuite les vues larges qui offrent les panoramas de découverte du site au sein duquel la forteresse joue un rôle de signal indiscutable.

L'aire d'influence visuelle sortante identifie, elle, la perception des paysages depuis la forteresse avec plusieurs niveaux de lecture :

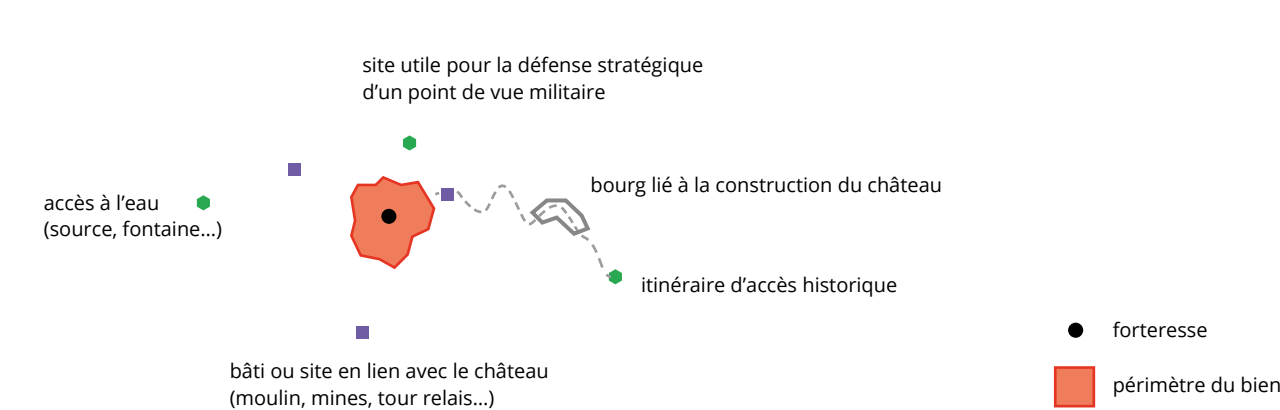
- les premiers plans correspondant à l'étendue du paysage immédiatement stratégique en cas d'assaut, en particulier à la portée des armes de jet ;
- les limites de bassin visuel sortant signifiant le territoire défendu perceptible depuis la forteresse et l'inscription de celui-ci dans un contexte paysager intègre ;
- les panoramas sortants remarquables, jusqu'à la limite de perception des infrastructures par l'œil humain (20 kilomètres), qui justifient le choix d'implantation de certaines forteresses comme par exemple la perception des Corbières et de la Montagne Noire pour les remparts de Carcassonne et la surveillance de la frontière catalane pour Quéribus ;
- les vues remarquables qui permettent de saisir le bien en série dans son échelle territoriale, ou bien par les covisibilités directes entre forteresses (Quéribus et Peyrepertuse, Carcassonne et Lastours), ou bien par la lecture lointaine des éléments géographiques ou bâtis qui permettent de disposer de repères de longue distance : tour de Tautavel qui marque la frontière catalane, Mont Tauch ou Pech de Bugarach perceptible depuis la quasi-totalité des châteaux par exemple.

B • Les éléments de contextualisation participant à l'expression de la VUE

La deuxième étape de définition de l'écrin paysager a consisté à recenser et localiser l'ensemble des éléments de contextualisation qui participent à l'expression de la VUE mais qui n'en constituent pas pour autant un attribut :

- spatialisation des raisons stratégiques de l'emplacement et étendue du paysage défendu : visée militaire du site, escarpement, configuration géographique, point faible compensé par la fortification, voie de communication verrouillée (accès aux vallées, passage des cols) ;

Éléments de contextualisation participant à l'expression de la VUE



- points relais connus (tours de guet, fortifications avancées...)
- itinéraires d'accès historiques connus ;
- urbanisme lié au projet de fortifications et lien de la fortification avec son environnement urbain (ville ou bourg), constructions liées à la vie de la place forte ou au chantier ;
- accès à l'eau comme ressource (sources ou fontaines) ou énergie (moulins) ;
- ressources territoriales défendues (mines notamment) ;
- possibilité de zones archéologiques non encore reconnues (habitat médiéval, exploitations agricoles, carrières, etc.).

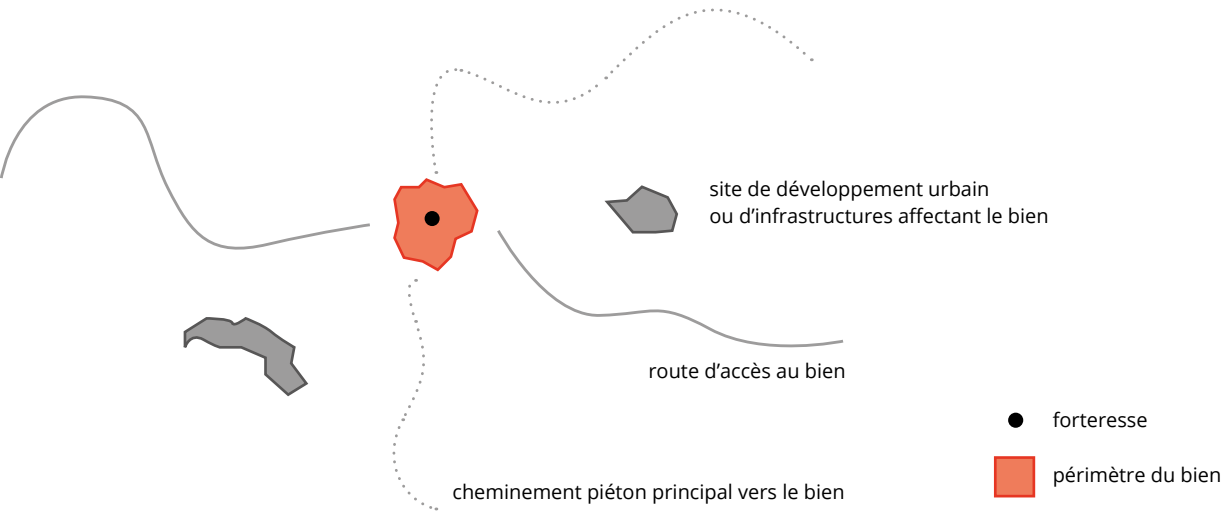
Face à l'abondance des éléments potentiels à intégrer et dont la connaissance reste encore à construire, ne sont retenus dans cet inventaire que les éléments en lien direct avec la forteresse et participant à l'expression de la VUE.

C • Les enjeux paysagers et symboliques contemporains

La troisième étape de définition de l'écrin paysager a conduit à intégrer à la réflexion l'appropriation par les populations des valeurs paysagères et symboliques contemporaines des différents sites. A partir des conclusions de l'enquête sociologique réalisée dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, du travail de terrain et des ateliers de concertation qui ont été mis en œuvre sur l'ensemble des sites, ont été spatialisés :

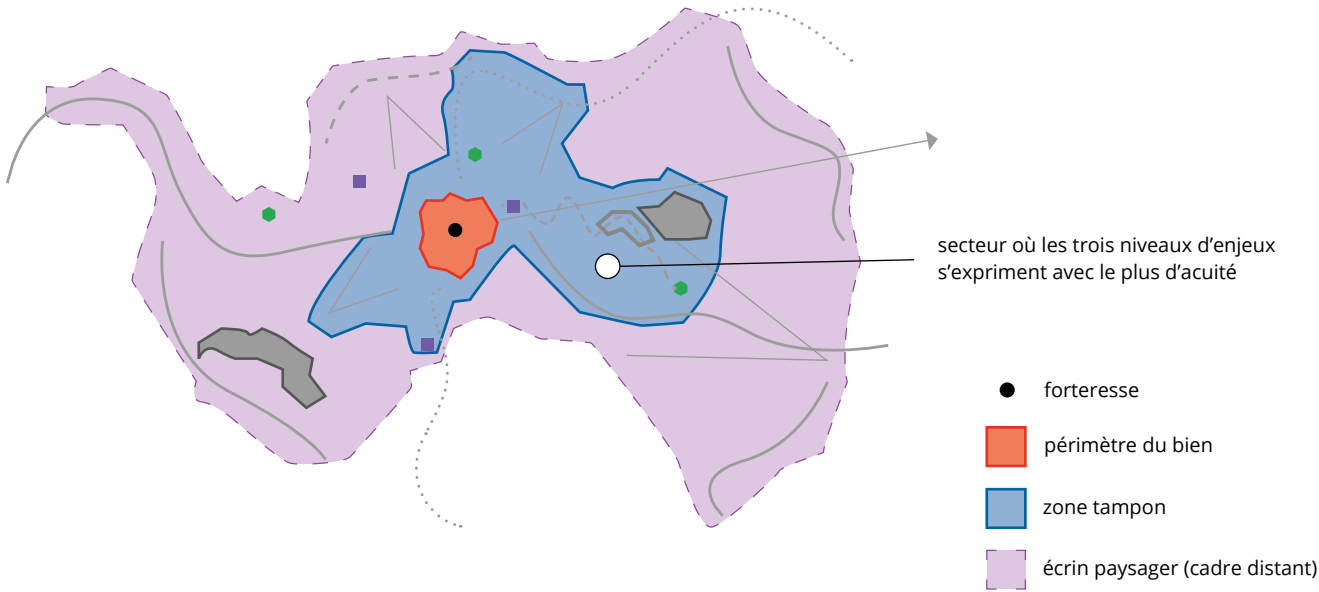
- les cheminements piétons principaux vers les châteaux ;
- les routes d'accès majeures de découverte et les parcours d'approche liés ;
- les itinéraires privilégiés des bourgs d'accueil vers les différents sites ;
- les lieux de contemplation et belvédères plébiscités et utilisés ;
- les paysages évolutifs en lien avec les forteresses ;
- la valeur environnementale des écosystèmes.

Enjeux paysagers et symboliques contemporains



A partir de la superposition de ces trois niveaux de lecture et des outils de protection et de gestion existants, une définition des écrins paysagers a été établie intégrant les secteurs les plus directement en lien avec le bien et dont la délimitation s'appuie sur des limites administratives existantes ou sur des éléments géographiques (chemin, crête, col, courbes de niveau...) ou bâtis (route, infrastructure, enveloppe urbaine...) tangibles. L'écrin paysager se traduit ainsi par un périmètre et une courte définition qui en établit le sens en regard de l'expression de la VUE. Au sein de ce périmètre est ensuite délimité le secteur où les trois niveaux d'enjeux s'expriment avec le plus d'acuité. Cet écrin paysager a ensuite fait l'objet de balades paysagères sur chaque site associant élus, habitants et techniciens pour préciser les contours des enjeux de protection et de gestion et anticiper collectivement l'acceptabilité des futurs périmètres.

Définition des écrins paysagers et du secteur où les enjeux s'expriment avec le plus d'acuité en regard de la forteresse et de la VUE

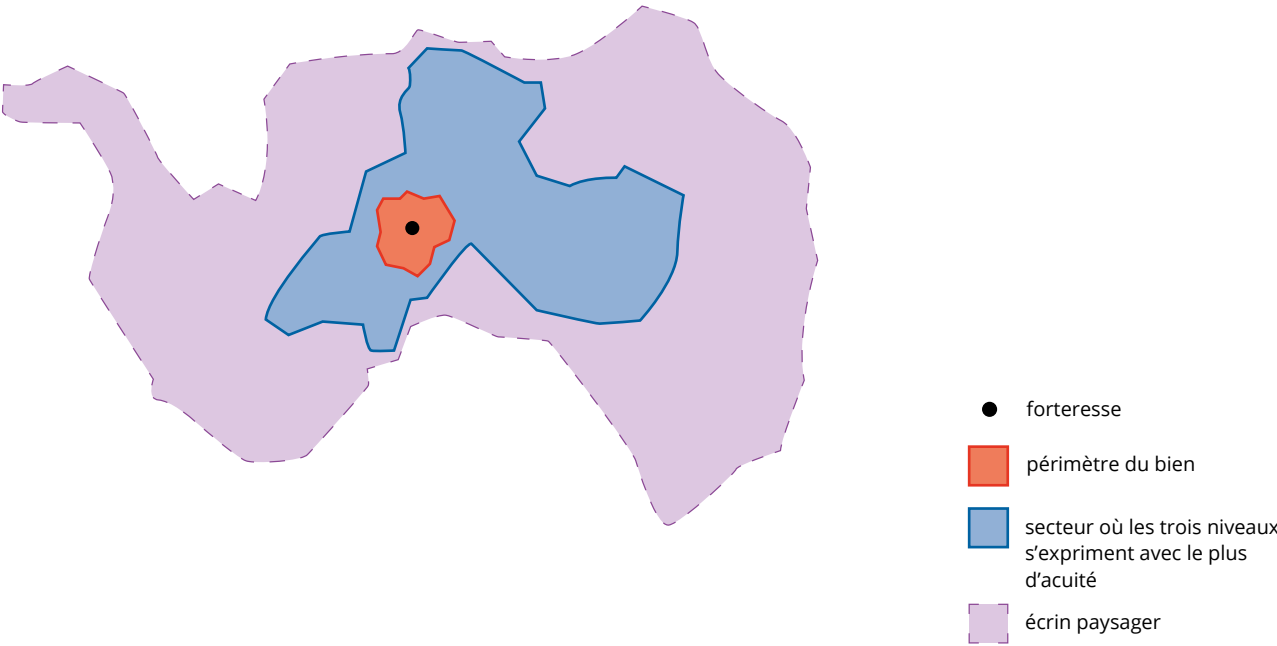


Étape 3 : délimitation de la zone tampon du bien

A partir de l'identification des risques et menaces pesant sur la VUE, les niveaux d'enjeu sont précisés au sein des écrins paysagers en tenant compte :

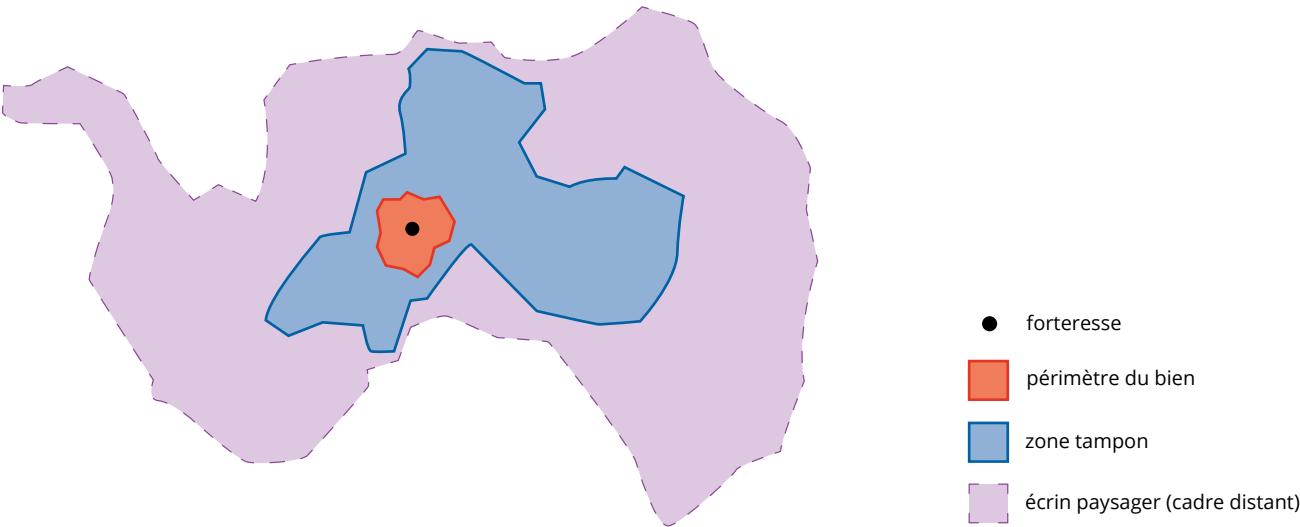
- des outils de protection et de gestion en vigueur et effectifs,
- de la prégnance ou non des enjeux de covisibilités depuis et vers le bien,
- des atteintes éventuelles ou constatées sur les éléments de contextualisation qui participent à l'expression de la VUE inventoriés,
- de la concentration des enjeux paysagers et symboliques contemporains,
- des menaces existantes ou potentielles sur l'environnement immédiat du bien, à savoir principalement l'urbanisation, les projets éoliens, les projets photovoltaïques, les carrières, la gestion forestière et le risque incendie.

Distinction claire entre l'écrin paysager et le secteur où les trois niveaux s'expriment avec le plus d'acuité



Ce périmètre délimité au cœur de l'écrin paysager des biens définit ainsi la zone tampon du bien.

Définition de la zone tampon



Étape 4 : définition de l'aire d'influence paysagère du bien

La dernière étape du travail a consisté à établir une proposition d'AIP afin de tenir compte des enjeux moins immédiats quant à la préservation de l'expression de la VUE mais néanmoins liés à la gestion du cadre distant¹ du bien.

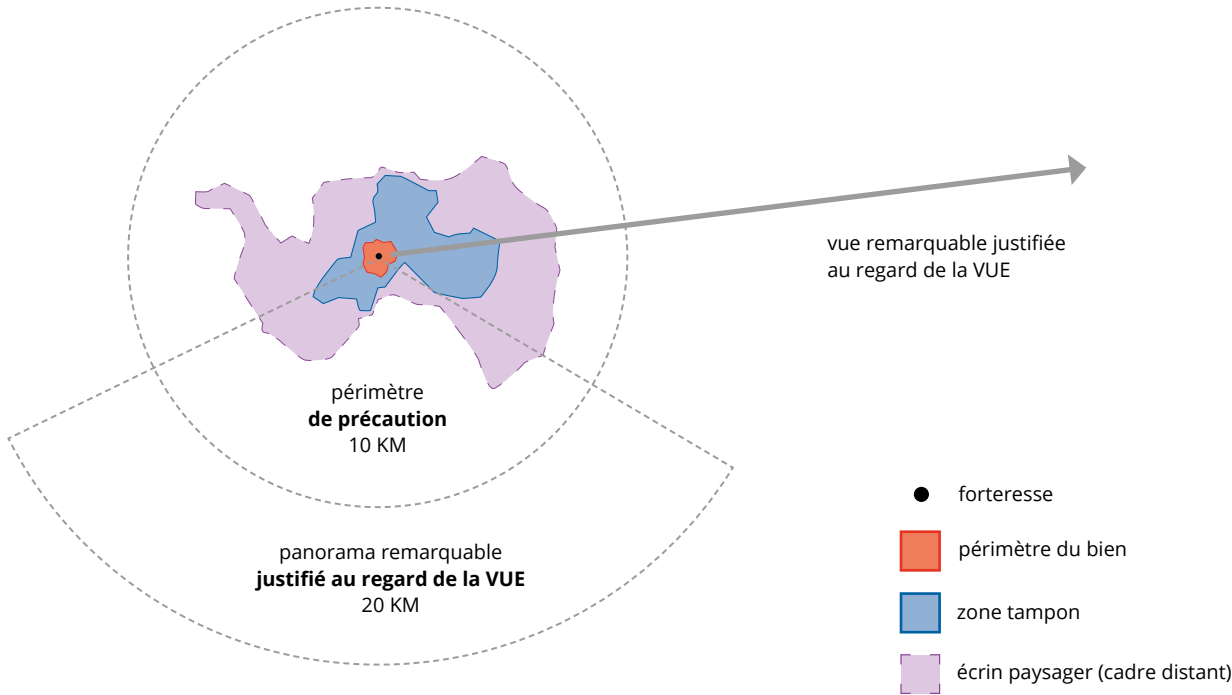
Cette proposition repose avant tout sur :

- les écrins paysagers au cœur de ce dispositif,
- les vues remarquables permettant de traduire le bien en série à son échelle territoriale.

En complément et sur un principe de précaution sont intégrés :

- un périmètre de précaution de 10 km autour de chaque bien en cas de tout projet en covisibilité avec le bien ;
- les panoramas remarquables dans la limite des 20 km (limite de perception théorique des infrastructures par l'œil humain).

Délimitation des périmètres de précaution et des panoramas remarquables

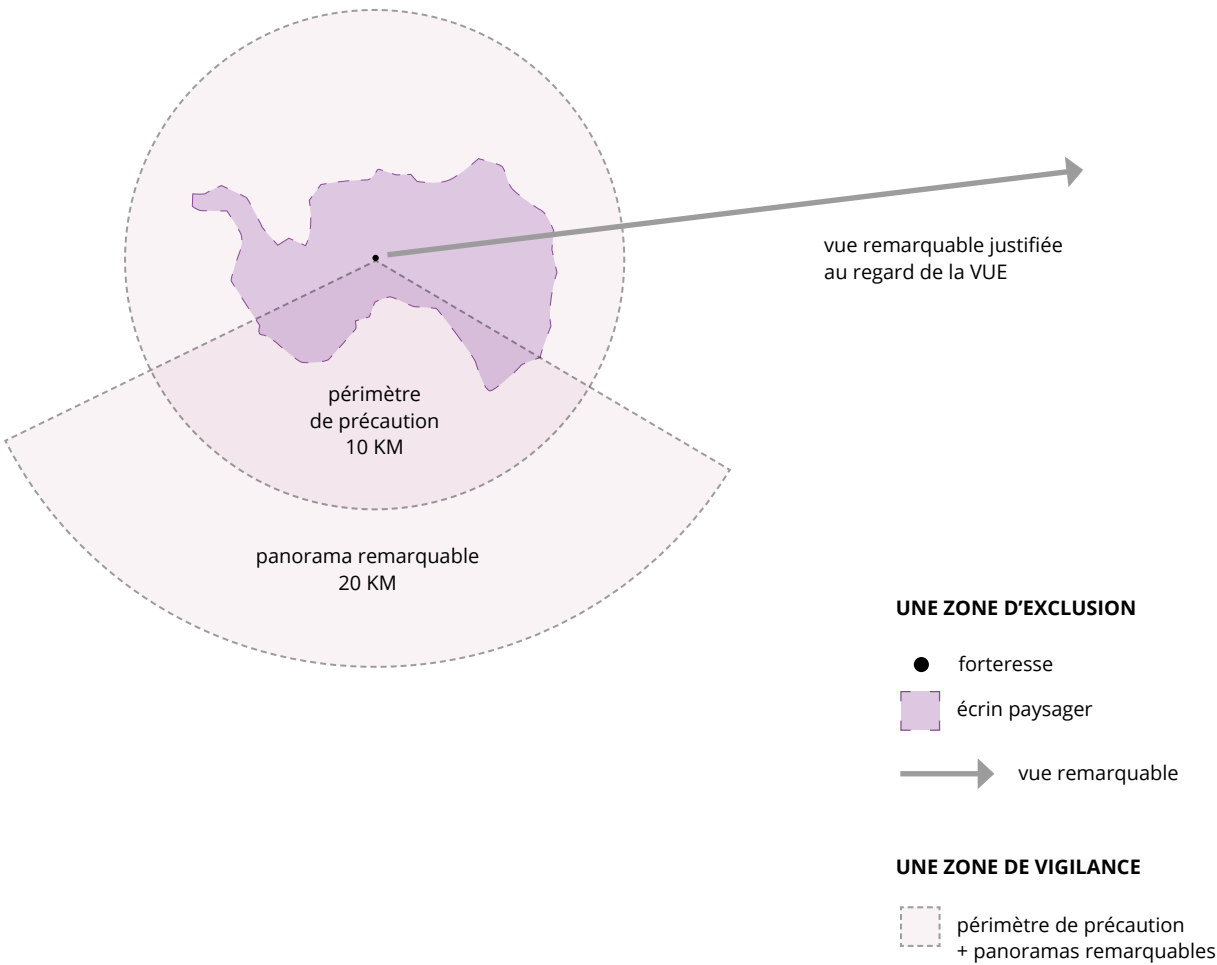


1. La notion de cadre distant est développée dans le manuel *Etablir une proposition d'inscription au Patrimoine mondial*, édition 2011, page 90. Voir aussi le paragraphe 112 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (édition 2019), qui introduit dans la partie relative aux Systèmes de gestion la notion de « cadre physique plus large ».

Il est proposé :

- que les écrins paysagers et les vues remarquables constituent une zone d'exclusion dans laquelle les nouvelles infrastructures visibles depuis le bien soient interdites et les urbanisations contrôlées strictement ;
- que les périmètres de précaution et les panoramas remarquables constituent une zone de vigilance dans laquelle les nouvelles infrastructures visibles depuis le bien soient évaluées au cas par cas et fassent l'objet d'études d'impacts patrimoniales dédiées.

Traduction en zone de vigilance et zone d'exclusion de l'AIP



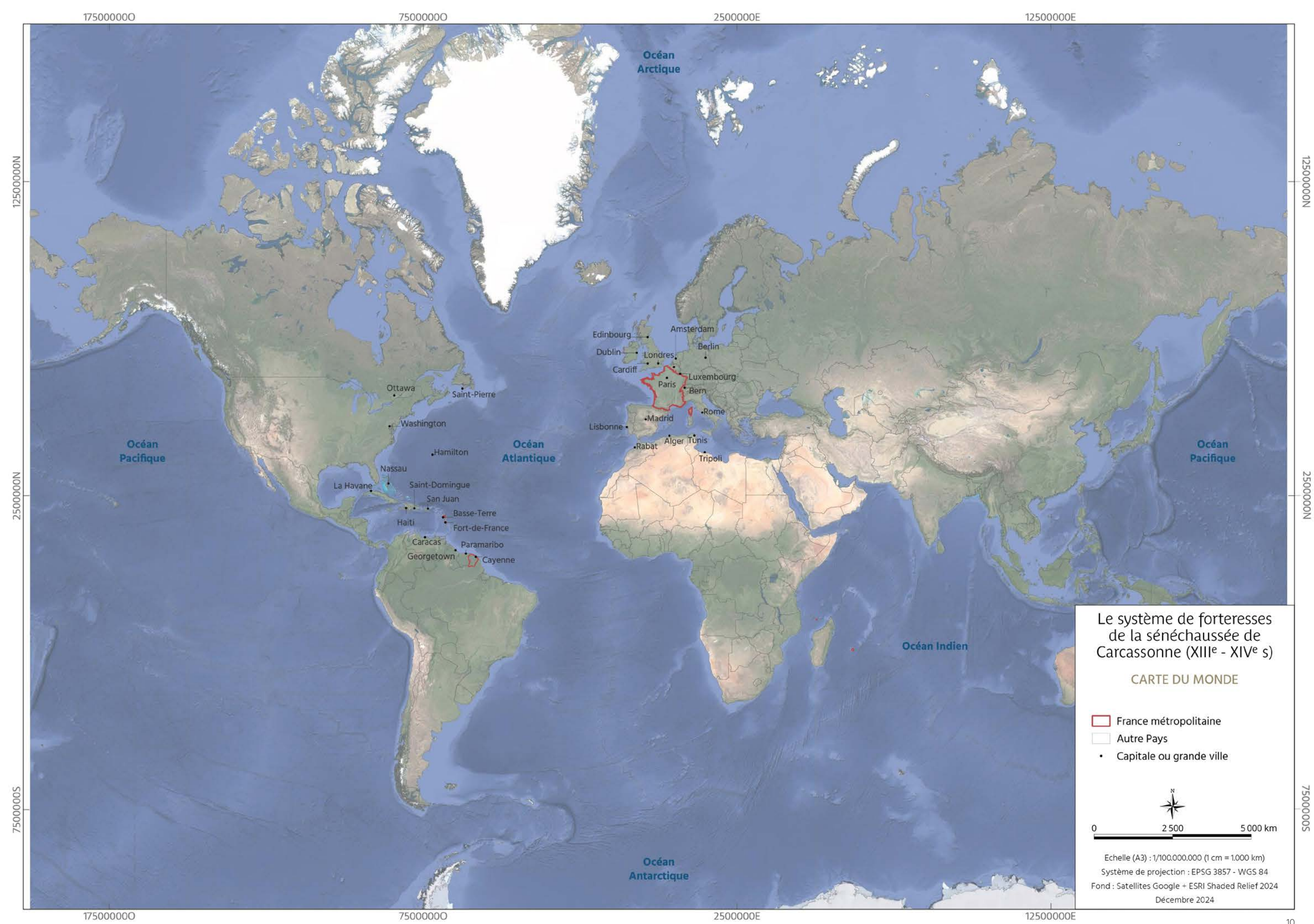


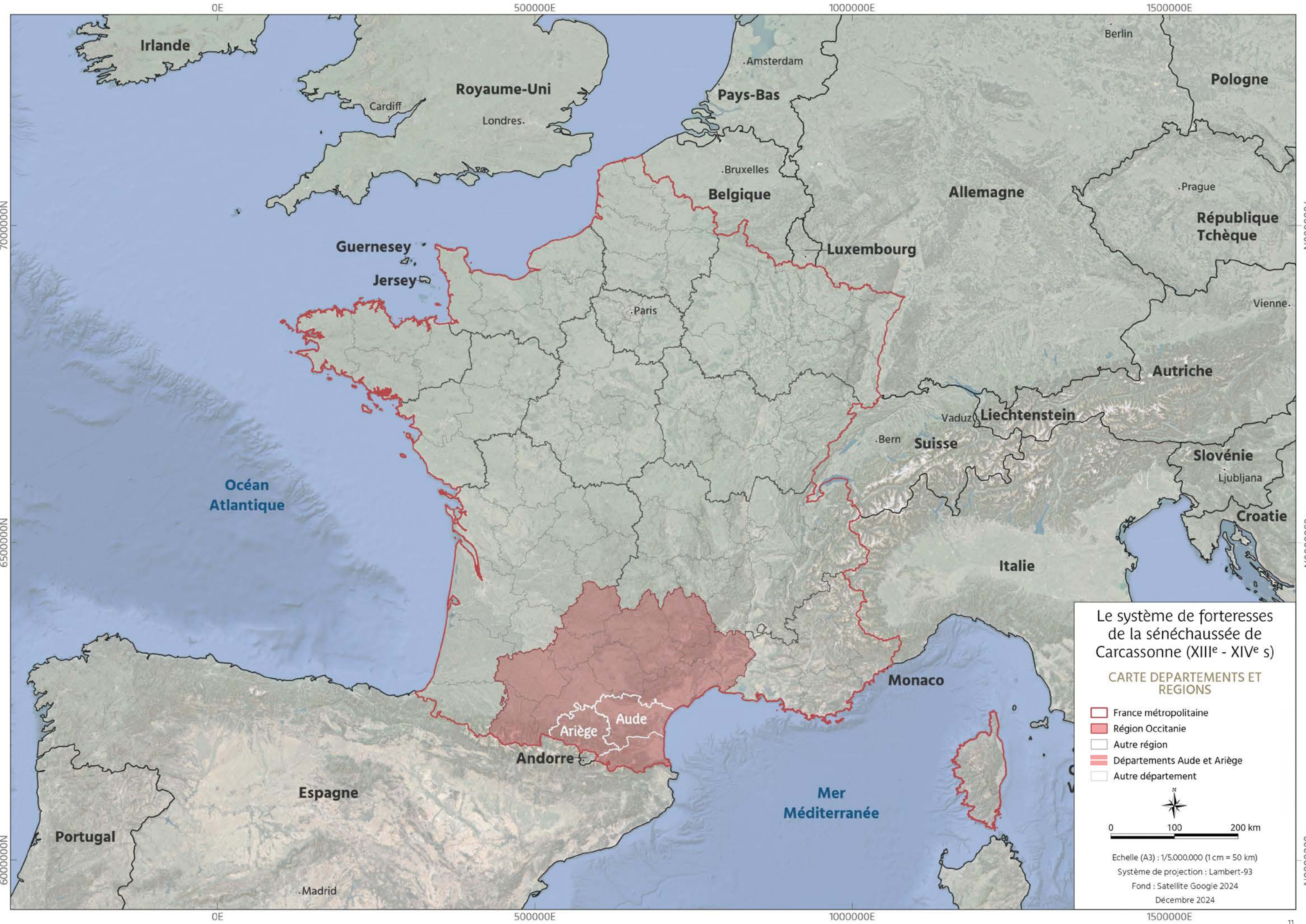
II. Cartes du bien :

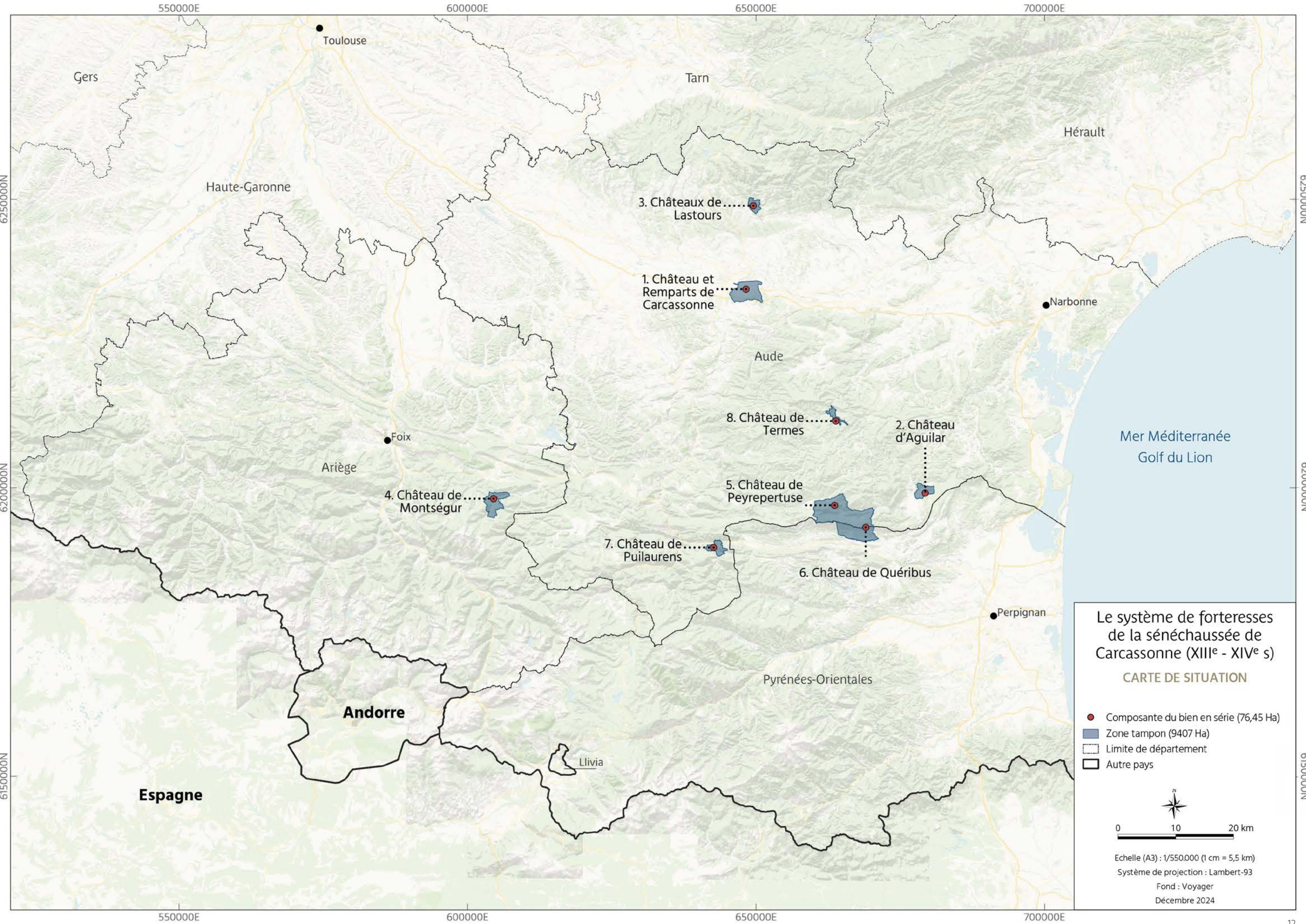
situation, périmètres
du bien, zones
tampons, cadres
distants et protections

A. Cartes de situation











II. Cartes du bien :

situation, périmètres
du bien, zones
tampons, cadres
distants et protections



B. Cartes des huit composantes du bien en série

Afin de disposer de délimitations précises et faciliter la gestion du bien, les limites du bien proposé pour inscription ont été systématiquement adossées aux plans cadastraux. Pour une totale clarté, la liste des parcelles contenues dans le périmètre du bien et dans la zone tampon est fournie en annexe (viii) du présent dossier de proposition d'inscription.



Château et remparts de Carcassonne

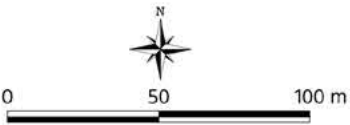


Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

1. Château et remparts de Carcassonne
Carcassonne / Aude

CARTE DU BIEN

 Périmètre de la composante du bien (7,93 Ha)



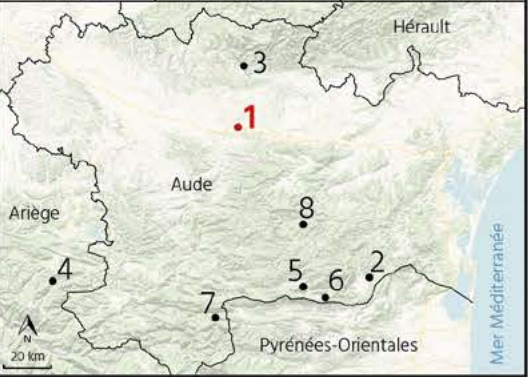
Echelle (A3) : 1/2.500 (1 cm = 25 m)

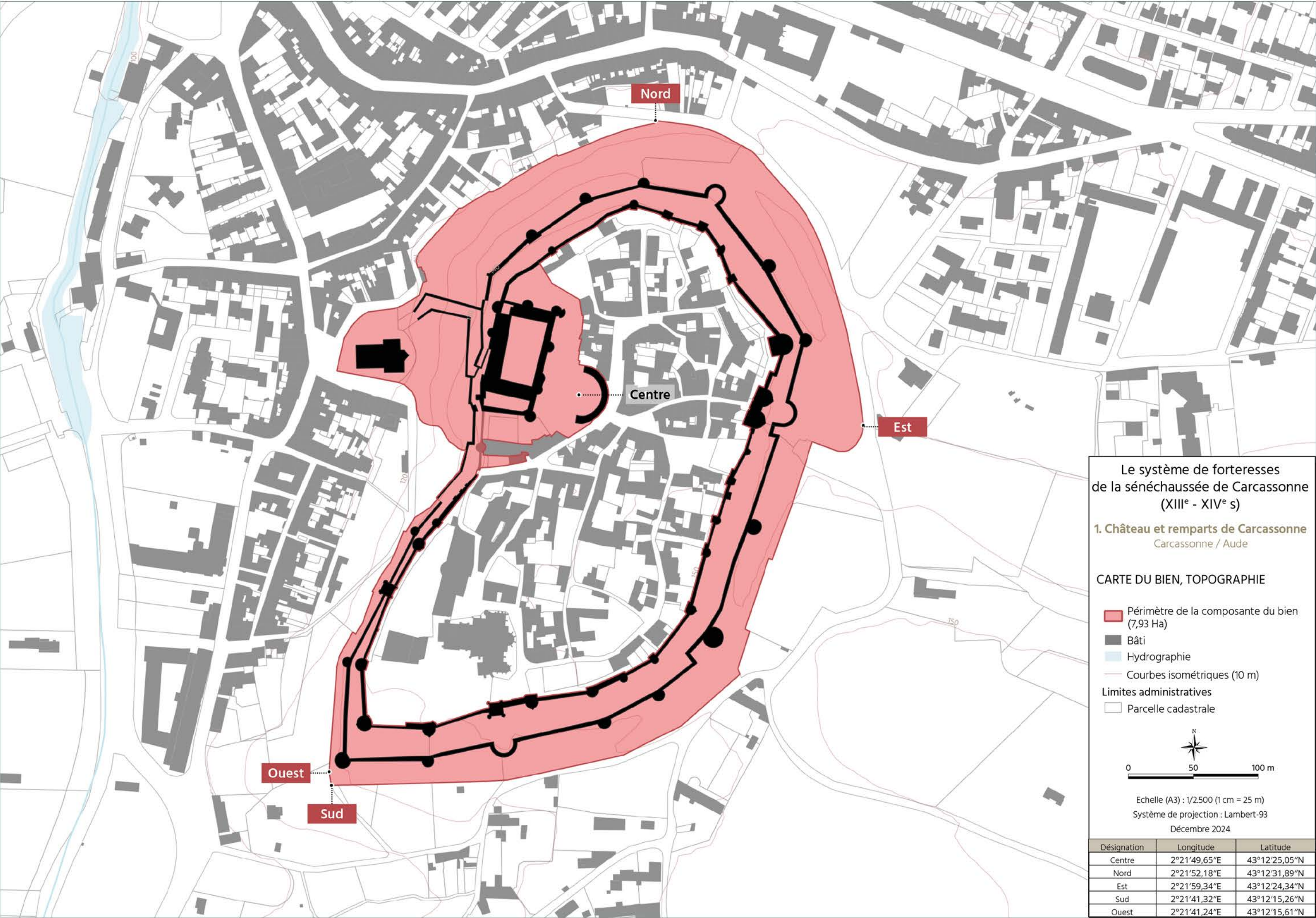
Système de projection : Lambert - 93

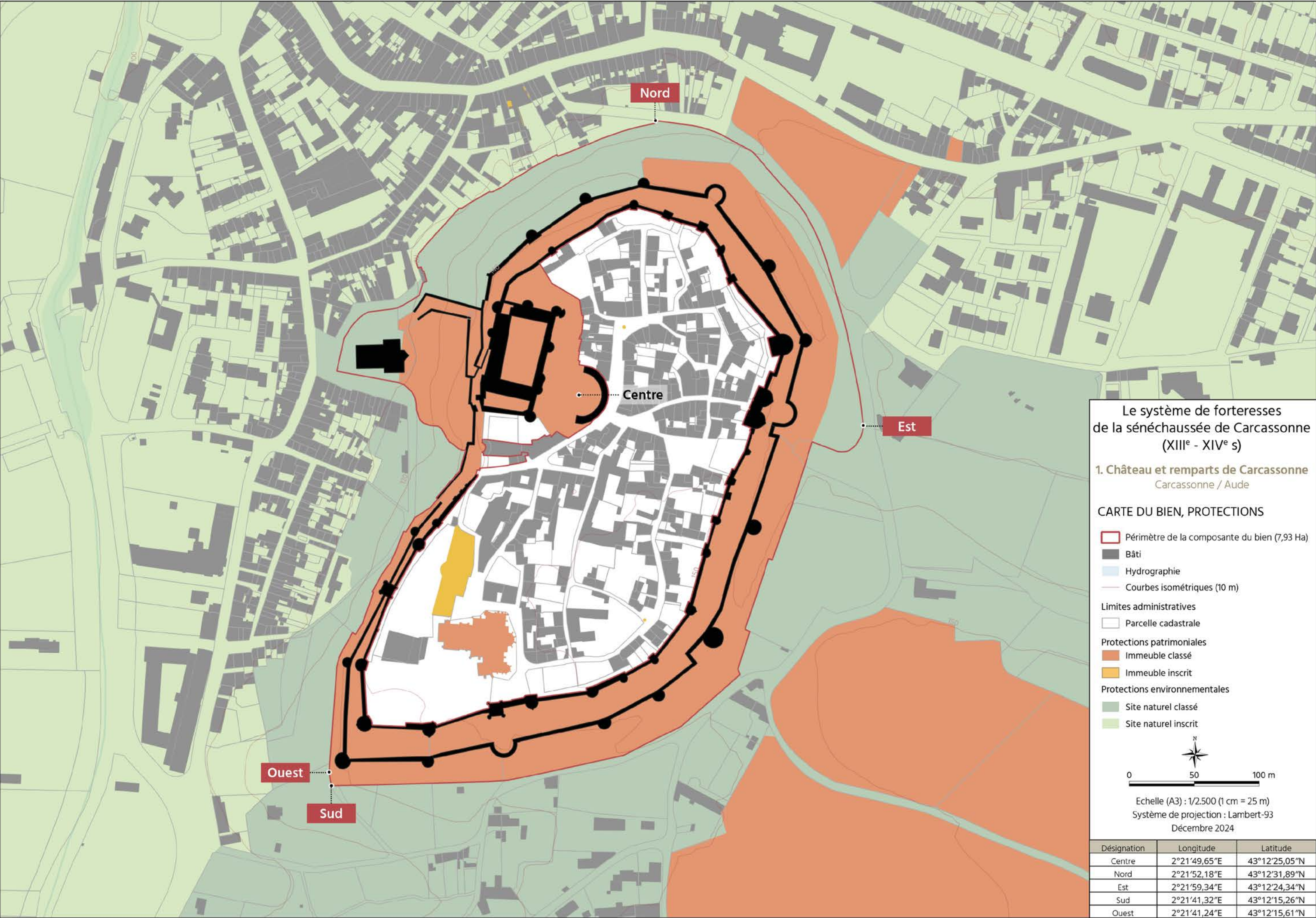
Fond : Orthophotographie 2018

Décembre 2024

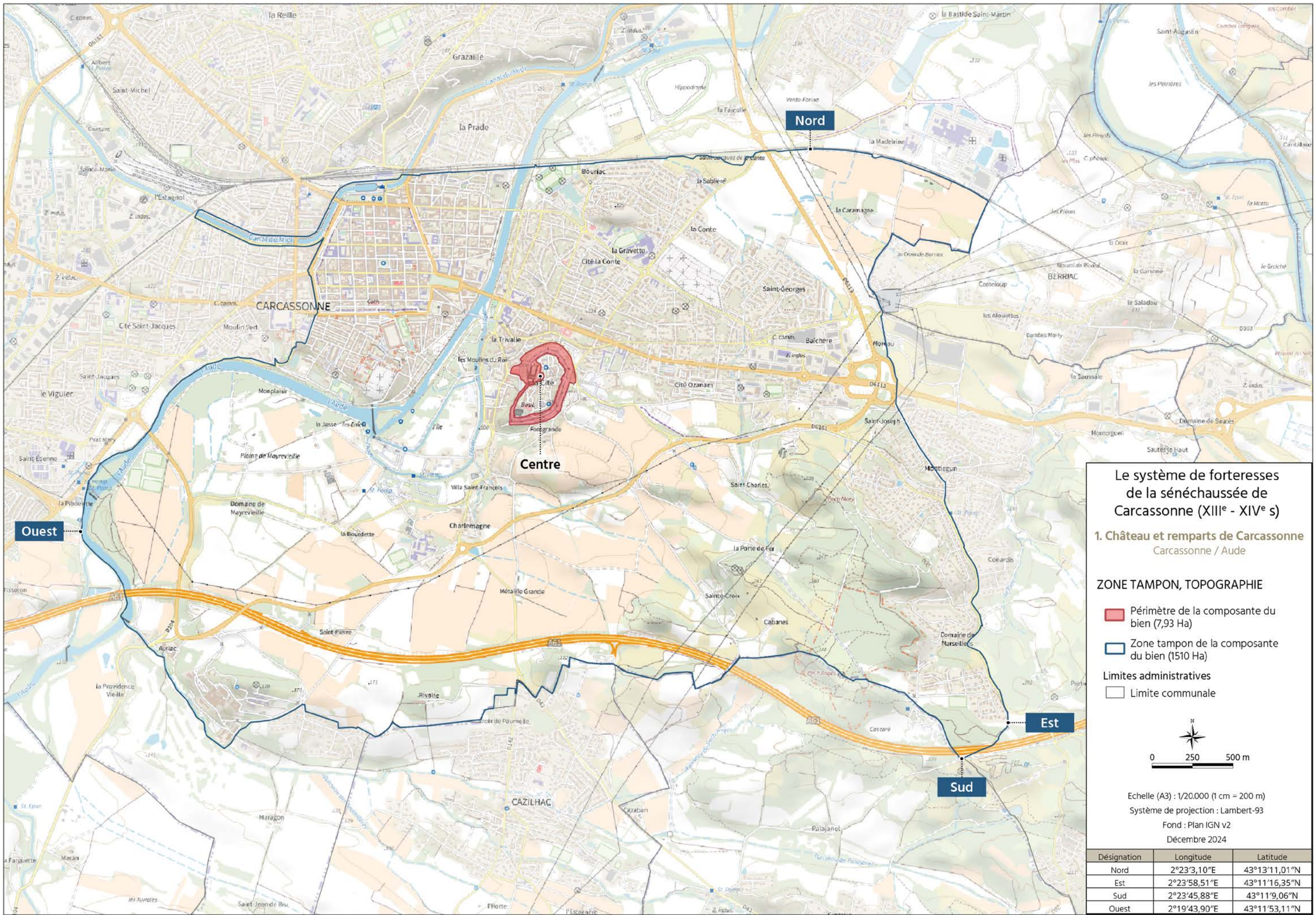
Désignation	Longitude	Latitude
Centre	2°21'49,65"E	43°12'25,05"N
Nord	2°21'52,18"E	43°12'31,89"N
Est	2°21'59,34"E	43°12'24,34"N
Sud	2°21'41,32"E	43°12'15,26"N
Ouest	2°21'41,24"E	43°12'15,61"N











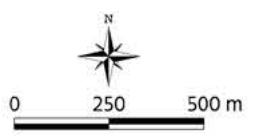
Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

1. Château et remparts de Carcassonne
Carcassonne / Aude

ZONE TAMPON, TOPOGRAPHIE

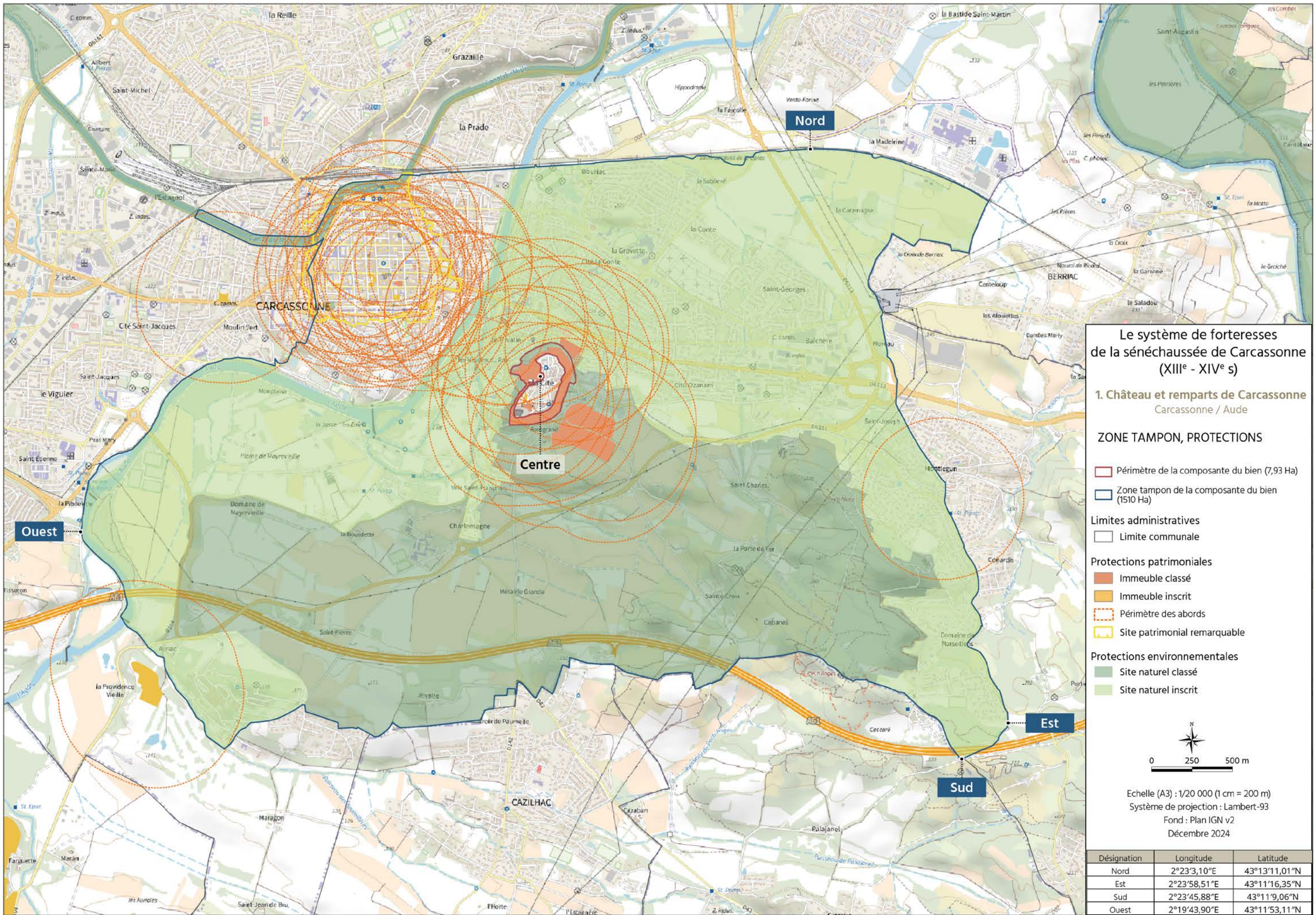
- Périmètre de la composante du bien (7,93 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (1510 Ha)

Limites administratives
 Limite communale



Echelle (A3) : 1/20.000 (1 cm = 200 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°23'3,10"E	43°13'11,01"N
Est	2°23'58,51"E	43°11'16,35"N
Sud	2°23'45,88"E	43°11'9,06"N
Ouest	2°19'43,90"E	43°11'53,11"N



**Le système de forteresses
de la sénéchaussée de Carcassonne
(XIII^e - XIV^e s)**

1. Château et remparts de Carcassonne
Carcassonne / Aude

ZONE TAMPON, PROTECTIONS

- Périmètre de la composante du bien (7,93 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (1510 Ha)

- Limites administratives
- Limite communale

- Protections patrimoniales
- Immeuble classé
 - Immeuble inscrit
 - Périmètre des abords
 - Site patrimonial remarquable

- Protections environnementales
- Site naturel classé
 - Site naturel inscrit

Echelle (A3) : 1/20 000 (1 cm = 200 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°23'3,10"E	43°13'11,01"N
Est	2°23'58,51"E	43°11'16,35"N
Sud	2°23'45,88"E	43°11'9,06"N
Ouest	2°19'43,90"E	43°11'53,11"N



Panorama remarquable , zone de vigilance de l'AIP

Périmètre de précaution, zone de vigilance de l'AIP

Périmètre du bien

Zone tampon

Document illustratif



Château d'Aguilar



Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

2. Château d'Aguilar
Tuchan / Aude

CARTE DU BIEN

 Périmètre de la composante du bien (5,83 Ha)



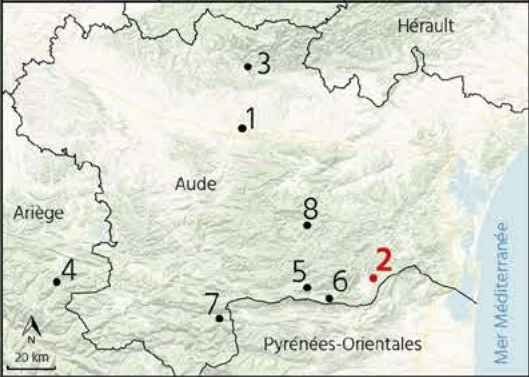
Echelle (A3) : 1/1250 (1 cm = 12,5 m)

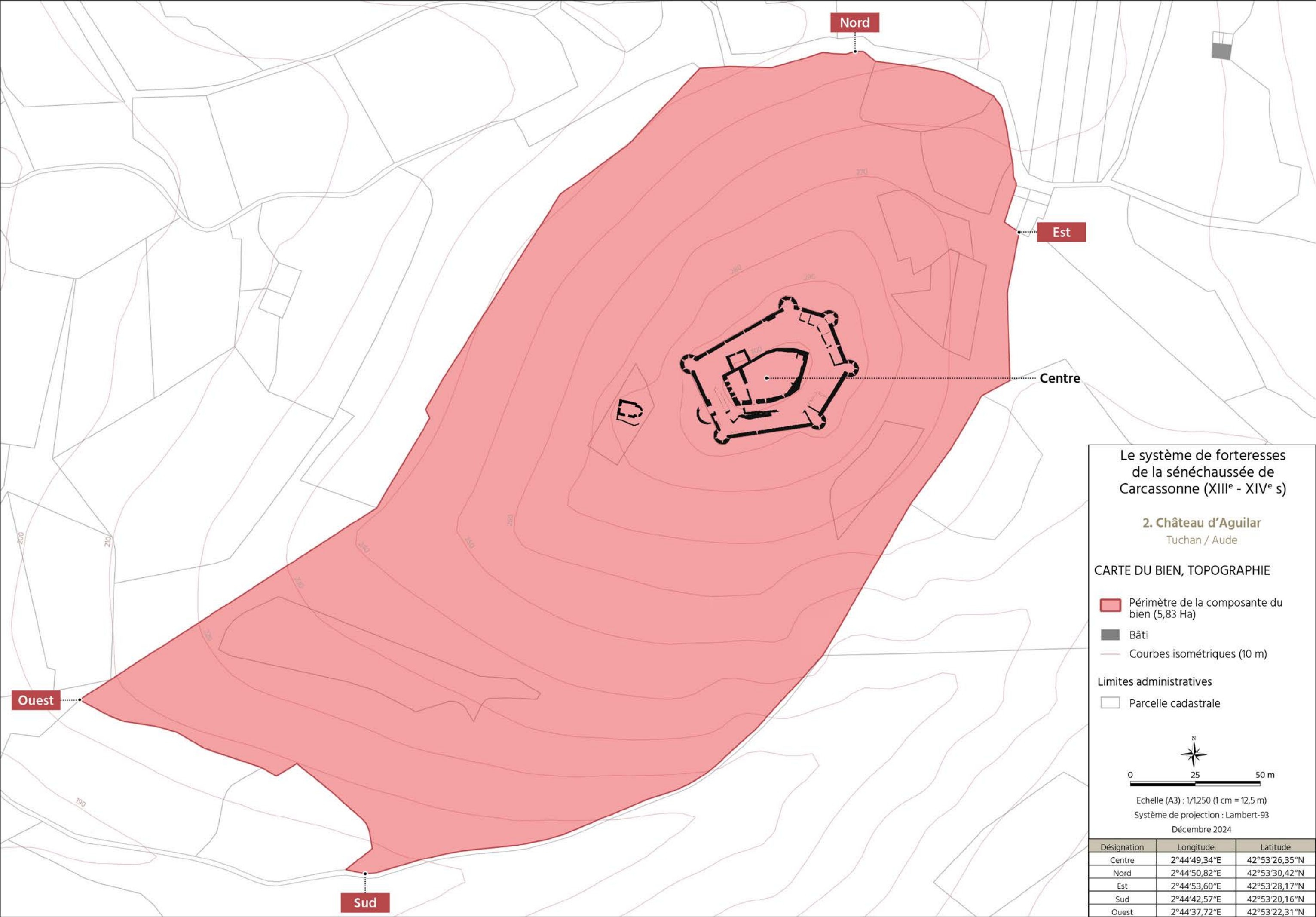
Système de projection : Lambert-93

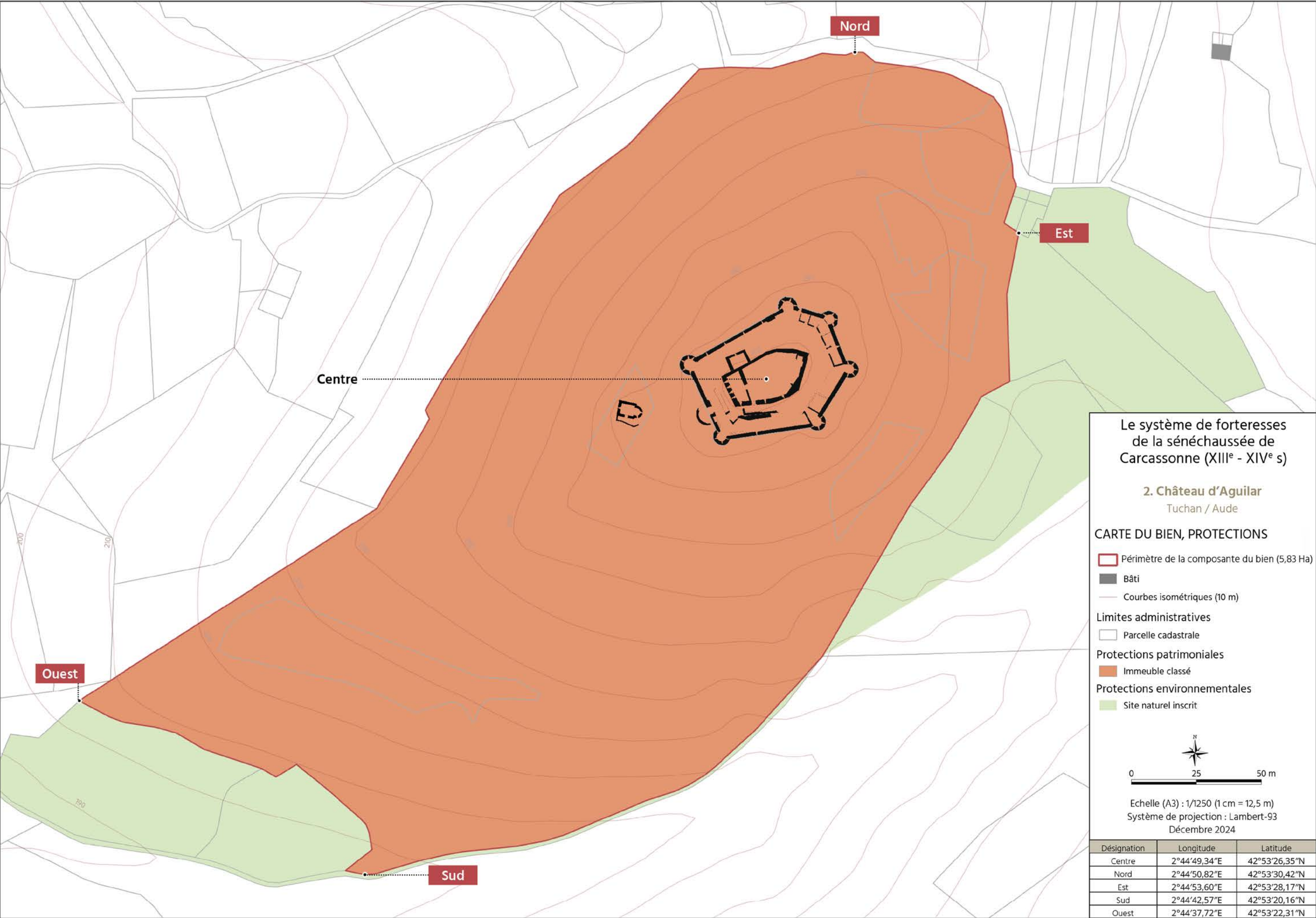
Fond : Orthophotographie 2018

Décembre 2024

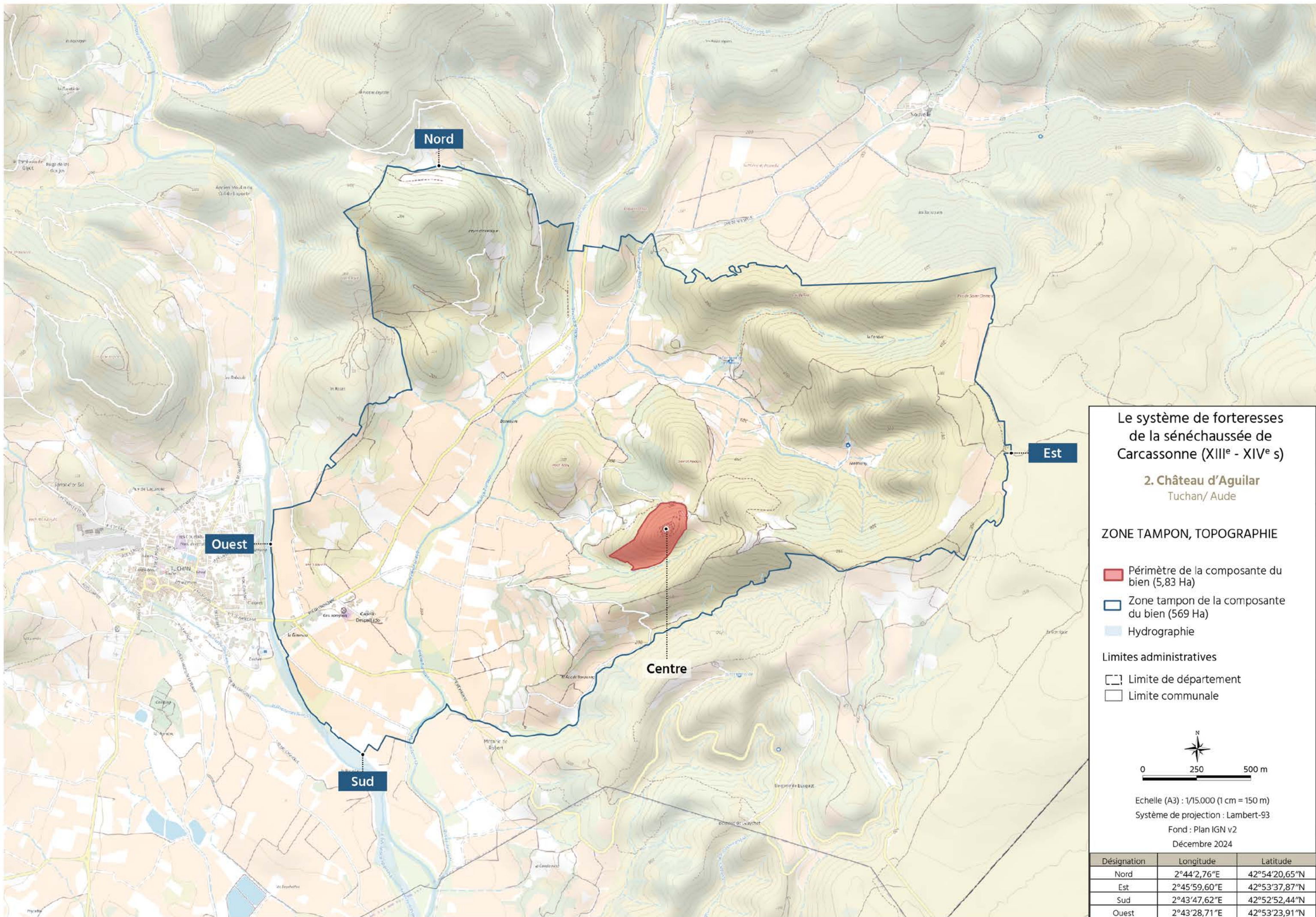
Désignation	Longitude	Latitude
Centre	2°44'49,34"E	42°53'26,35"N
Nord	2°44'50,82"E	42°53'30,42"N
Est	2°44'53,60"E	42°53'28,17"N
Sud	2°44'42,57"E	42°53'20,16"N
Ouest	2°44'37,72"E	42°53'22,31"N











Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

2. Château d'Aguiar
Tuchan/ Aude

ZONE TAMPON, TOPOGRAPHIE

- Périmètre de la composante du bien (5,83 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (569 Ha)
- Hydrographie

Limites administratives

- Limite de département
- Limite communale



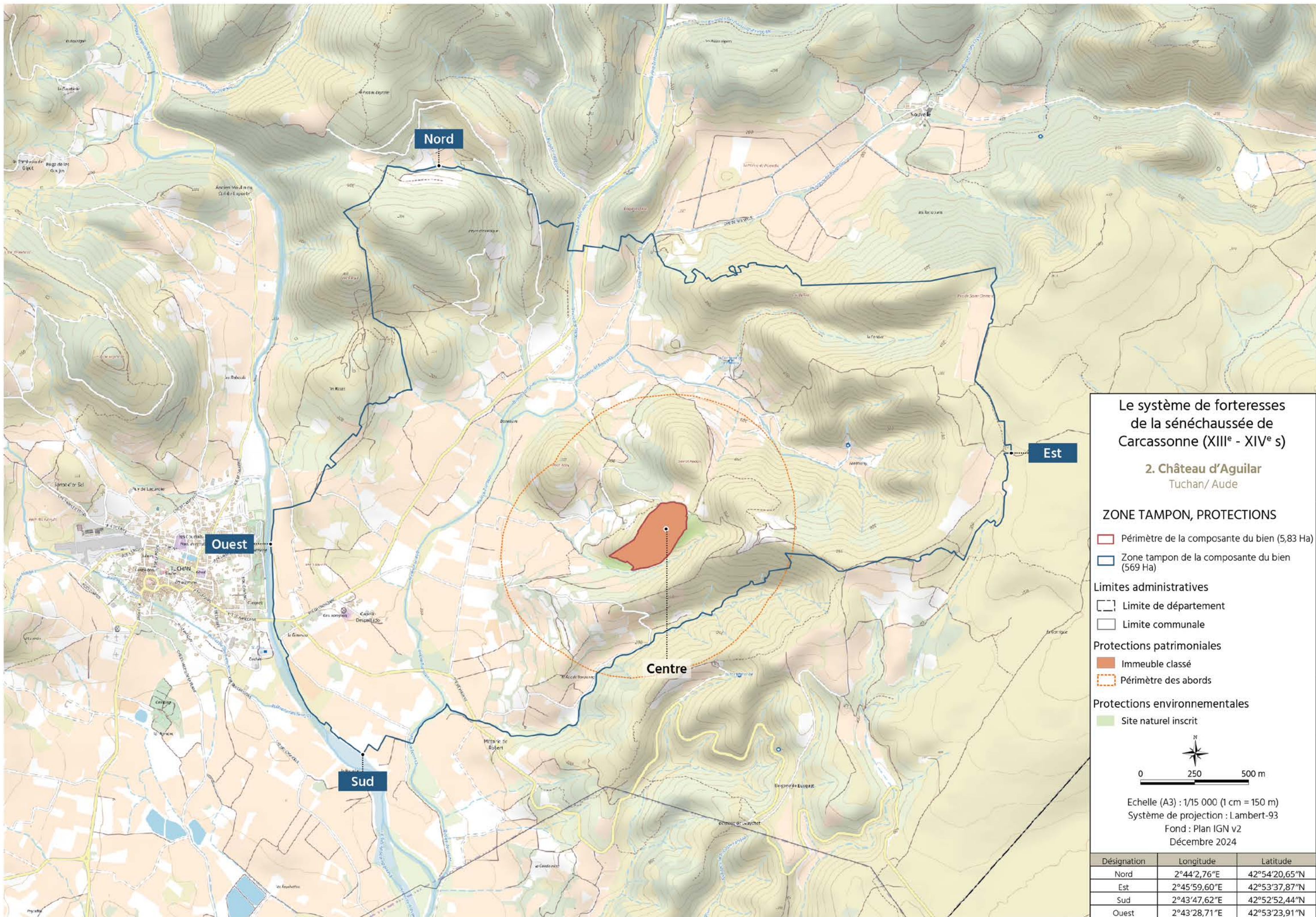
Echelle (A3) : 1/15.000 (1 cm = 150 m)

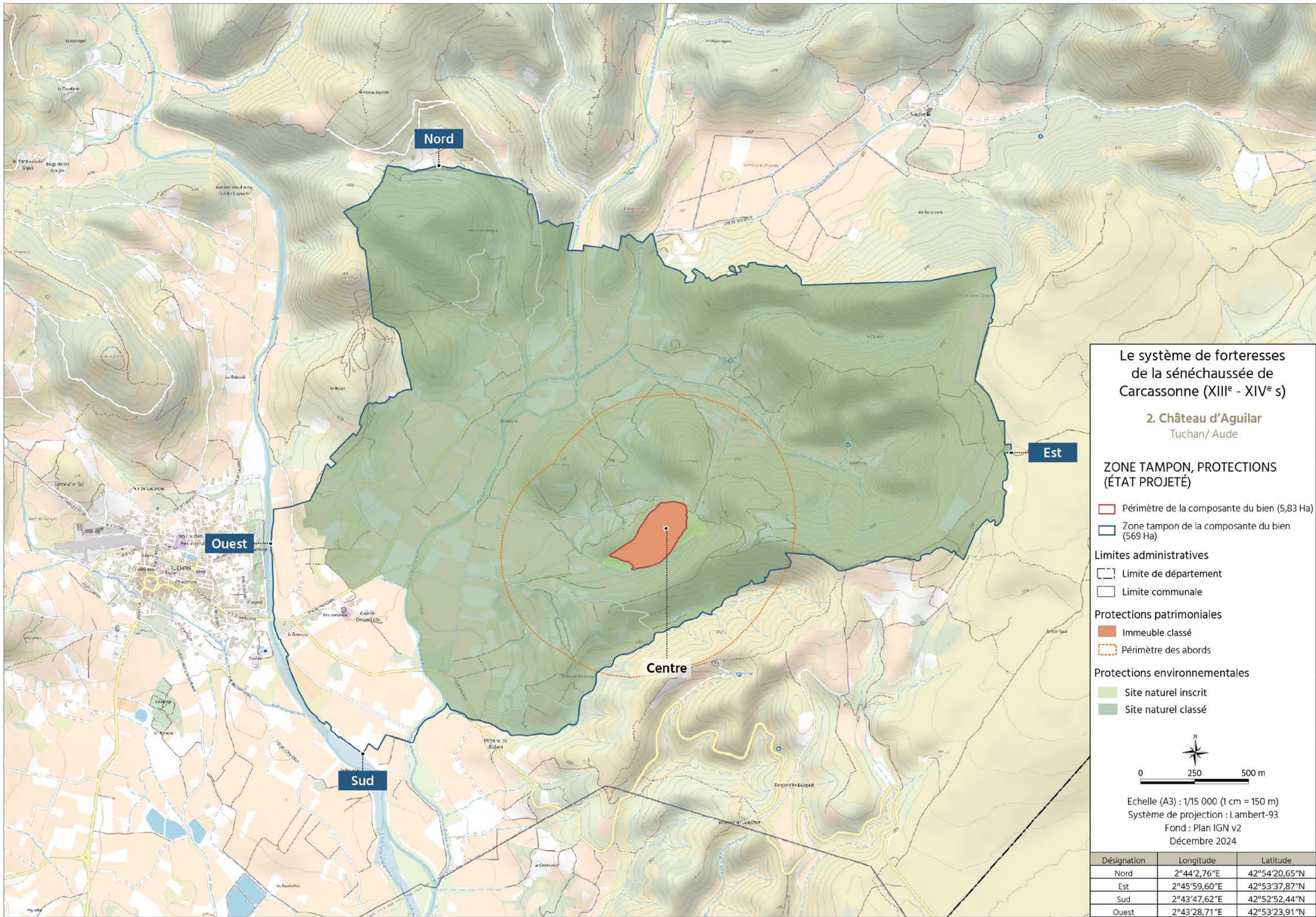
Système de projection : Lambert-93

Fond : Plan IGN v2

Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°44'2,76"E	42°54'20,65"N
Est	2°45'59,60"E	42°53'37,87"N
Sud	2°43'47,62"E	42°52'52,44"N
Ouest	2°43'28,71"E	42°53'23,91"N





Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

2. Château d'Aguilar Tuchan/ Aude

ZONE TAMPON, PROTECTIONS (ÉTAT PROJETÉ)

- Périmètre de la composante du bien (5,83 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (569 Ha)

Limites administratives

- Limite de département
- Limite communale

Protections patrimoniales

- Immeuble classé
- Périmètre des abords

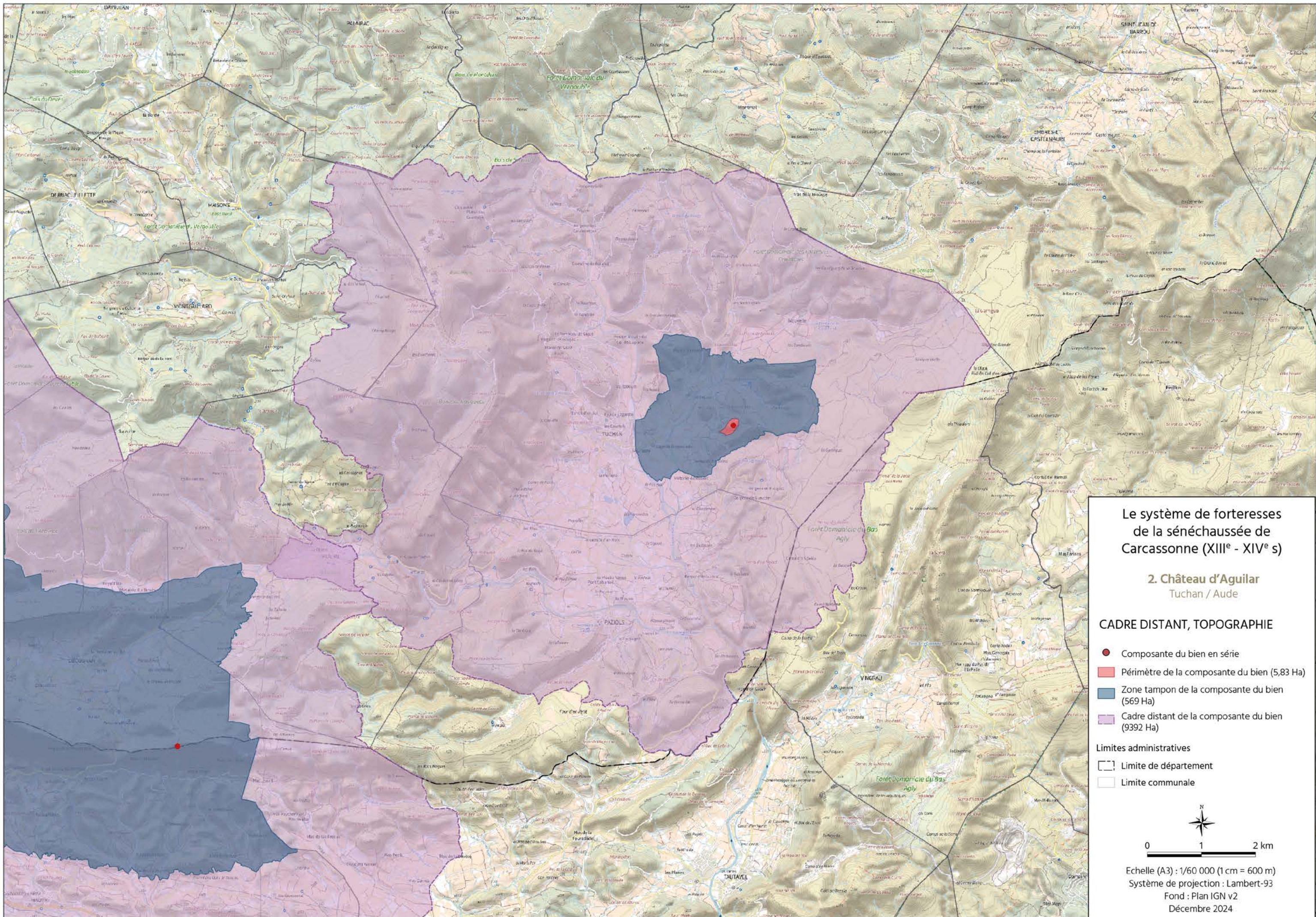
Protections environnementales

- Site naturel inscrit
- Site naturel classé



Echelle (A3) : 1/15 000 (1 cm = 150 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°44'2,76"E	42°54'20,65"N
Est	2°45'59,60"E	42°53'37,87"N
Sud	2°43'47,62"E	42°52'52,44"N
Ouest	2°43'28,71"E	42°53'23,91"N



Cadre distant, zone d'exclusion de l'AIP

Zone tampon

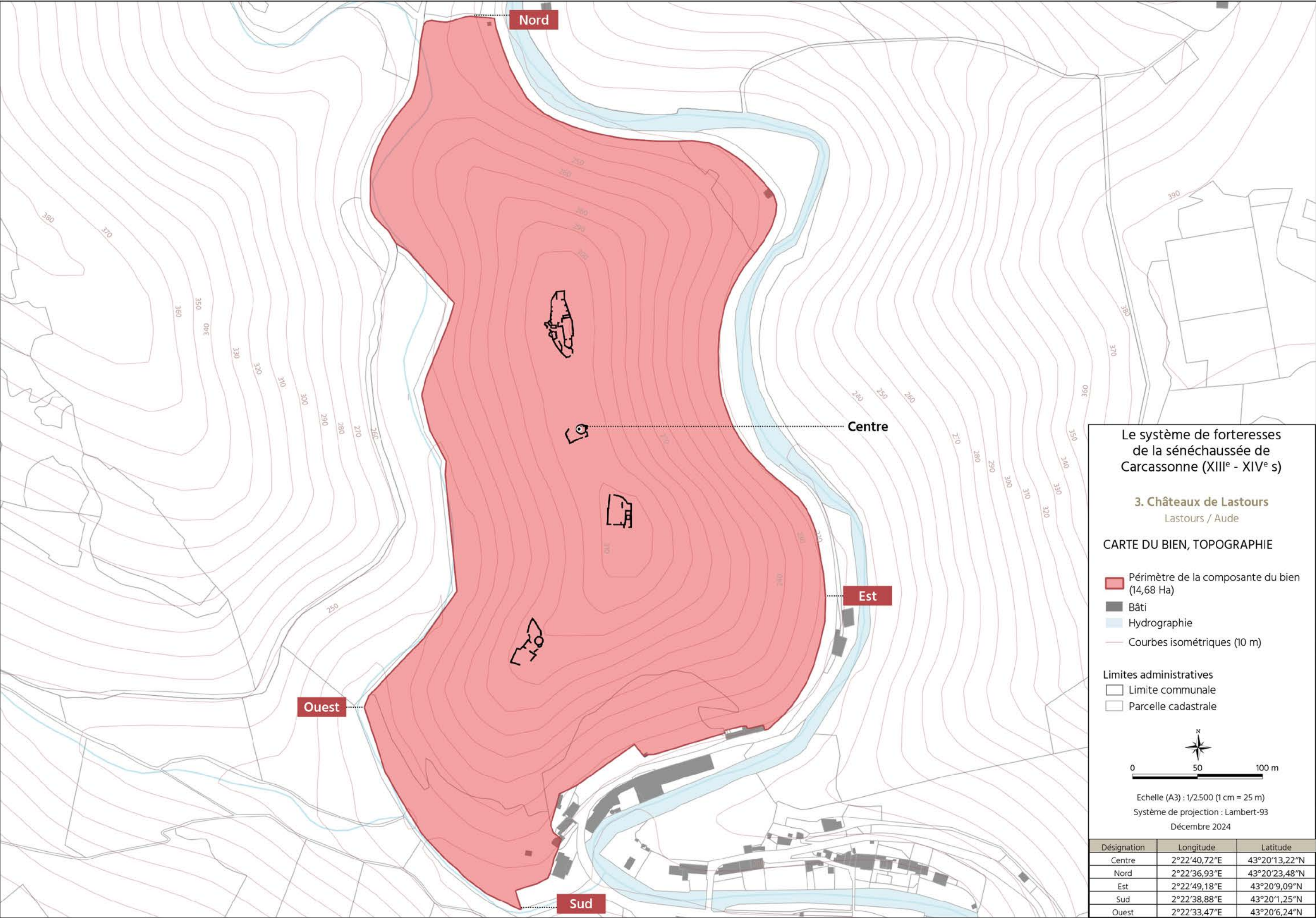
Périmètre du bien

Document illustratif



Châteaux de Lastours





Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

3. Châteaux de Lastours
Lastours / Aude

CARTE DU BIEN, TOPOGRAPHIE

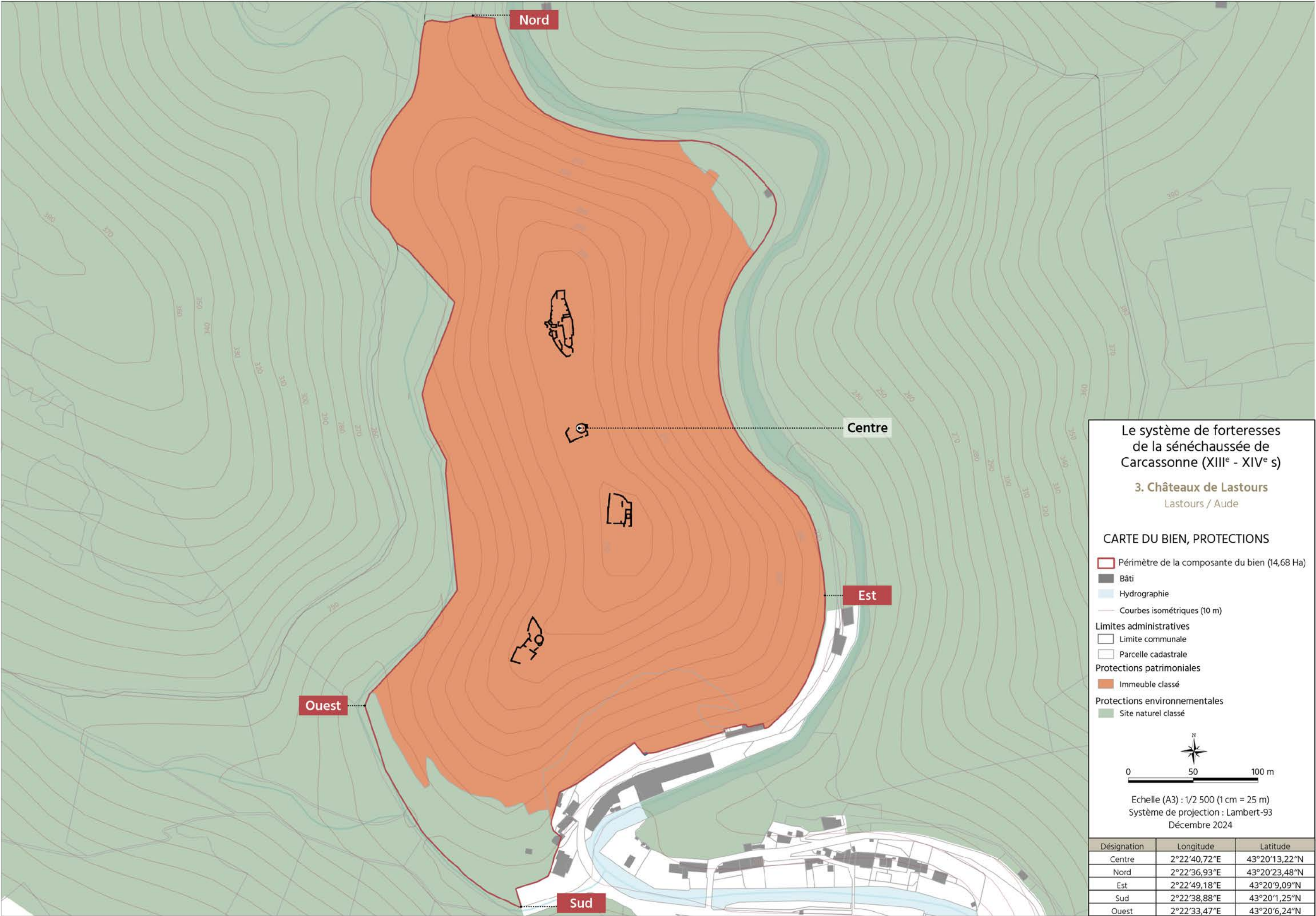
- Périmètre de la composante du bien (14,68 Ha)
- Bâti
- Hydrographie
- Courbes isométriques (10 m)

- Limites administratives
- Limite communale
 - Parcelle cadastrale



Echelle (A3) : 1/2.500 (1 cm = 25 m)
Système de projection : Lambert-93
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Centre	2°22'40,72"E	43°20'13,22"N
Nord	2°22'36,93"E	43°20'23,48"N
Est	2°22'49,18"E	43°20'9,09"N
Sud	2°22'38,88"E	43°20'1,25"N
Ouest	2°22'33,47"E	43°20'6,24"N



Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

3. Châteaux de Lastours
Lastours / Aude

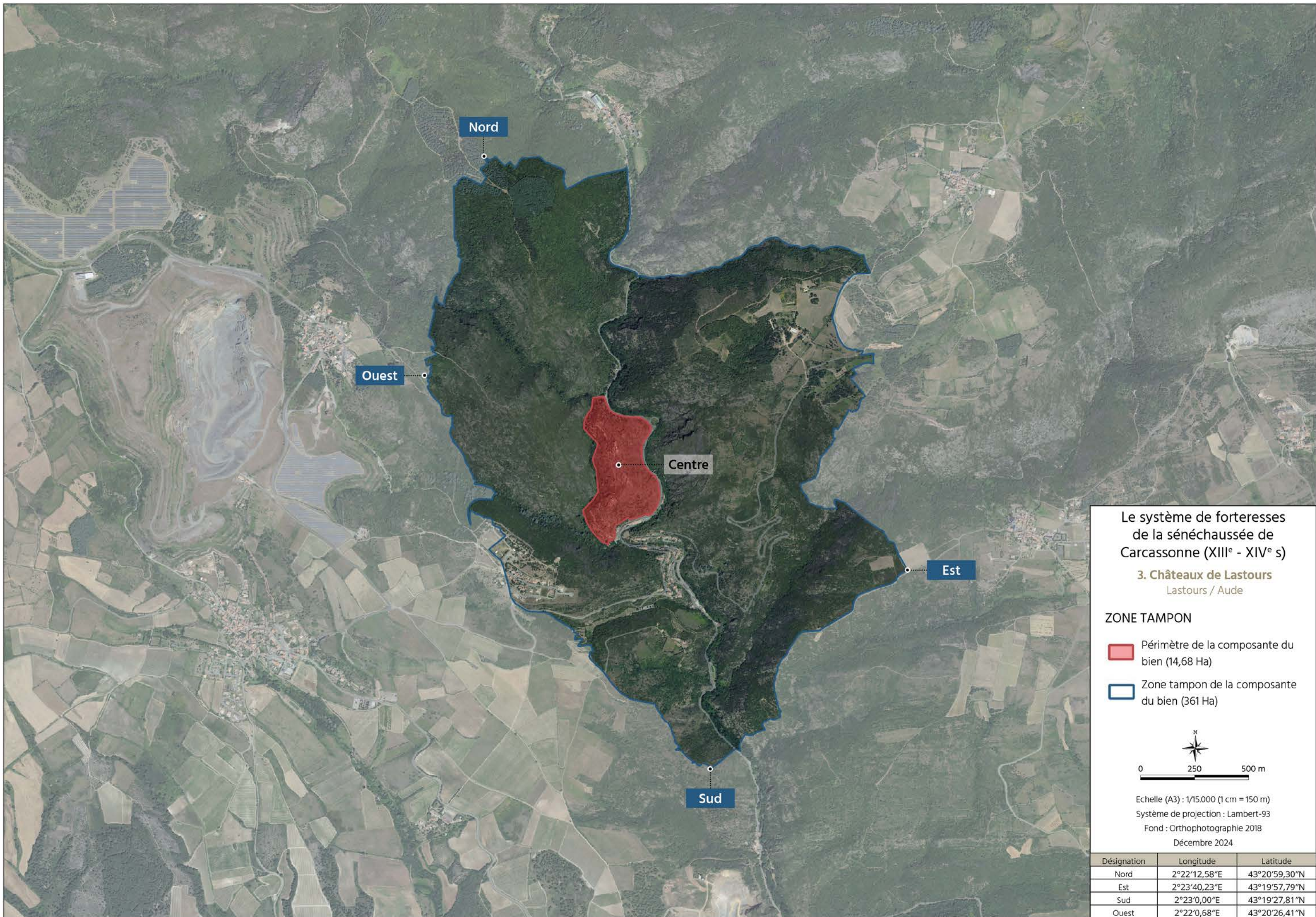
CARTE DU BIEN, PROTECTIONS

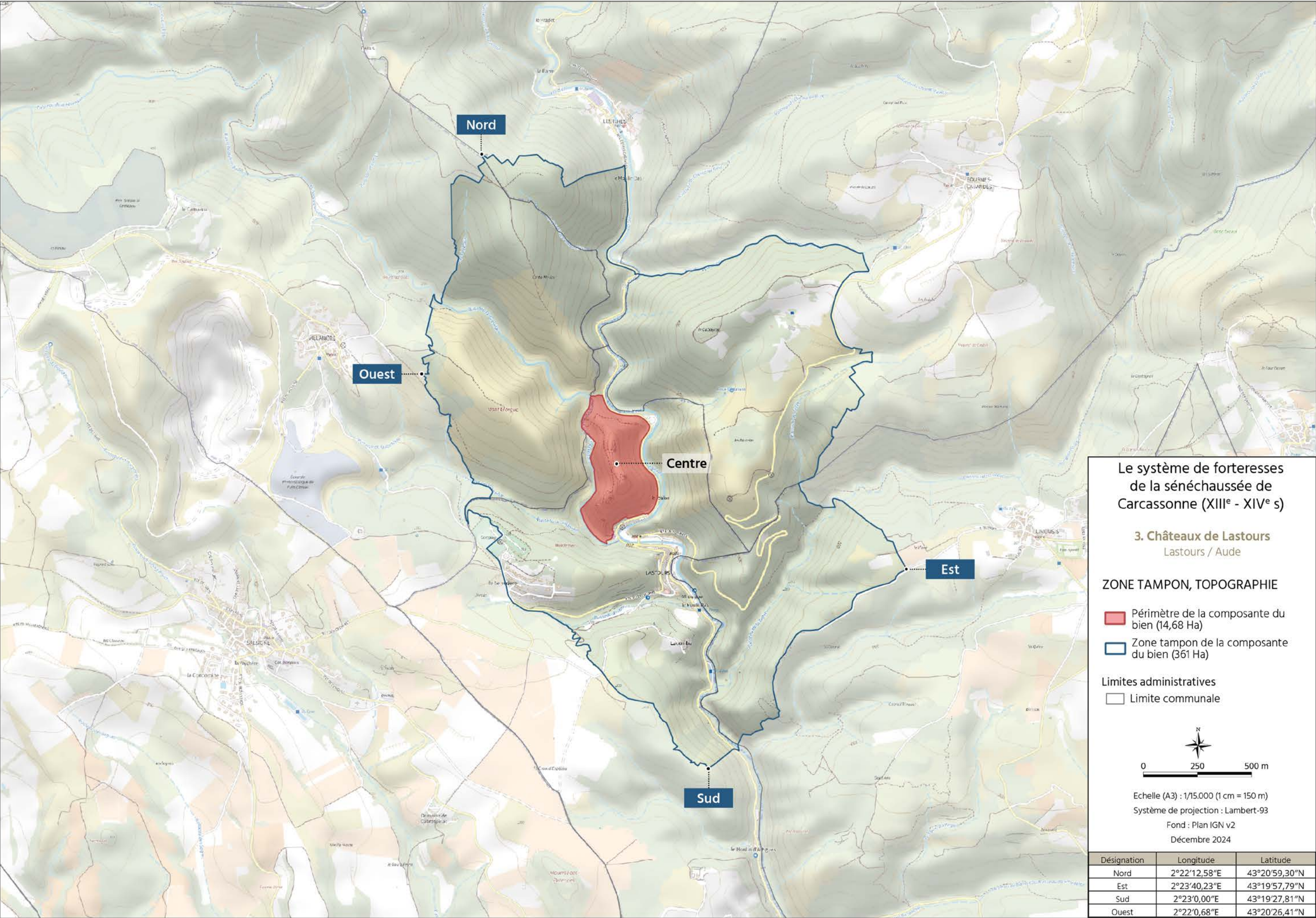
- Périmètre de la composante du bien (14,68 Ha)
- Bâti
- Hydrographie
- Courbes isométriques (10 m)
- Limites administratives
 - Limite communale
 - Parcelle cadastrale
- Protections patrimoniales
 - Immeuble classé
- Protections environnementales
 - Site naturel classé

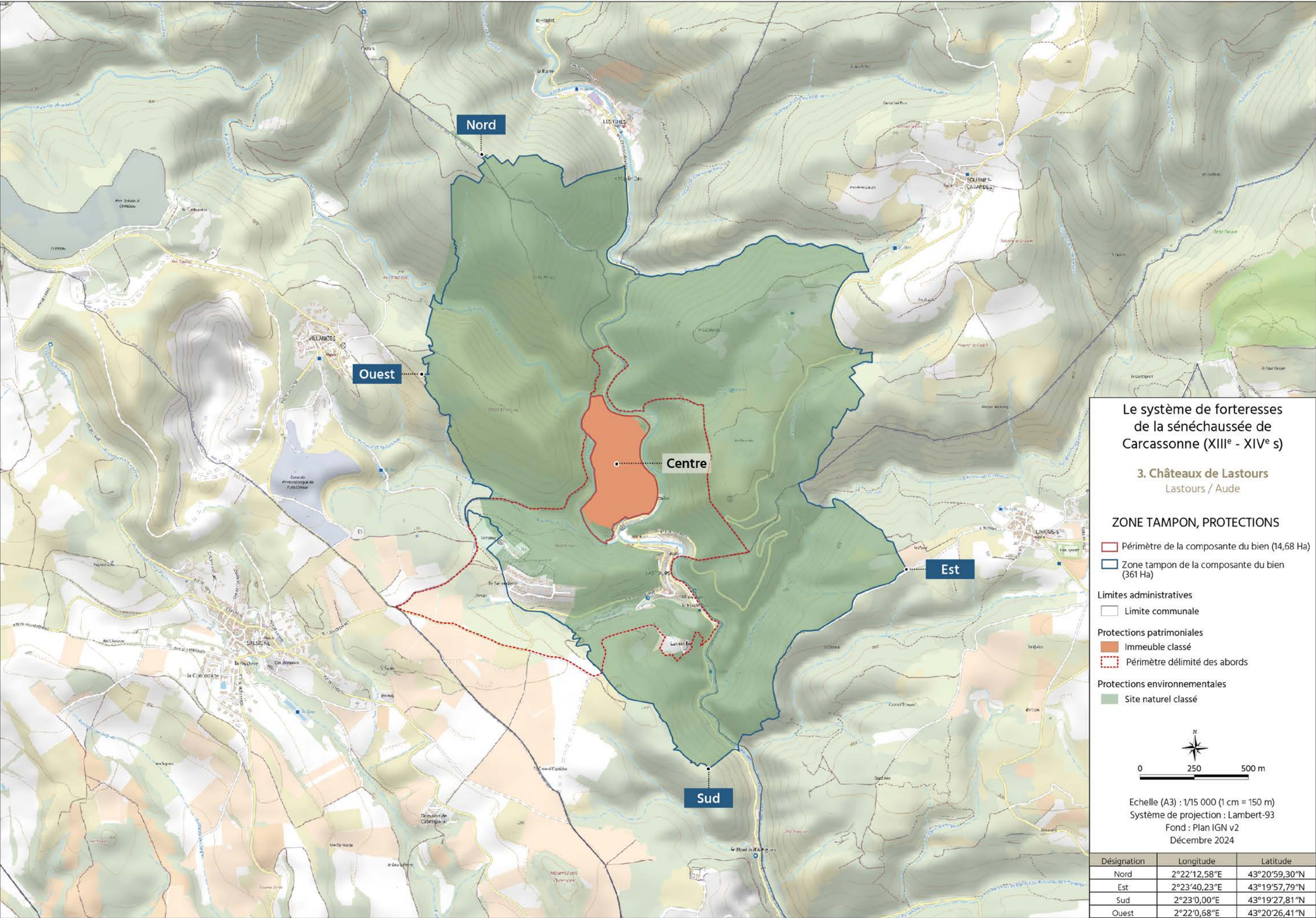


Echelle (A3) : 1/2 500 (1 cm = 25 m)
Système de projection : Lambert-93
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Centre	2°22'40,72"E	43°20'13,22"N
Nord	2°22'36,93"E	43°20'23,48"N
Est	2°22'49,18"E	43°20'9,09"N
Sud	2°22'38,88"E	43°20'1,25"N
Ouest	2°22'33,47"E	43°20'6,24"N







Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

3. Châteaux de Lastours
Lastours / Aude

ZONE TAMPON, PROTECTIONS

- Périmètre de la composante du bien (14,68 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (361 Ha)

- Limites administratives
- Limite communale

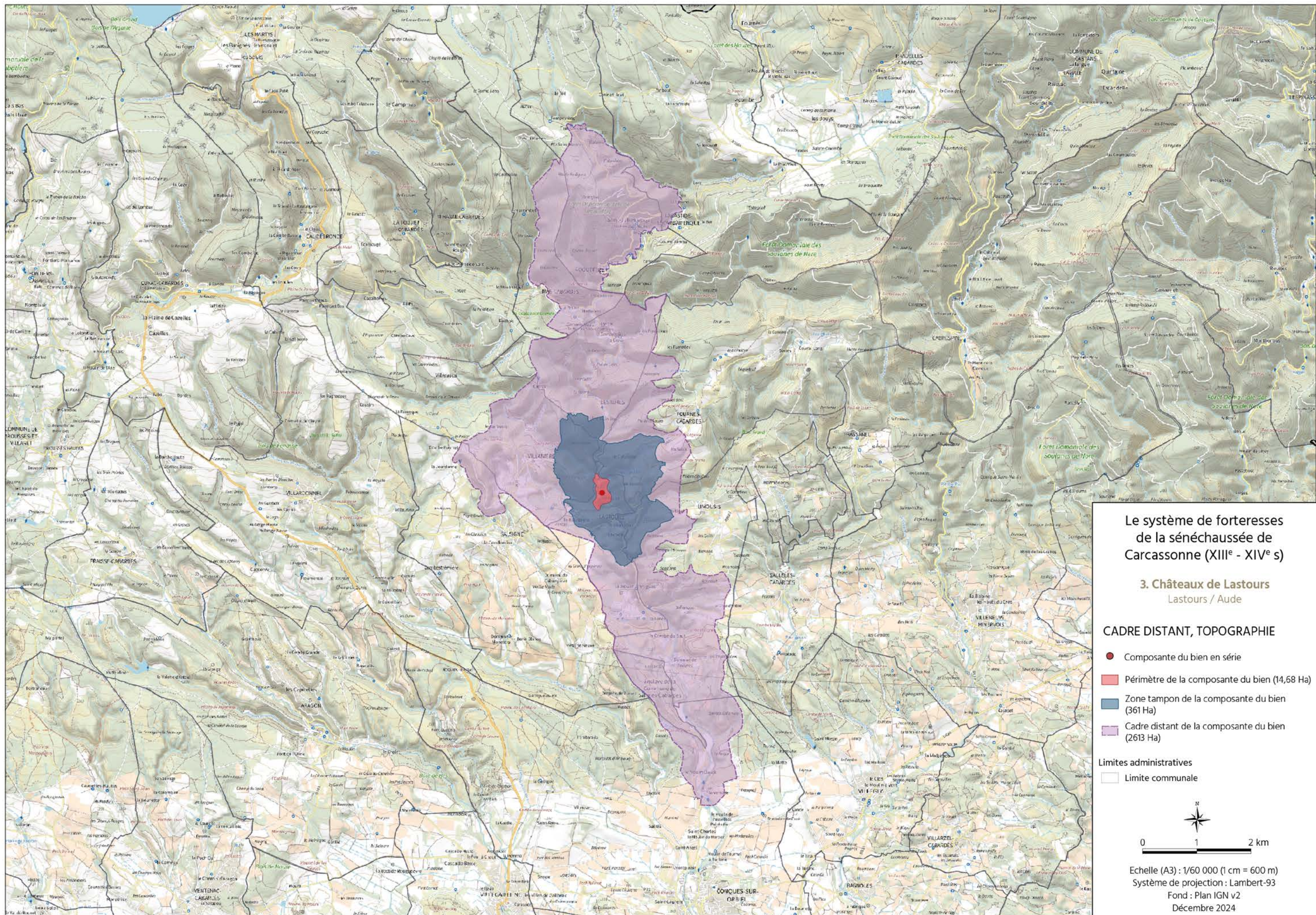
- Protections patrimoniales
- Immeuble classé
 - Périmètre délimité des abords

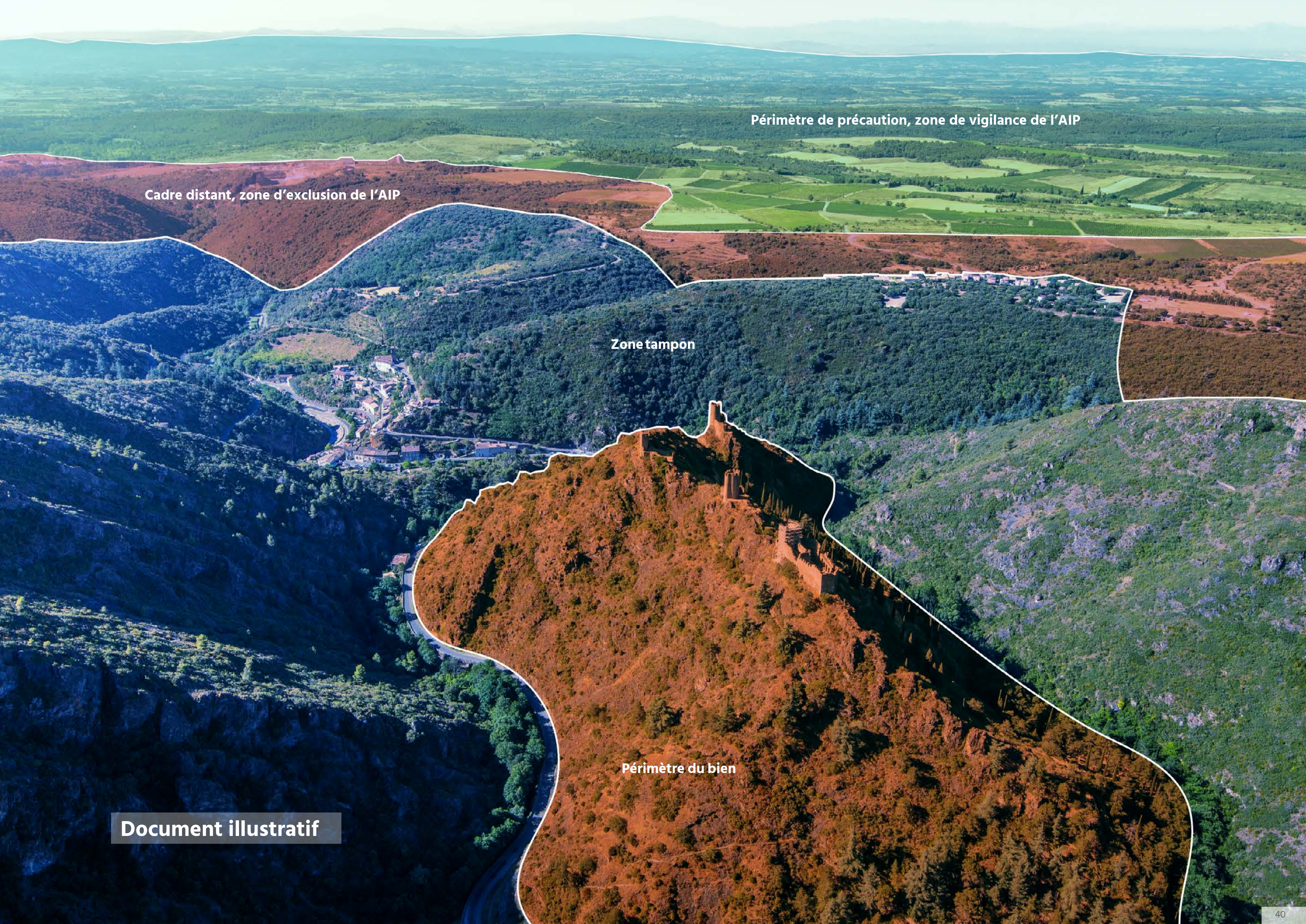
- Protections environnementales
- Site naturel classé



Echelle (A3) : 1/15 000 (1 cm = 150 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°22'12,58"E	43°20'59,30"N
Est	2°23'40,23"E	43°19'57,79"N
Sud	2°23'0,00"E	43°19'27,81"N
Ouest	2°22'0,68"E	43°20'26,41"N





Périmètre de précaution, zone de vigilance de l'AIP

Cadre distant, zone d'exclusion de l'AIP

Zone tampon

Périmètre du bien

Document illustratif



Château de Montségur

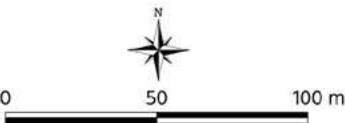


Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

4. Château de Montségur
Montségur / Ariège

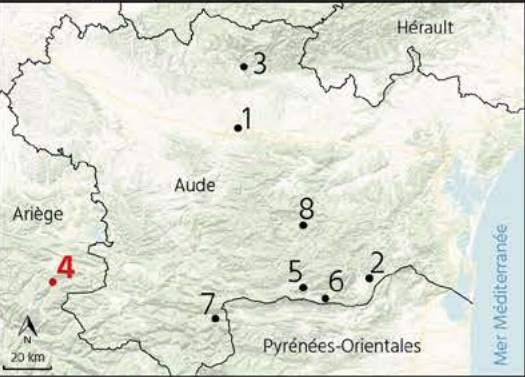
CARTE DU BIEN

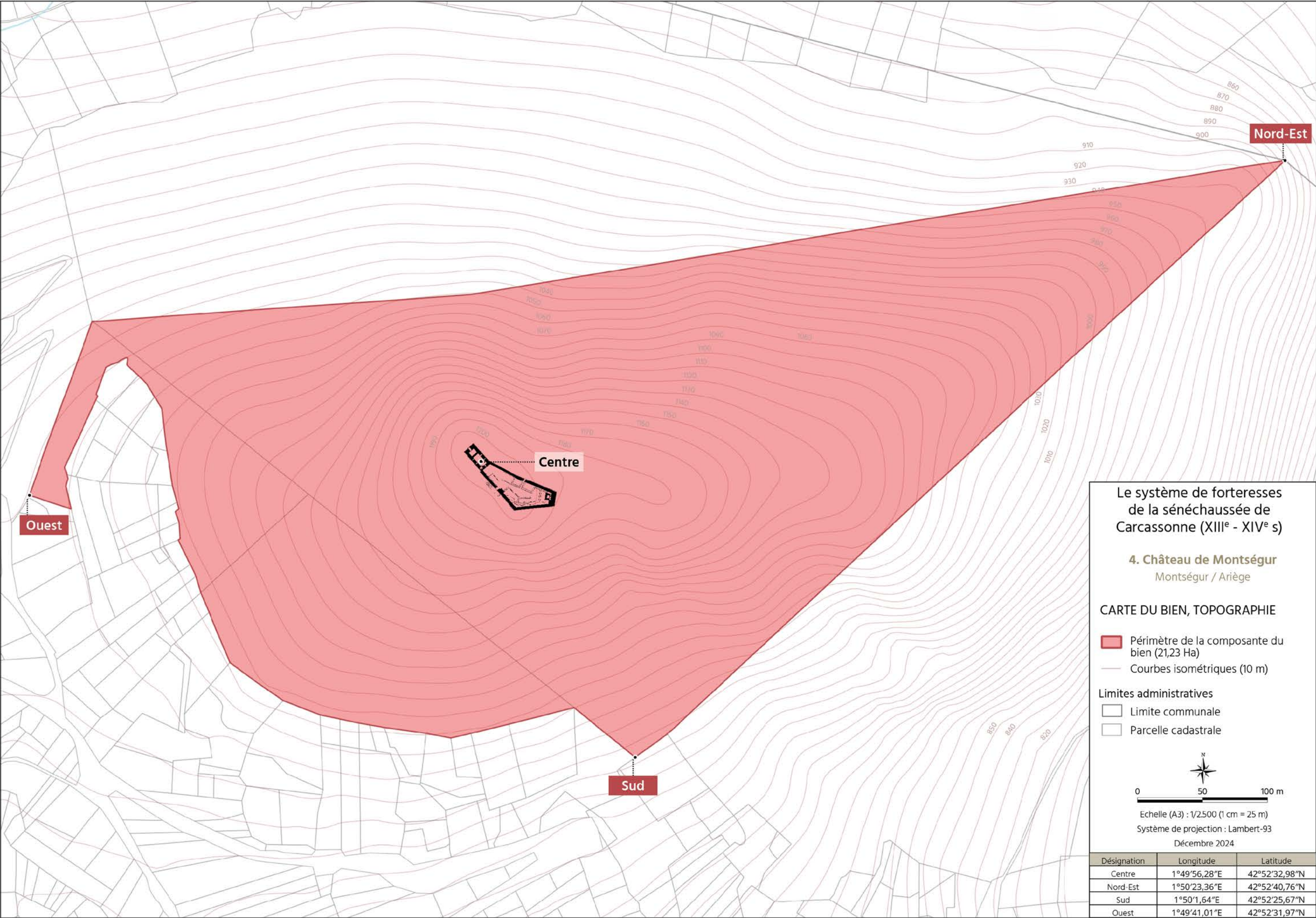
 Périmètre de la composante
du bien (21,23 Ha)



Echelle (A3) : 1/2.500 (1 cm = 25 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Orthophotographie 2018
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Centre	1°49'56,28"E	42°52'32,98"N
Nord-Est	1°50'23,36"E	42°52'40,76"N
Sud	1°50'1,64"E	42°52'25,67"N
Ouest	1°49'41,01"E	42°52'31,97"N





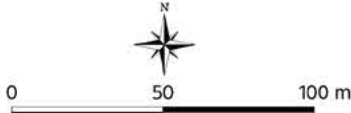
Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

4. Château de Montségur
Montségur / Ariège

CARTE DU BIEN, TOPOGRAPHIE

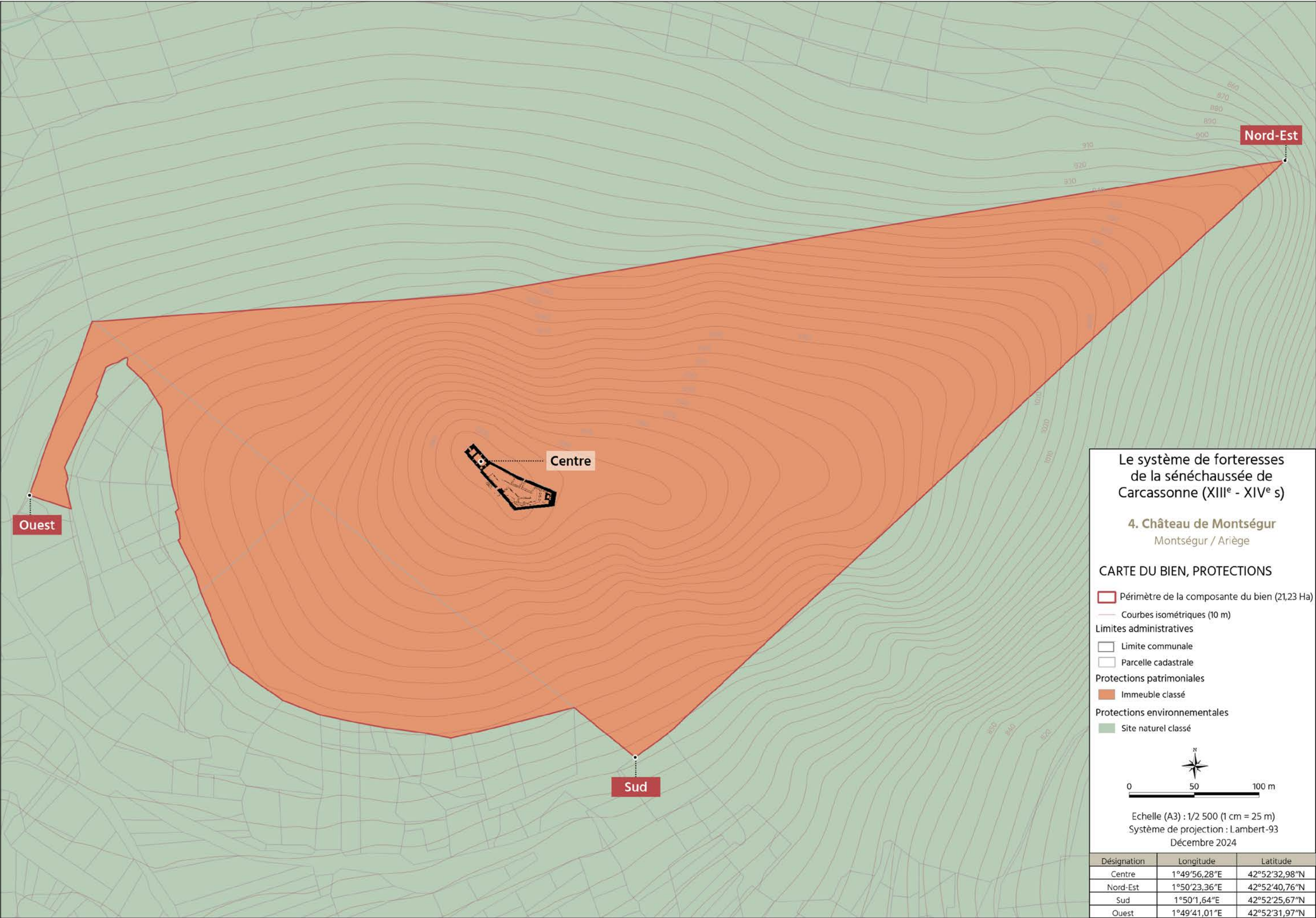
- Périmètre de la composante du bien (21,23 Ha)
- Courbes isométriques (10 m)

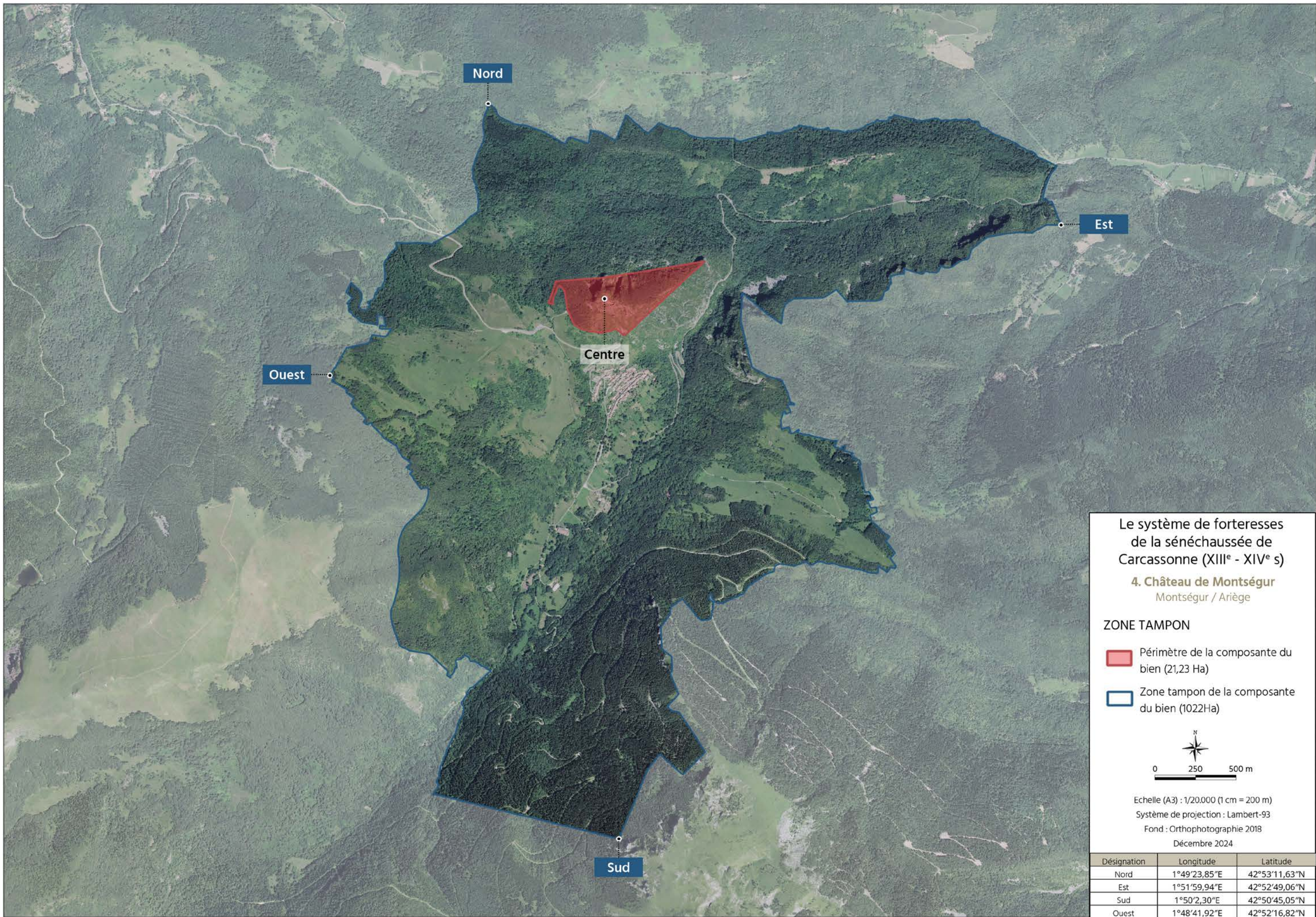
- Limites administratives
- Limite communale
 - Parcelle cadastrale

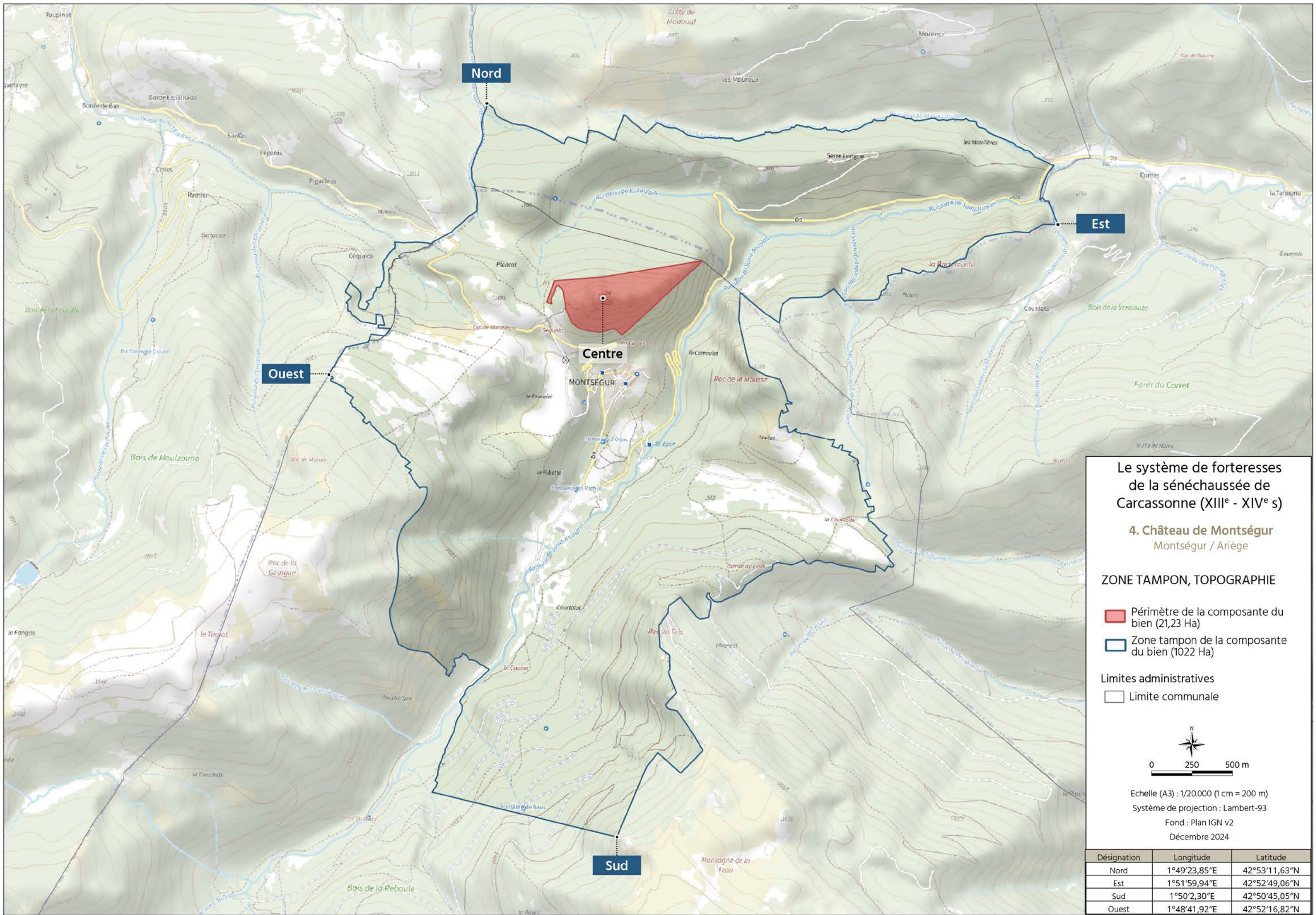


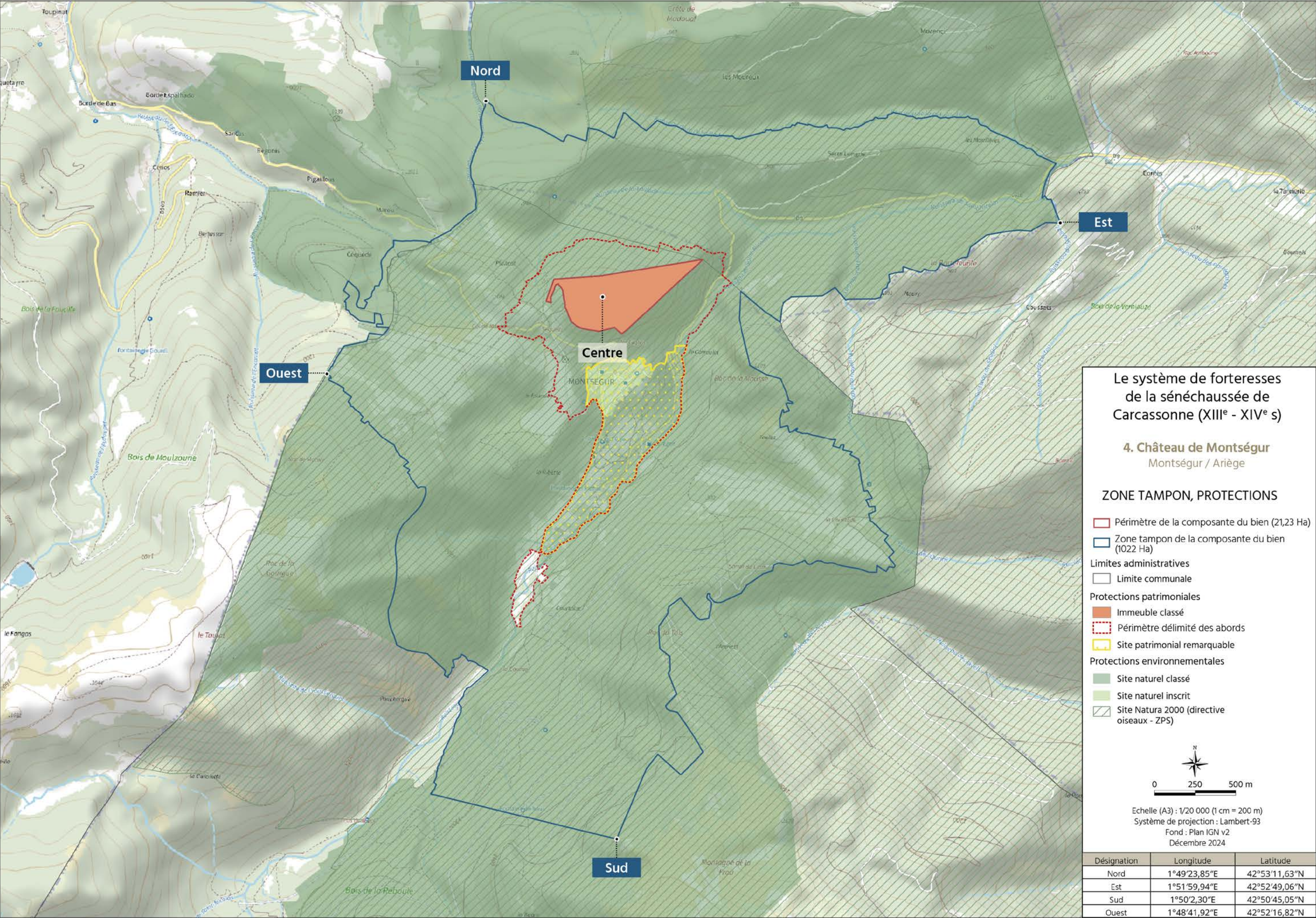
Echelle (A3) : 1/2500 (1 cm = 25 m)
Système de projection : Lambert-93
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Centre	1°49'56,28"E	42°52'32,98"N
Nord-Est	1°50'23,36"E	42°52'40,76"N
Sud	1°50'1,64"E	42°52'25,67"N
Ouest	1°49'41,01"E	42°52'31,97"N









Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

4. Château de Montségur
Montségur / Ariège

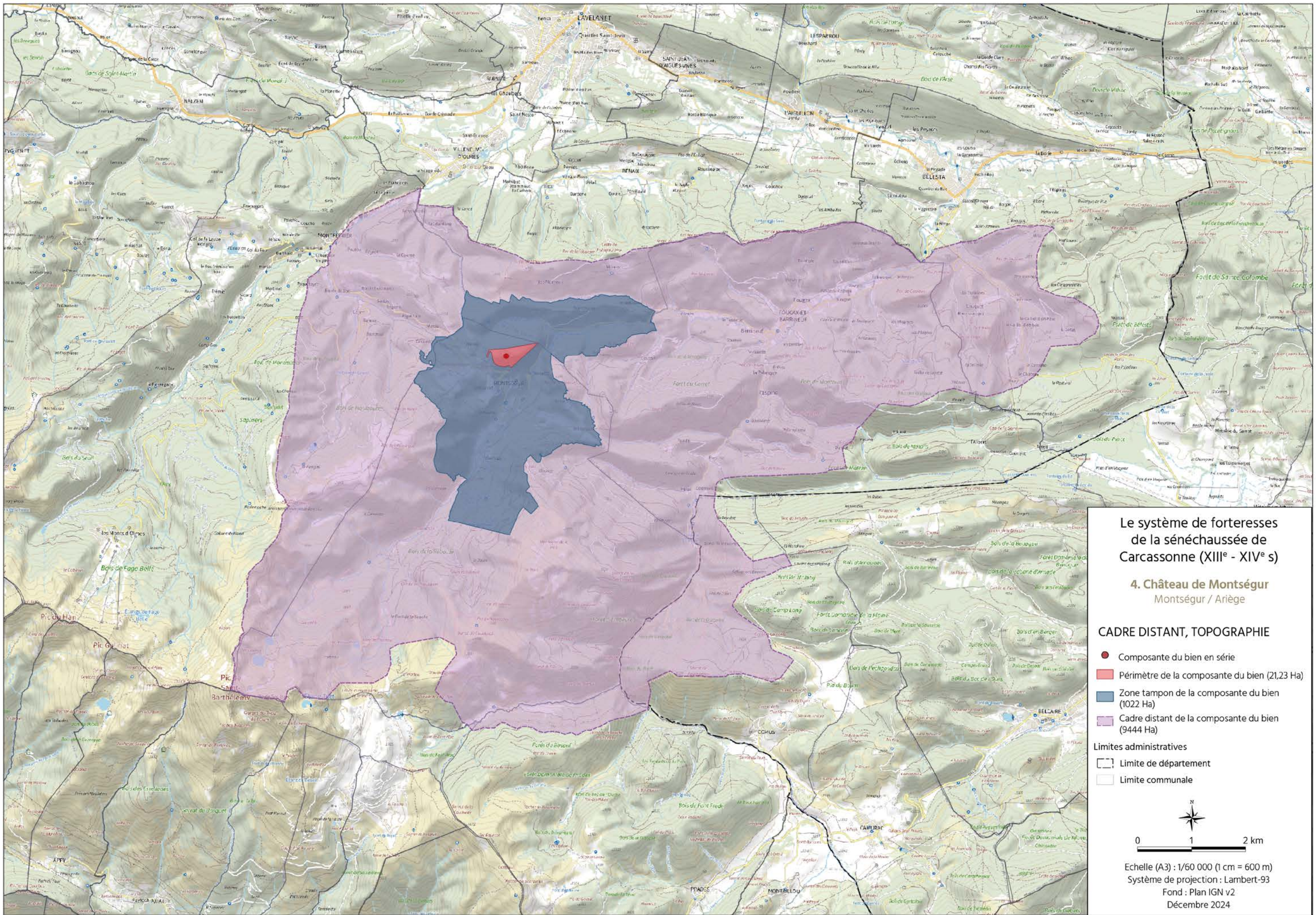
ZONE TAMPON, PROTECTIONS

- Périmètre de la composante du bien (21,23 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (1022 Ha)
- Limites administratives
 - Limite communale
- Protections patrimoniales
 - Immeuble classé
 - Périmètre délimité des abords
 - Site patrimonial remarquable
- Protections environnementales
 - Site naturel classé
 - Site naturel inscrit
 - Site Natura 2000 (directive oiseaux - ZPS)



Echelle (A3) : 1/20 000 (1 cm = 200 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	1°49'23,85"E	42°53'11,63"N
Est	1°51'59,94"E	42°52'49,06"N
Sud	1°50'2,30"E	42°50'45,05"N
Ouest	1°48'41,92"E	42°52'16,82"N



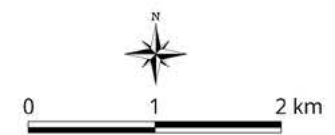
Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

4. Château de Montségur
Montségur / Ariège

CADRE DISTANT, TOPOGRAPHIE

- Composante du bien en série
- Périmètre de la composante du bien (21,23 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (1022 Ha)
- Cadre distant de la composante du bien (9444 Ha)

- Limites administratives
- Limite de département
 - Limite communale



Echelle (A3) : 1/60 000 (1 cm = 600 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024



Périmètre de précaution, zone de vigilance de l'AIP

Cadre distant, zone
d'exclusion de l'AIP

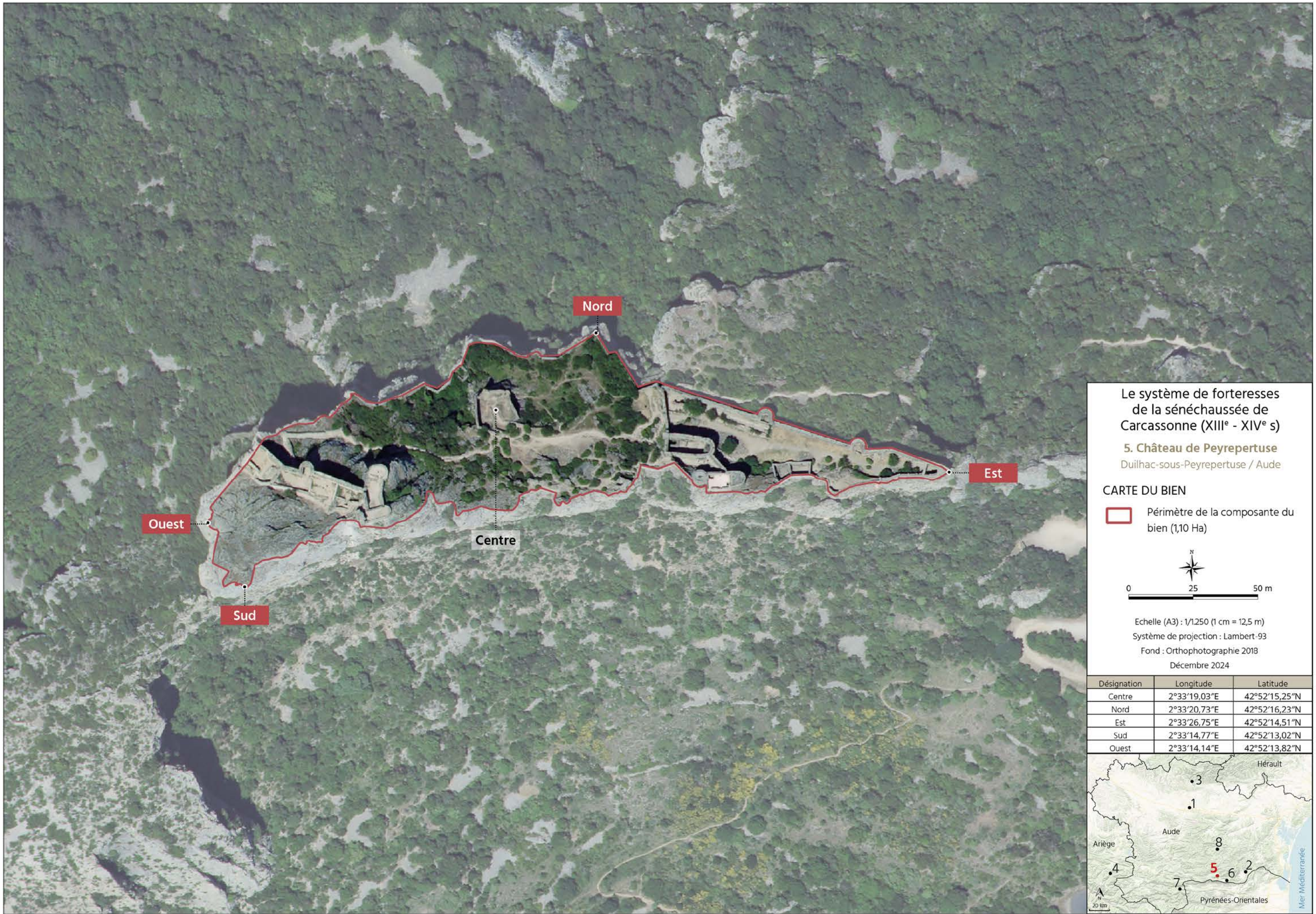
Zone tampon

Périmètre du bien

Document illustratif



Château de Peyrepertuse



Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

5. Château de Peyrepertuse
Duilhac-sous-Peyrepertuse / Aude

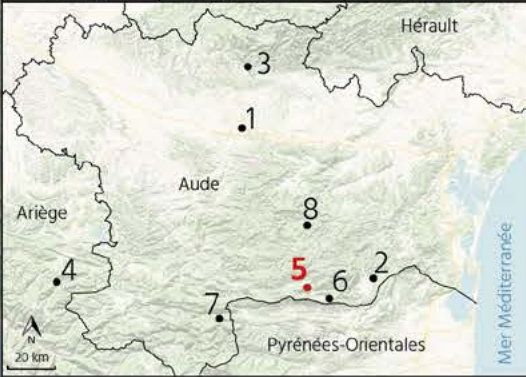
CARTE DU BIEN

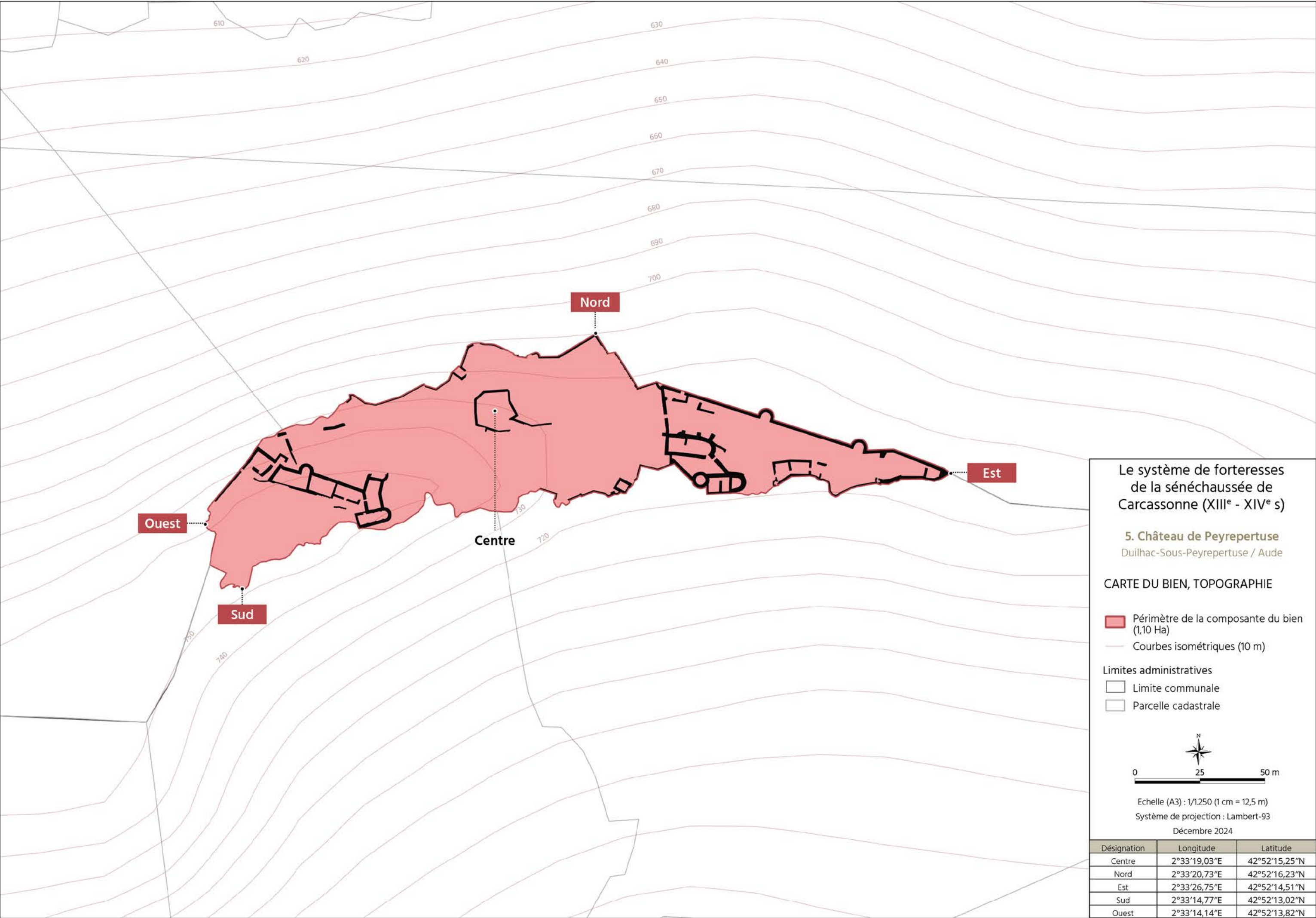
 Périmètre de la composante du bien (1,10 Ha)

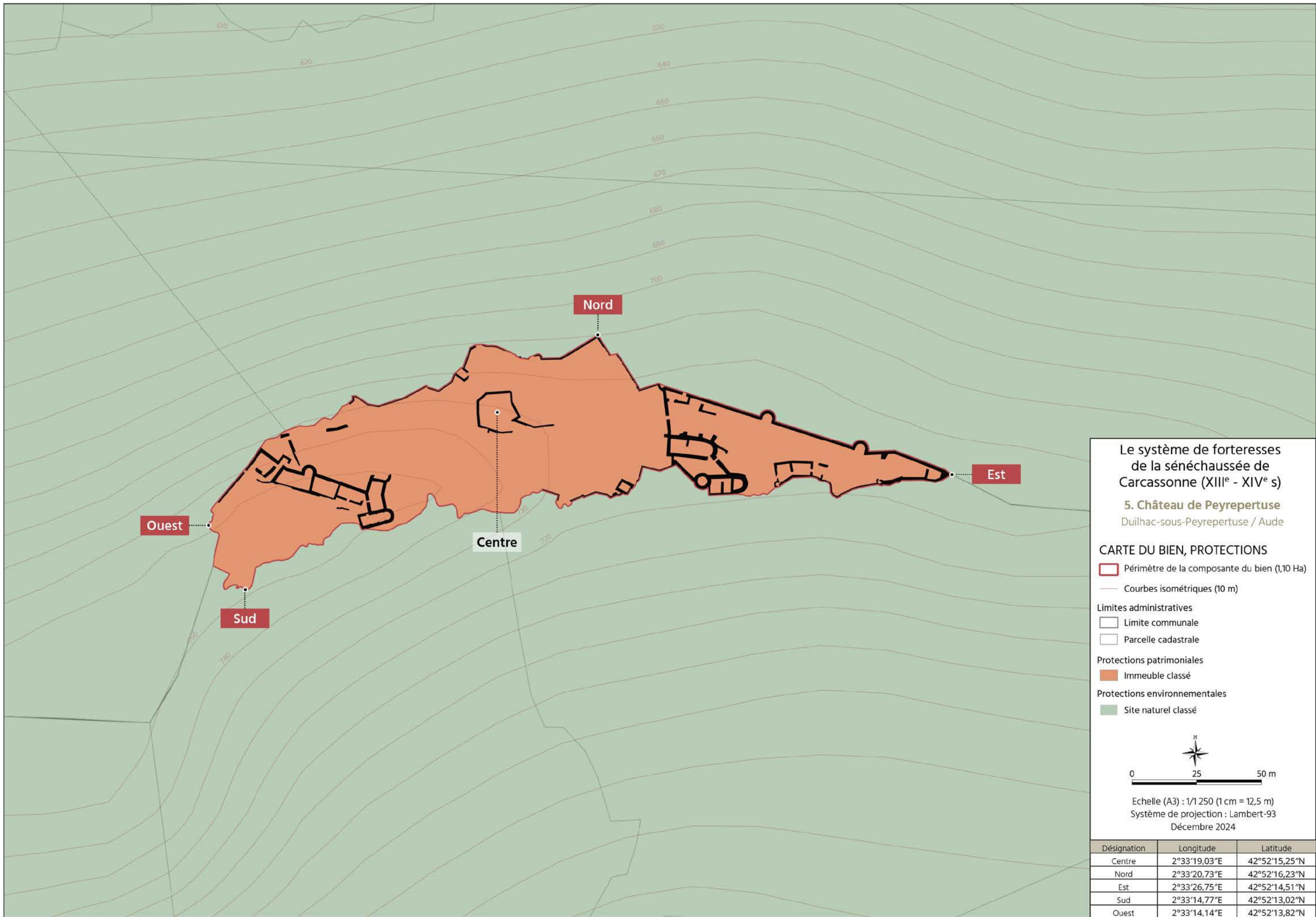


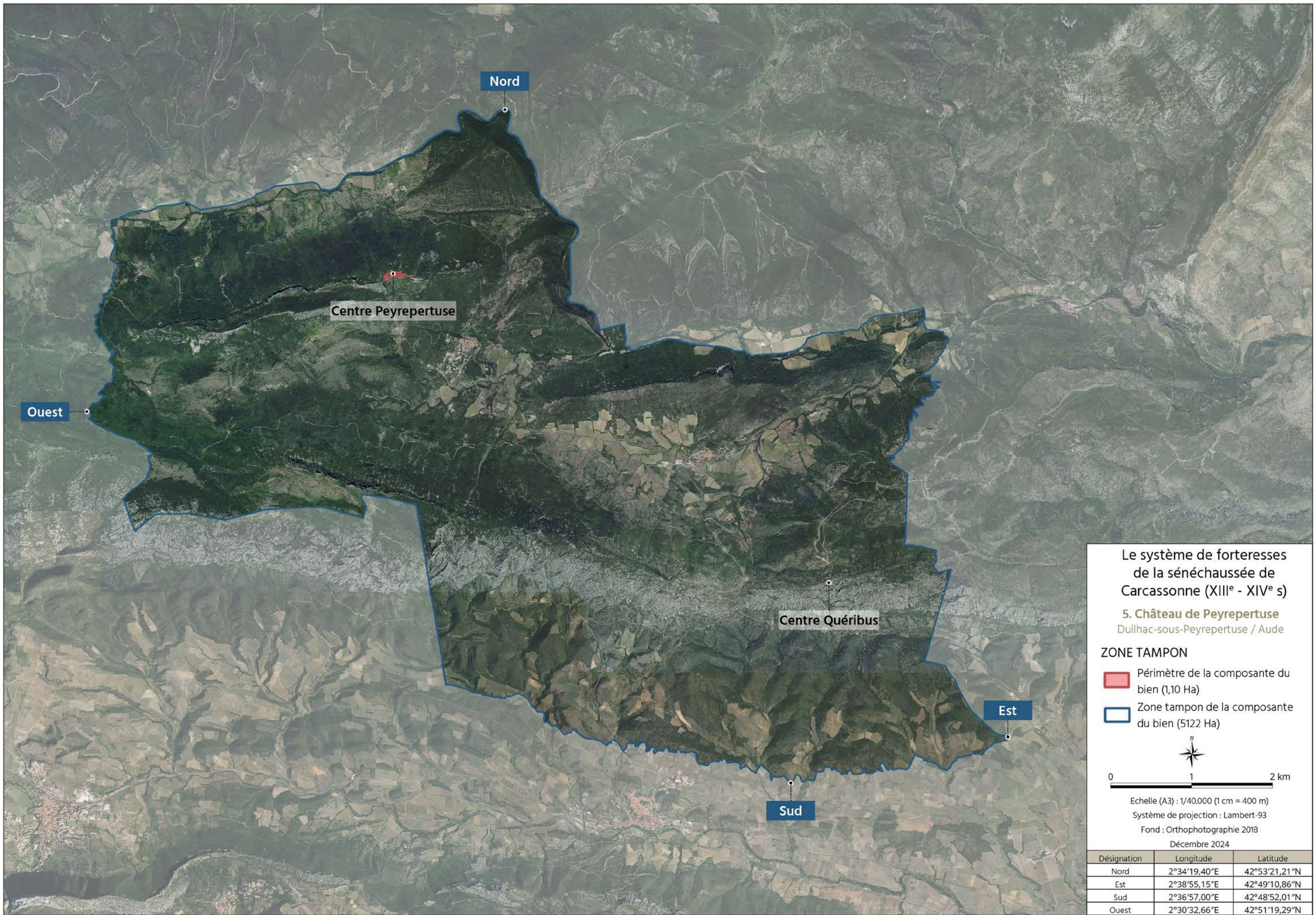
Echelle (A3) : 1/1250 (1 cm = 12,5 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Orthophotographie 2018
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Centre	2°33'19,03"E	42°52'15,25"N
Nord	2°33'20,73"E	42°52'16,23"N
Est	2°33'26,75"E	42°52'14,51"N
Sud	2°33'14,77"E	42°52'13,02"N
Ouest	2°33'14,14"E	42°52'13,82"N









Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

5. Château de Peyrepertuse
Duilhac-sous-Peyrepertuse / Aude

ZONE TAMPON

-  Périmètre de la composante du bien (1,10 Ha)
-  Zone tampon de la composante du bien (5122 Ha)



0 1 2 km

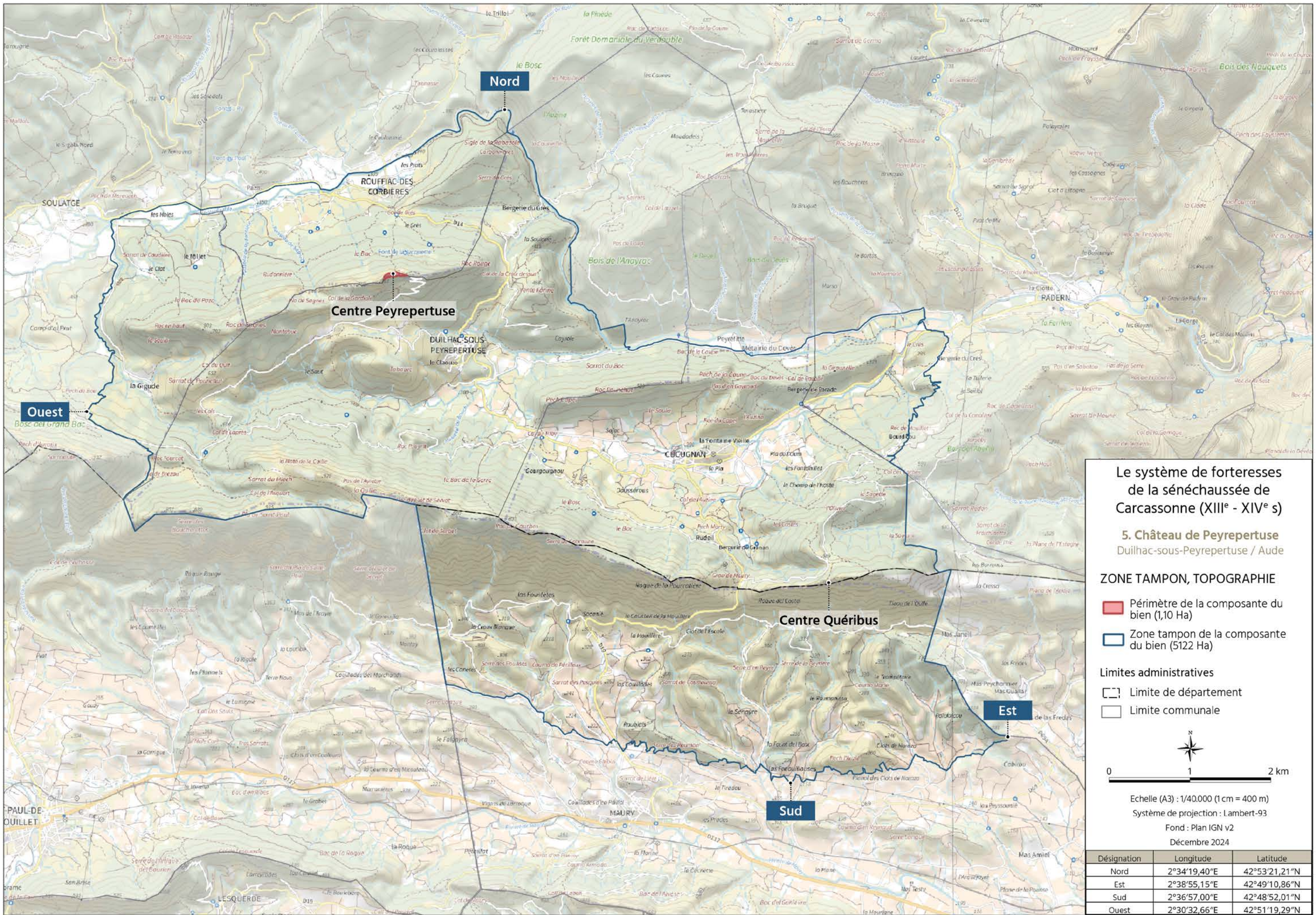
Echelle (A3) : 1/40.000 (1 cm = 400 m)

Système de projection : Lambert-93

Fond : Orthophotographie 2018

Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°34'19,40"E	42°53'21,21"N
Est	2°38'55,15"E	42°49'10,86"N
Sud	2°36'57,00"E	42°48'52,01"N
Ouest	2°30'32,66"E	42°51'19,29"N



Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

5. Château de Peyrepertuse
Duilhac-sous-Peyrepertuse / Aude

ZONE TAMPON, TOPOGRAPHIE

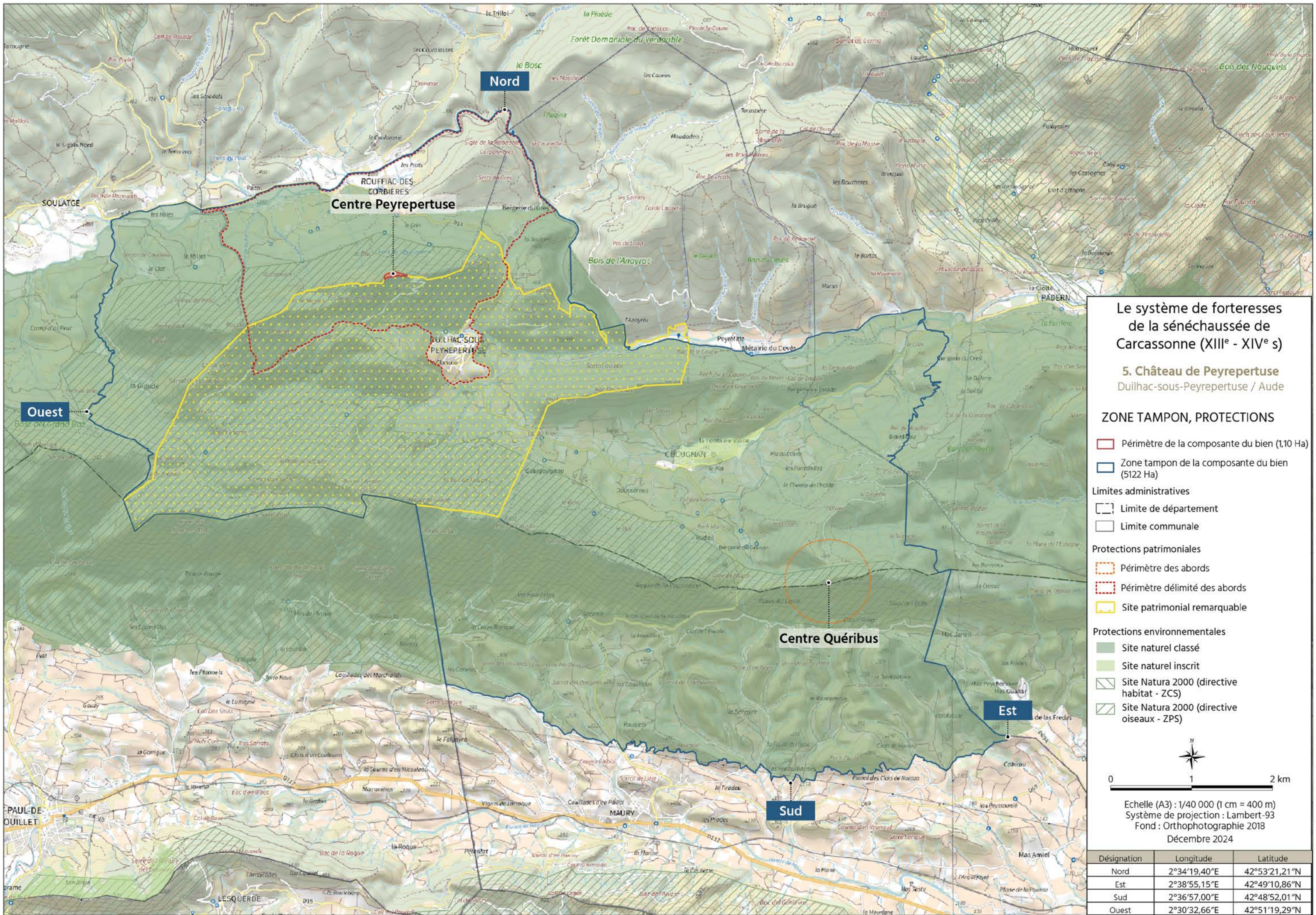
- Périmètre de la composante du bien (1,10 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (5122 Ha)

- Limites administratives
- Limite de département
 - Limite communale



Echelle (A3) : 1/40.000 (1 cm = 400 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°34'19,40"E	42°53'21,21"N
Est	2°38'55,15"E	42°49'10,86"N
Sud	2°36'57,00"E	42°48'52,01"N
Ouest	2°30'32,66"E	42°51'19,29"N



Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

5. Château de Peyrepertuse
Duilhac-sous-Peyrepertuse / Aude

ZONE TAMPON, PROTECTIONS

■ Périmètre de la composante du bien (1,10 Ha)

■ Zone tampon de la composante du bien
(5122 Ha)

Limites administratives

■ Limite de département

■ Limite communale

Protections patrimoniales

■ Périmètre des abords

■ Périmètre délimité des abords

■ Site patrimonial remarquable

Protections environnementales

■ Site naturel classé

■ Site naturel inscrit

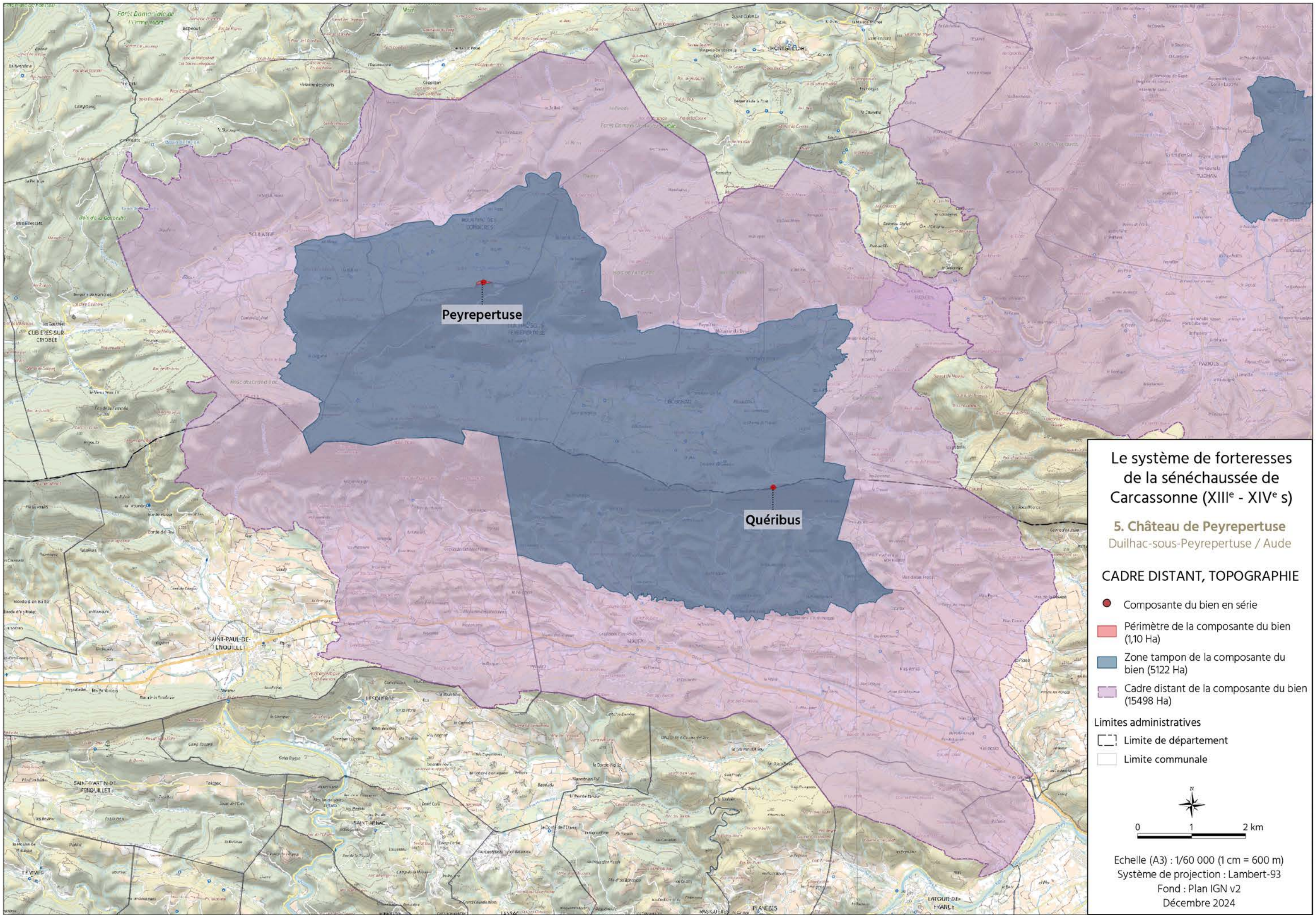
■ Site Natura 2000 (directive
habitat - ZCS)

■ Site Natura 2000 (directive
oiseaux - ZPS)



Echelle (A3) : 1/40 000 (1 cm = 400 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Orthophotographie 2018
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°34'19,40"E	42°53'21,21"N
Est	2°38'55,15"E	42°49'10,86"N
Sud	2°36'57,00"E	42°48'52,01"N
Ouest	2°30'32,66"E	42°51'19,29"N



Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

5. Château de Peyrepertuse Duilhac-sous-Peyrepertuse / Aude

CADRE DISTANT, TOPOGRAPHIE

- Composante du bien en série
- Périmètre de la composante du bien (1,10 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (5122 Ha)
- Cadre distant de la composante du bien (15498 Ha)

Limites administratives

- Limite de département
- Limite communale



Echelle (A3) : 1/60 000 (1 cm = 600 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024

Cadre distant, zone
d'exclusion de l'AIP

Zone tampon

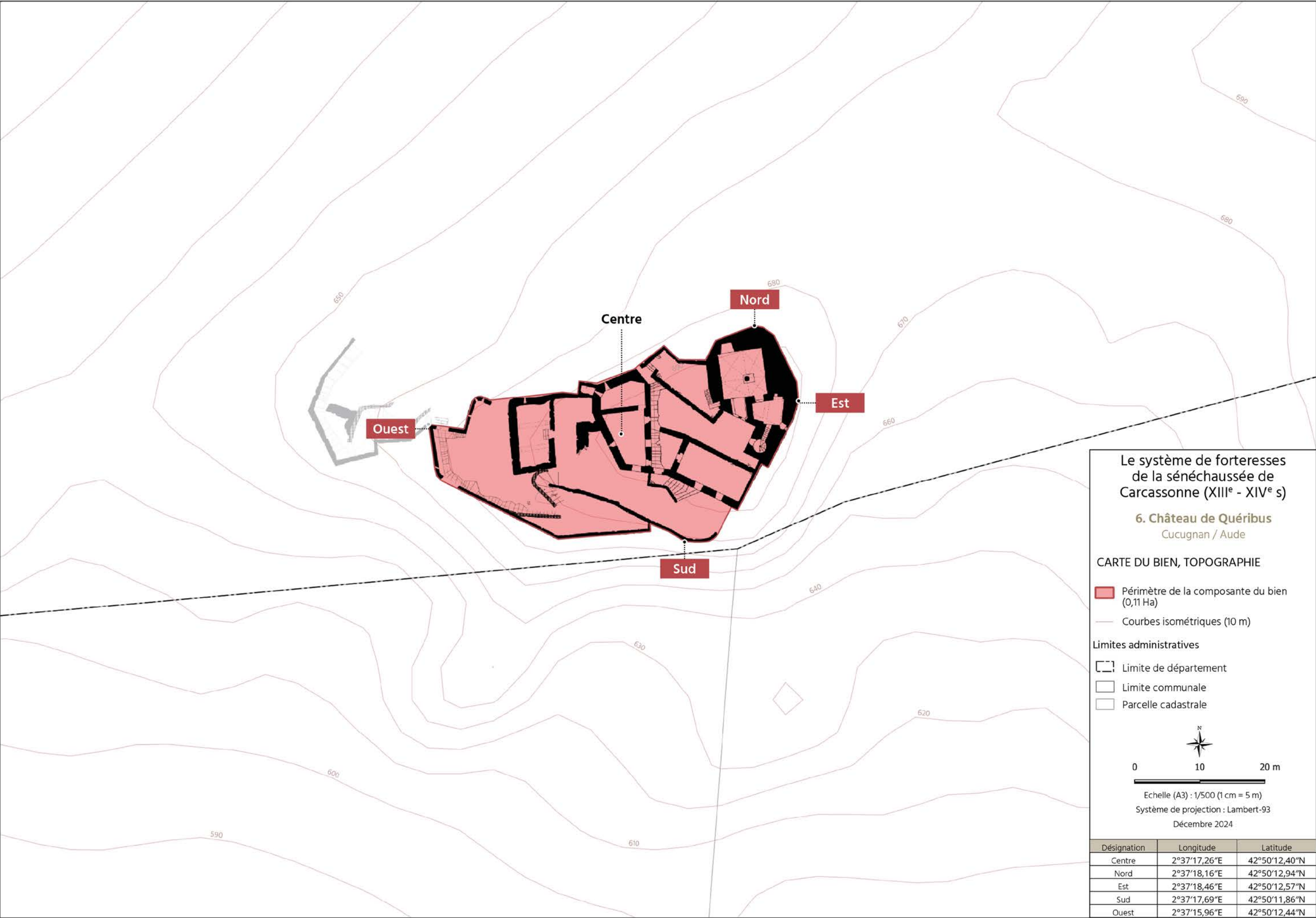
Périmètre du bien

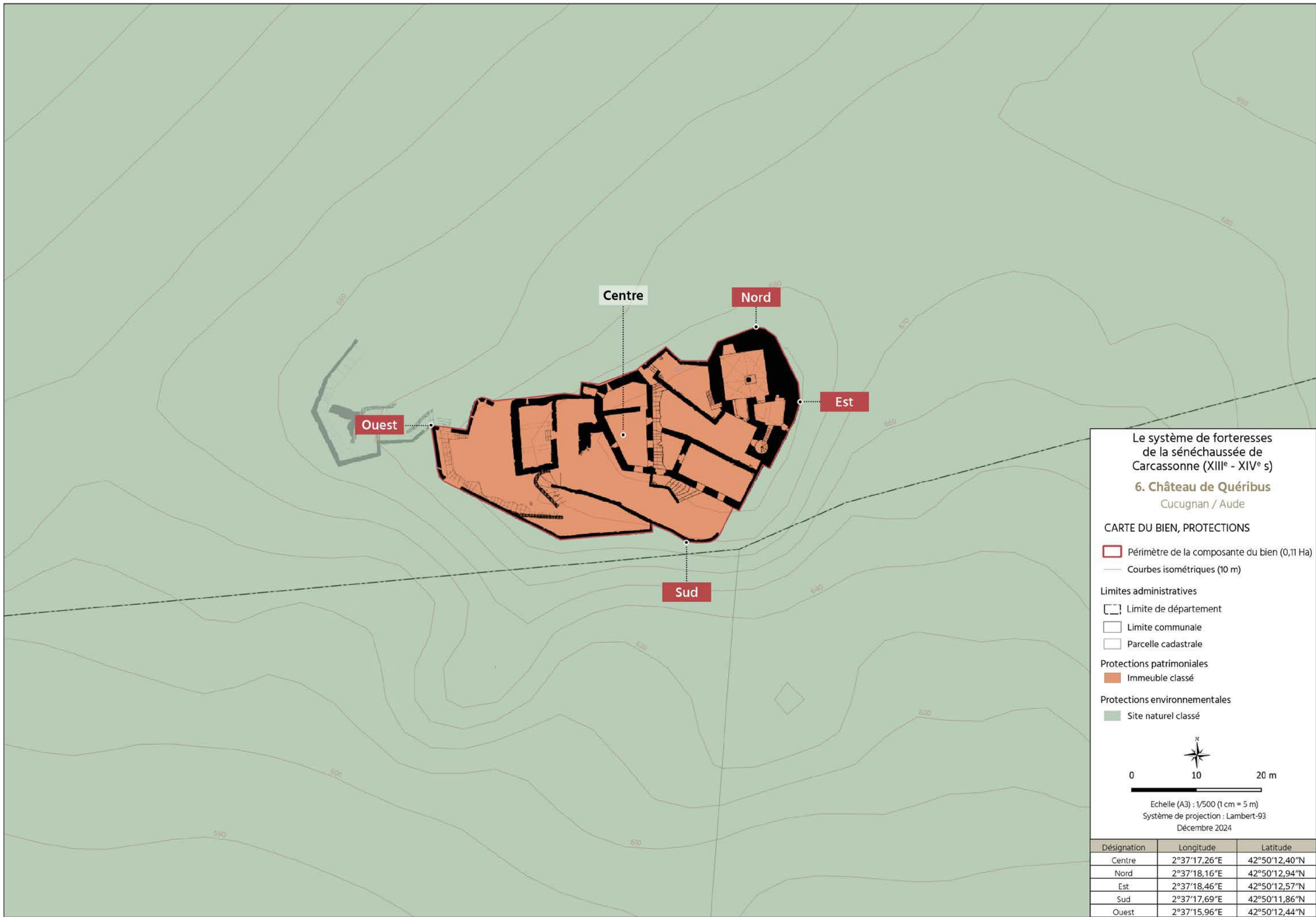
Document illustratif



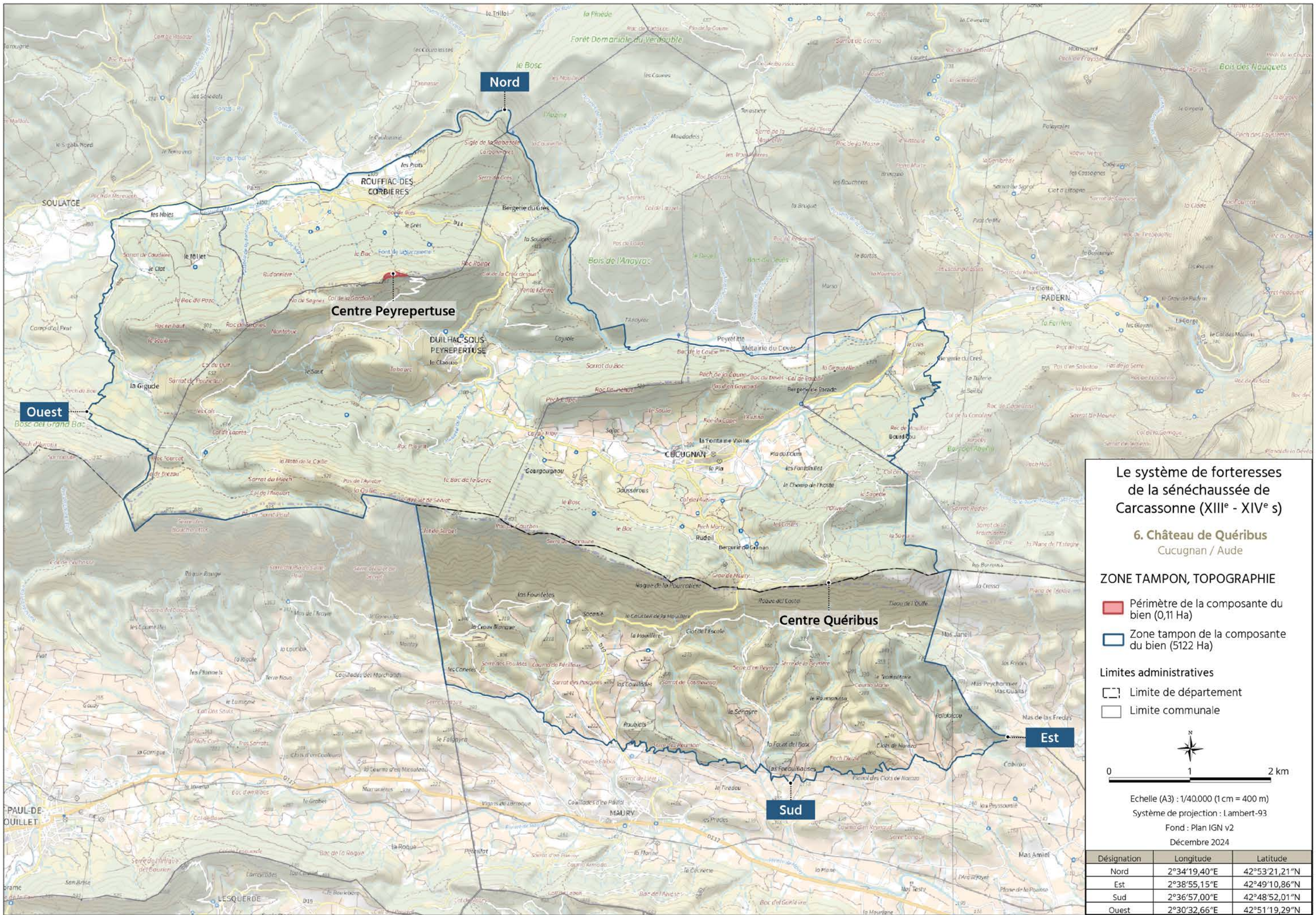
Château de Quéribus











Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

6. Château de Quéribus
Cucugnan / Aude

ZONE TAMPON, TOPOGRAPHIE

- Périmètre de la composante du bien (0,11 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (5122 Ha)

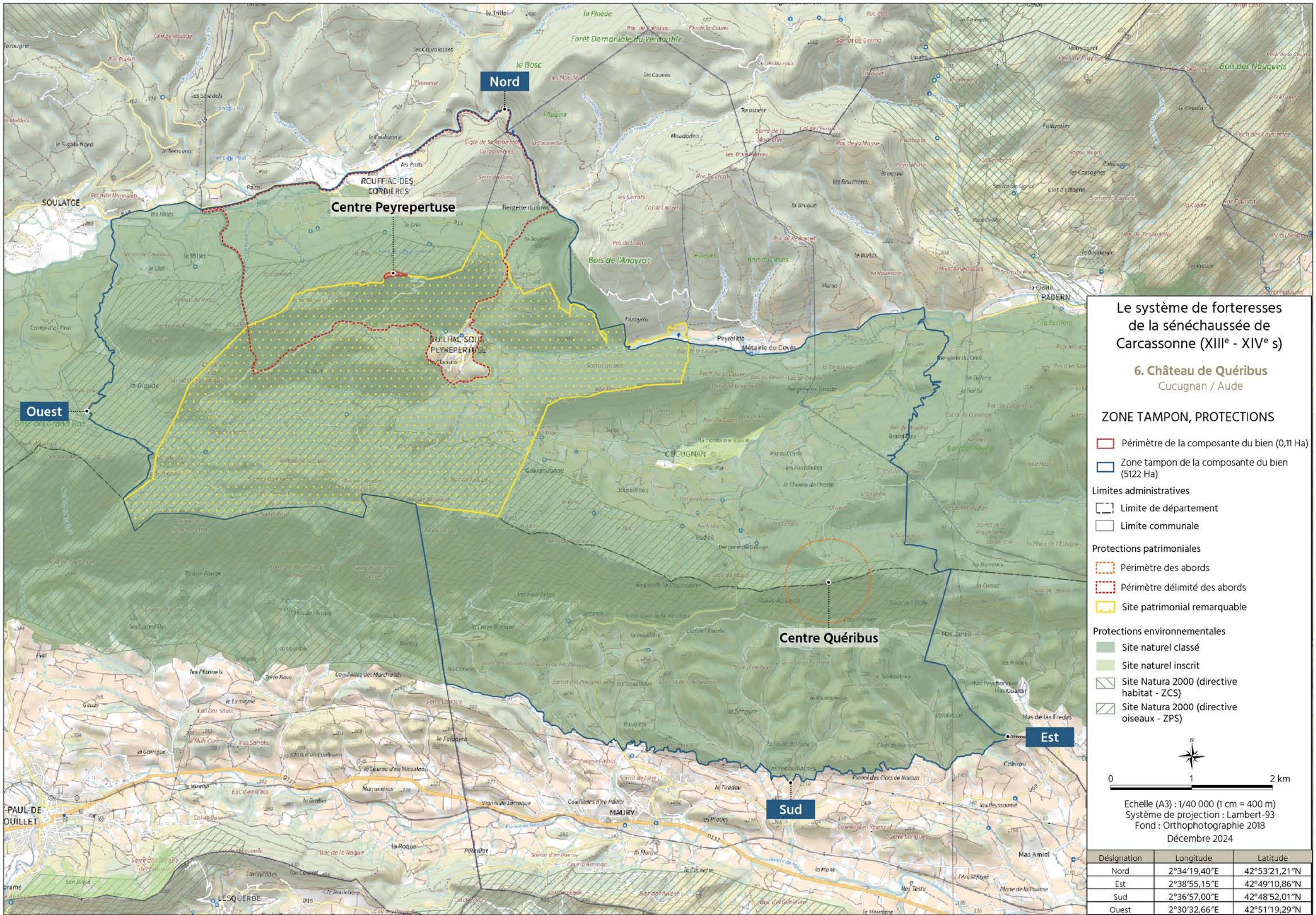
Limites administratives

- Limite de département
- Limite communale



Echelle (A3) : 1/40.000 (1 cm = 400 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°34'19,40"E	42°53'21,21"N
Est	2°38'55,15"E	42°49'10,86"N
Sud	2°36'57,00"E	42°48'52,01"N
Ouest	2°30'32,66"E	42°51'19,29"N



Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

6. Château de Quéribus
Cucugnan / Aude

ZONE TAMPON, PROTECTIONS

Périmètre de la composante du bien (0,11 Ha)

Zone tampon de la composante du bien
(5122 Ha)

Limites administratives

Limite de département

Limite communale

Protections patrimoniales

Périmètre des abords

Périmètre délimité des abords

Site patrimonial remarquable

Protections environnementales

Site naturel classé

Site naturel inscrit

Site Natura 2000 (directive
habitat - ZCS)

Site Natura 2000 (directive
oiseaux - ZPS)



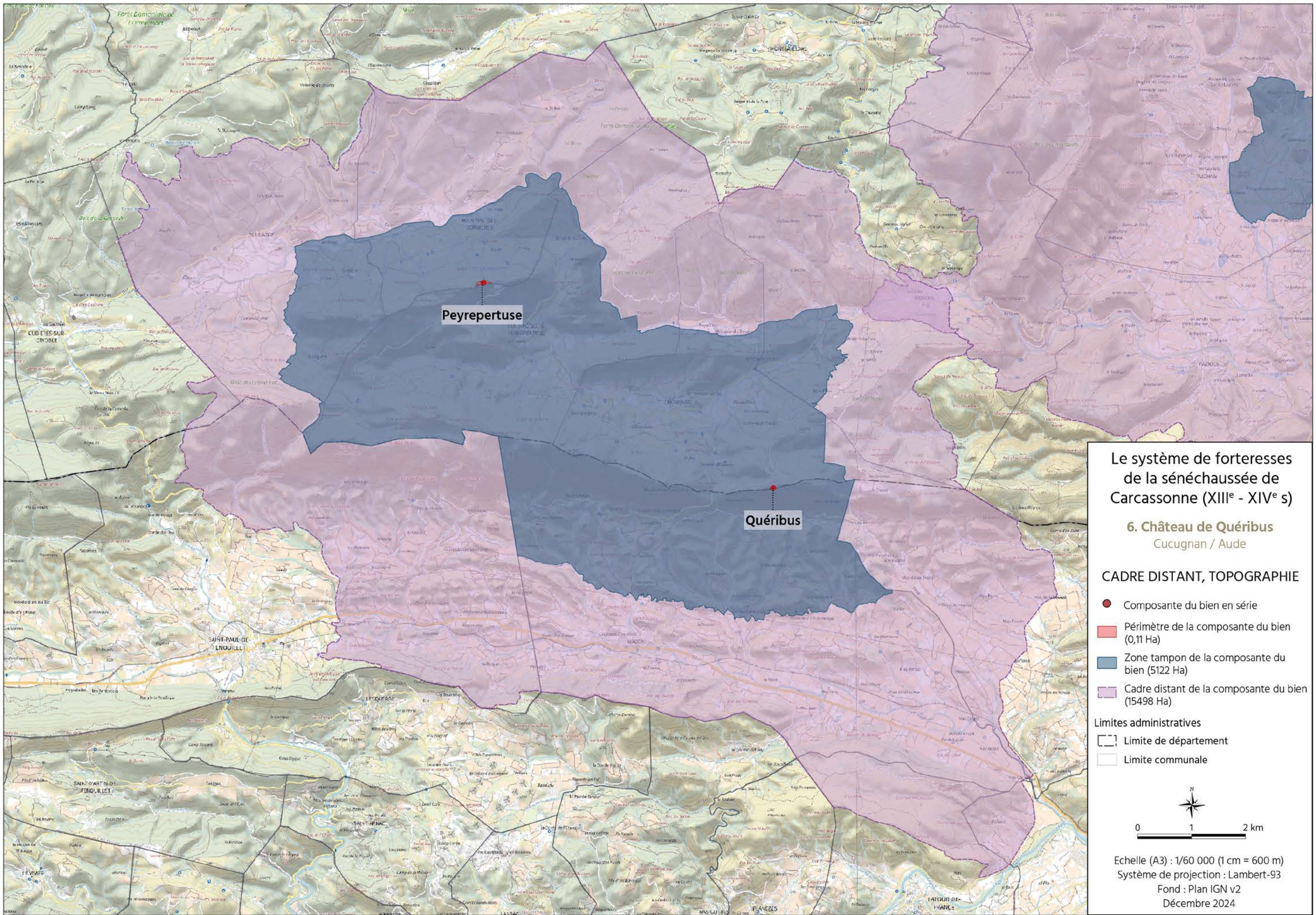
Echelle (A3) : 1/40 000 (1 cm = 400 m)

Système de projection : Lambert-93

Fond : Orthophotographie 2018

Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°34'19,40"E	42°53'21,21"N
Est	2°38'55,15"E	42°49'10,86"N
Sud	2°36'57,00"E	42°48'52,01"N
Ouest	2°30'32,66"E	42°51'19,29"N



Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

6. Château de Quéribus Cucugnan / Aude

CADRE DISTANT, TOPOGRAPHIE

- Composante du bien en série
- Périmètre de la composante du bien (0,11 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (5122 Ha)
- Cadre distant de la composante du bien (15498 Ha)

- Limites administratives
- Limite de département
 - Limite communale



Echelle (A3) : 1/60 000 (1 cm = 600 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024



Périmètre de précaution, zone de vigilance de l'AIP

Cadre distant, zone d'exclusion de l'AIP

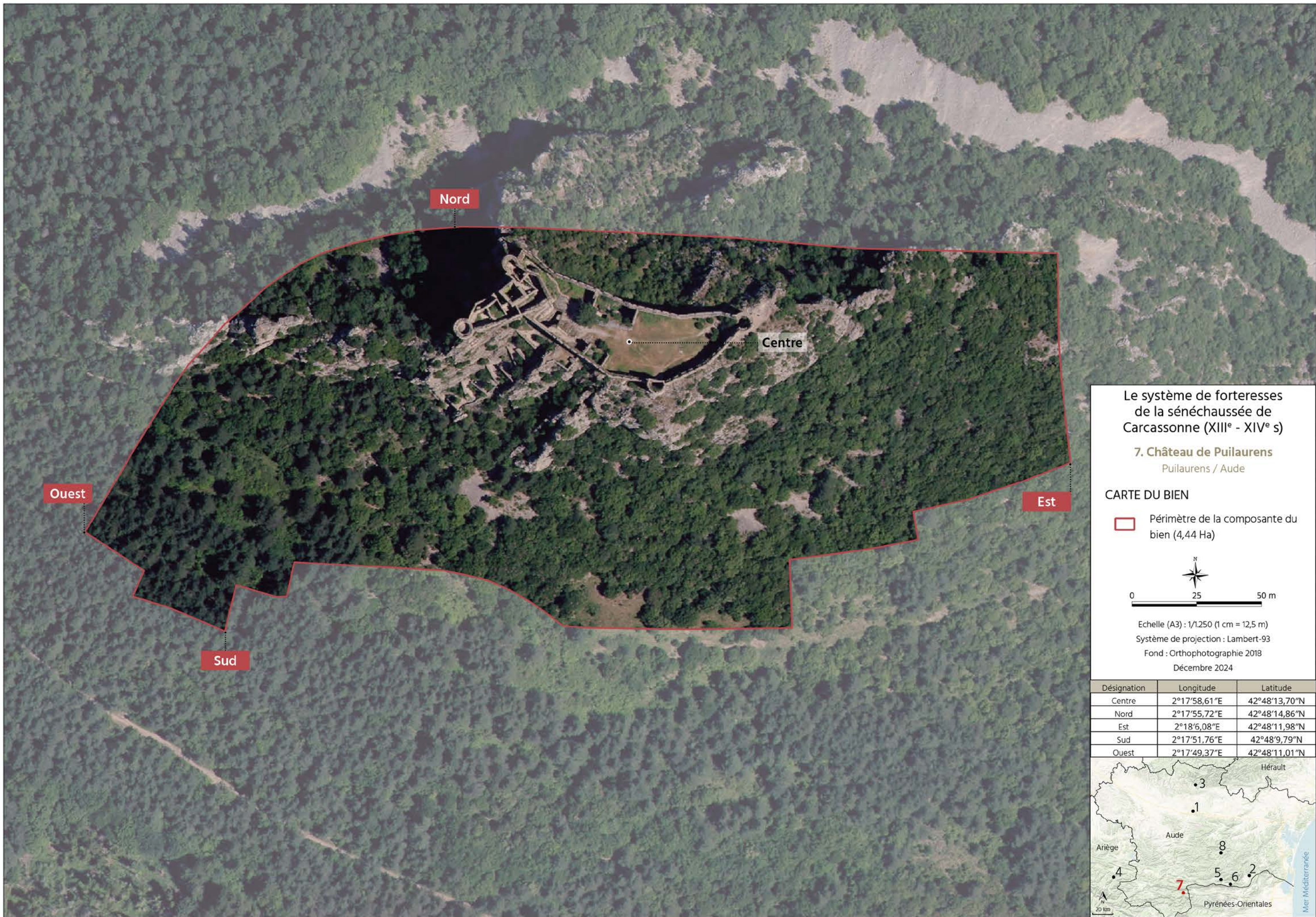
Zone tampon

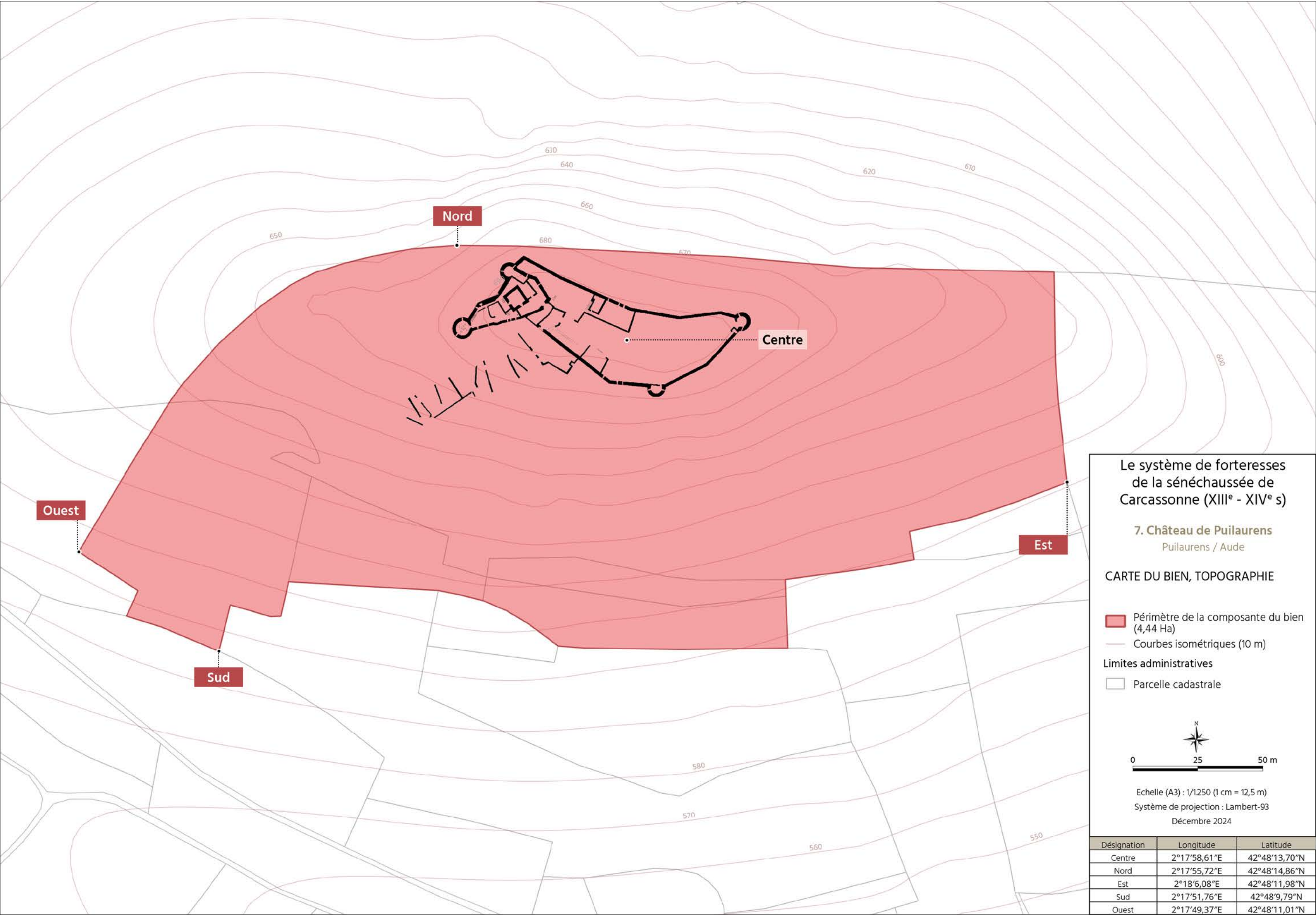
Périmètre du bien

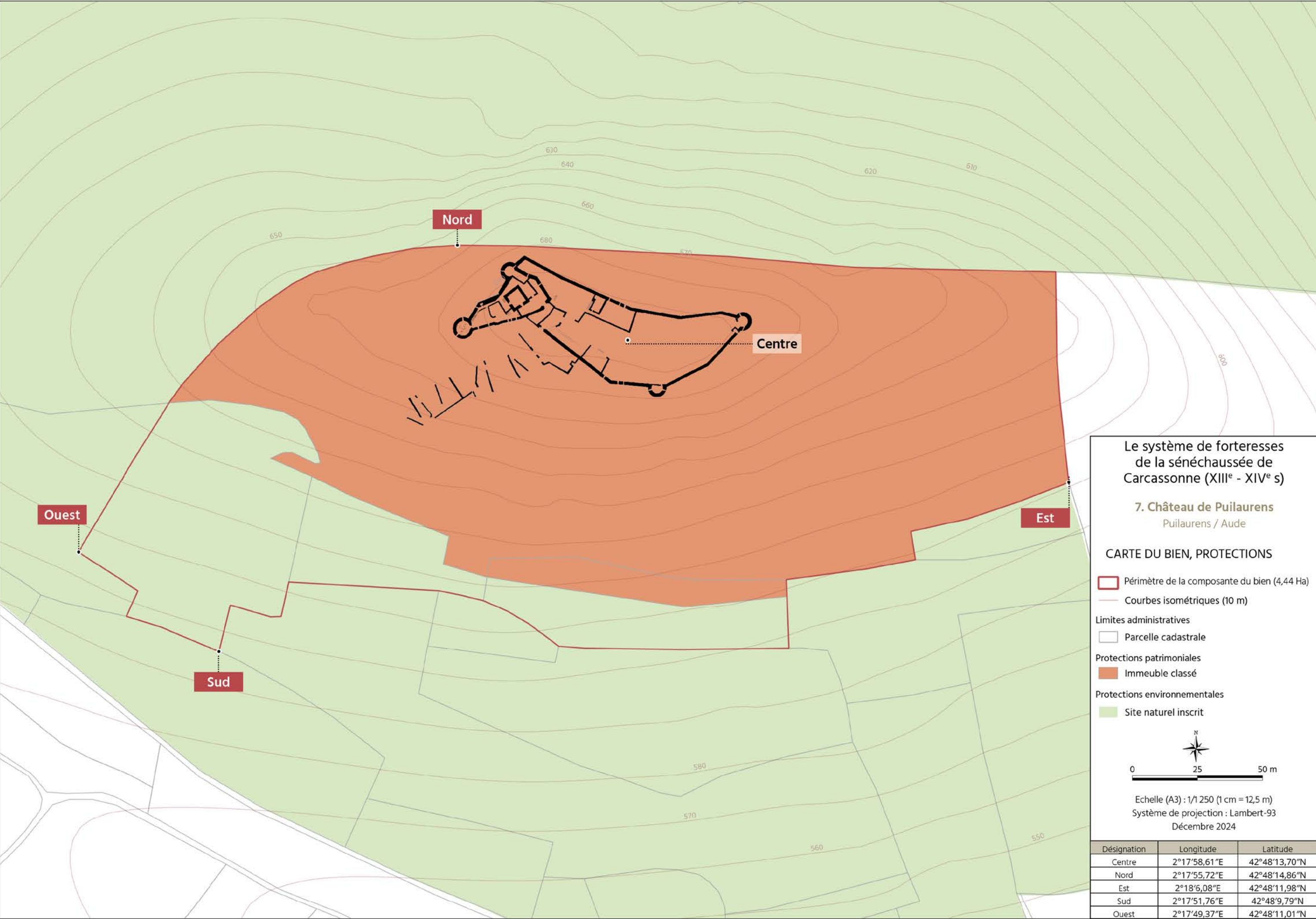
Document illustratif

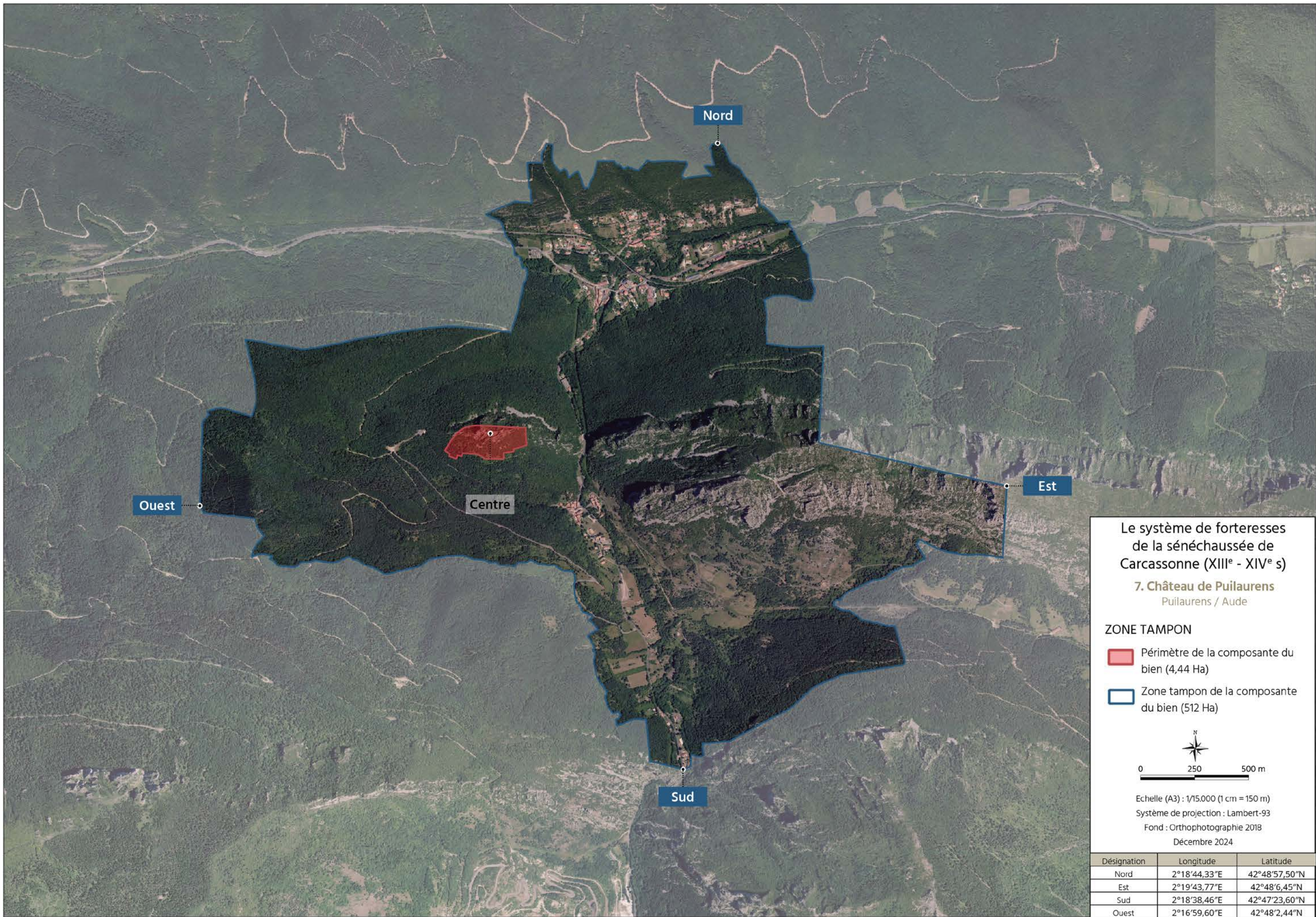


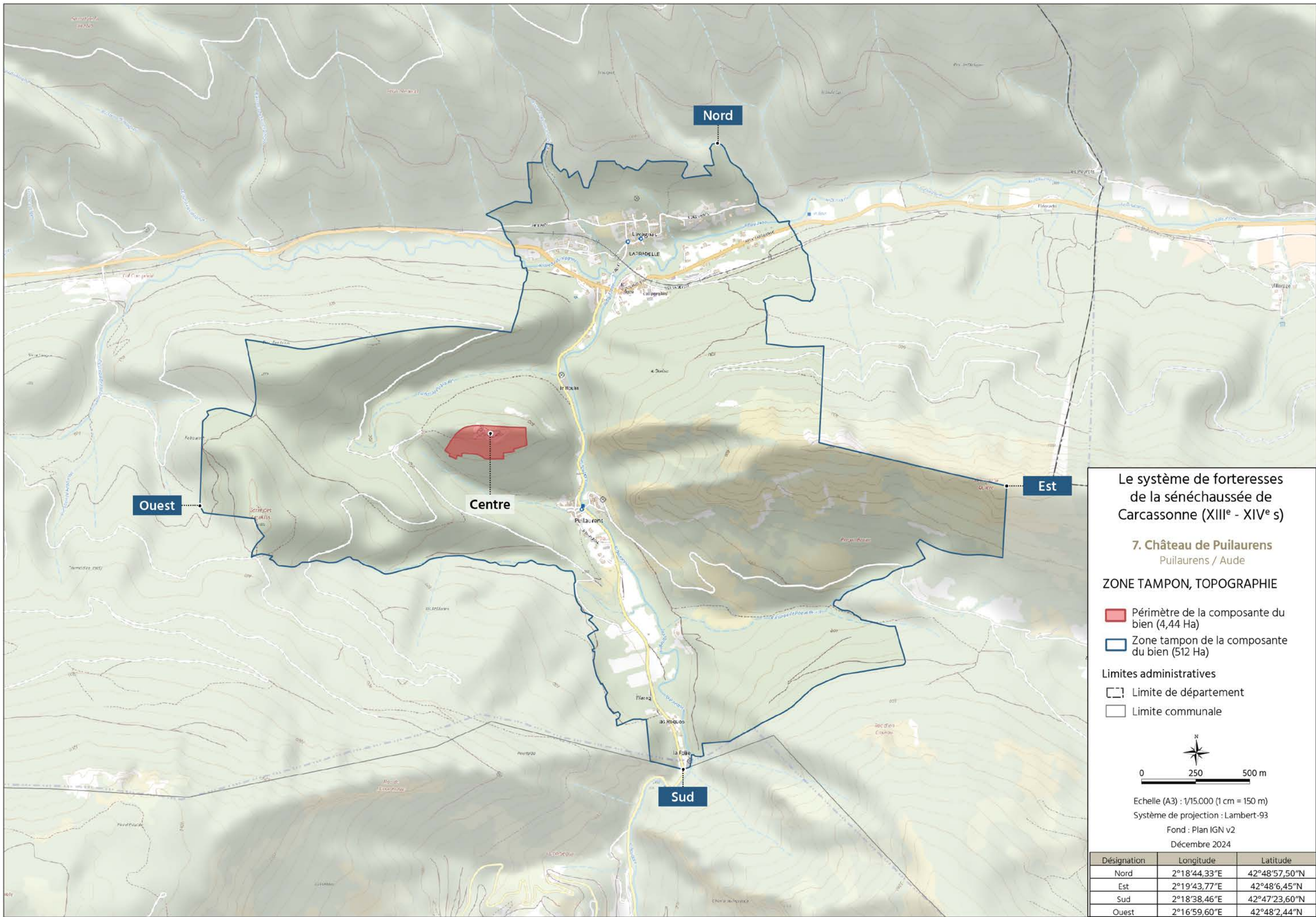
Château de Puilaurens











Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

7. Château de Puilaurens
Puilaurens / Aude

ZONE TAMPON, TOPOGRAPHIE

- Périmètre de la composante du bien (4,44 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (512 Ha)

Limites administratives

- Limite de département
- Limite communale



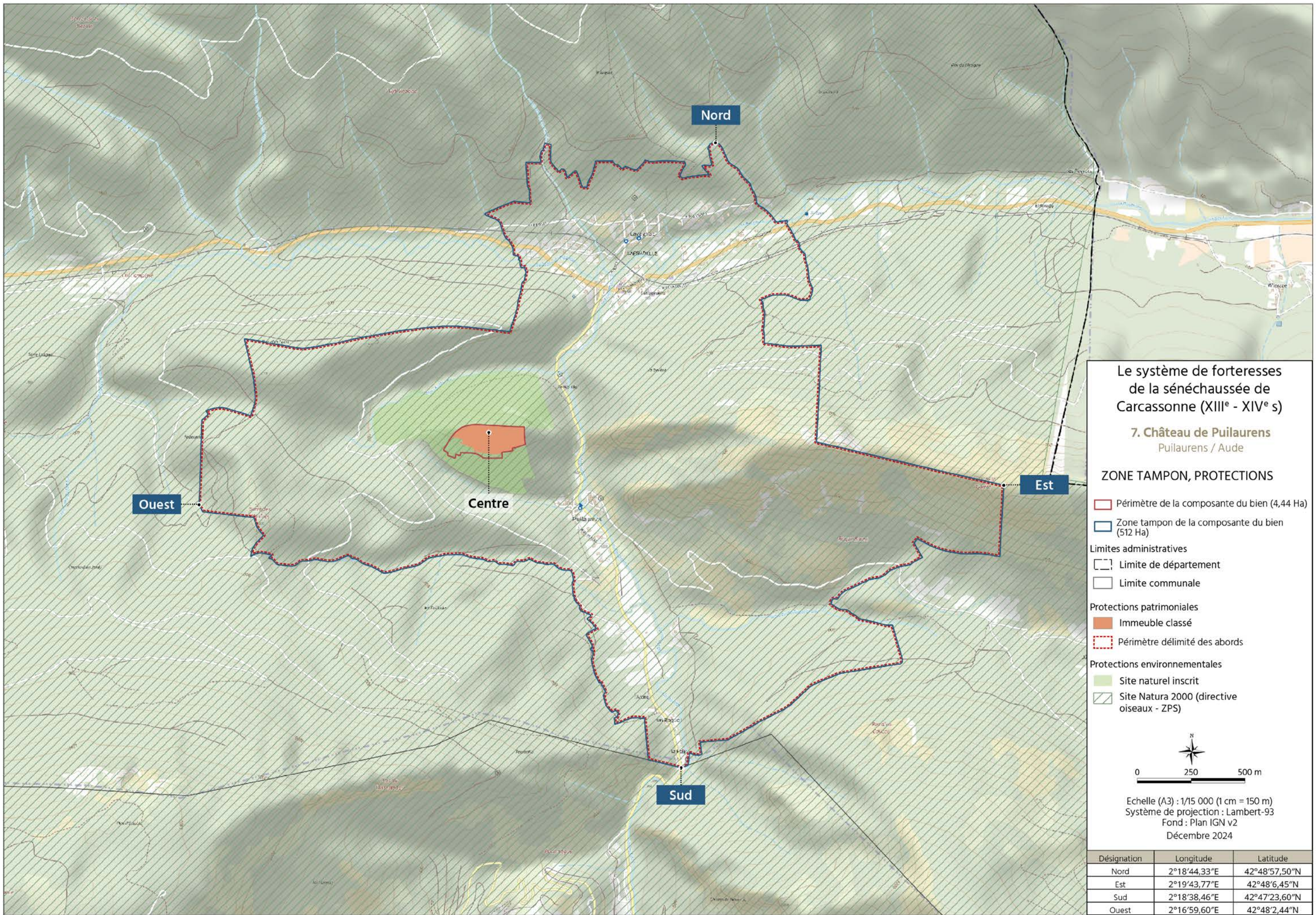
Echelle (A3) : 1/15.000 (1 cm = 150 m)

Système de projection : Lambert-93

Fond : Plan IGN v2

Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°18'44,33"E	42°48'57,50"N
Est	2°19'43,77"E	42°48'6,45"N
Sud	2°18'38,46"E	42°47'23,60"N
Ouest	2°16'59,60"E	42°48'2,44"N



Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

7. Château de Puilaurens
Puilaurens / Aude

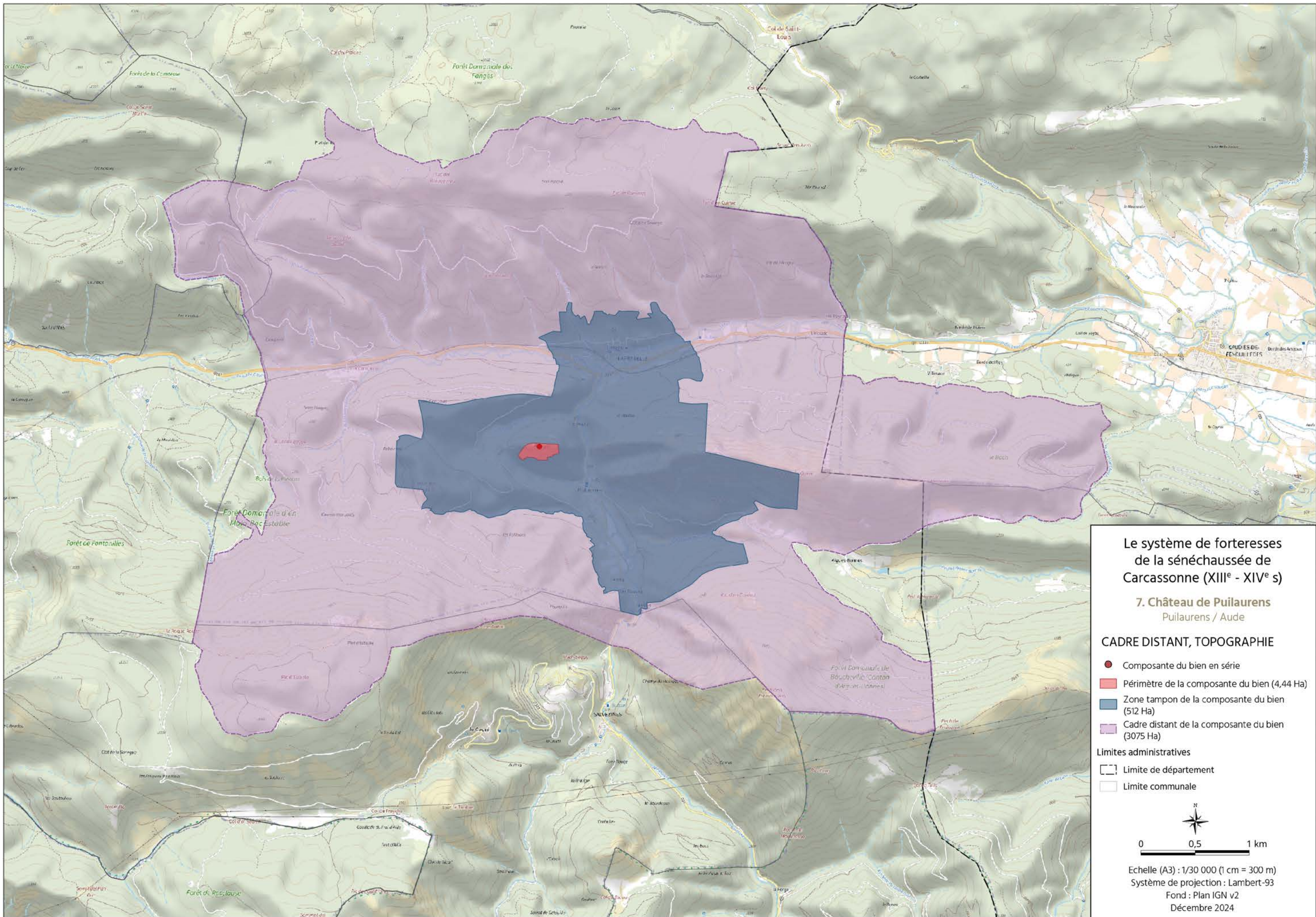
ZONE TAMPON, PROTECTIONS

- Périmètre de la composante du bien (4,44 Ha)
- Zone tampon de la composante du bien (512 Ha)
- Limites administratives
 - Limite de département
 - Limite communale
- Protections patrimoniales
 - Immeuble classé
 - Périmètre délimité des abords
- Protections environnementales
 - Site naturel inscrit
 - Site Natura 2000 (directive oiseaux - ZPS)



Echelle (A3) : 1/15 000 (1 cm = 150 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Plan IGN v2
Décembre 2024

Désignation	Longitude	Latitude
Nord	2°18'44,33"E	42°48'57,50"N
Est	2°19'43,77"E	42°48'6,45"N
Sud	2°18'38,46"E	42°47'23,60"N
Ouest	2°16'59,60"E	42°48'2,44"N





Cadre distant, zone
d'exclusion de l'AIP

Périmètre de précaution, zone de vigilance de l'AIP

Zone tampon

Périmètre du bien

Document illustratif



Château de Termes



Le système de forteresses
de la sénéchaussée de
Carcassonne (XIII^e - XIV^e s)

8. Château de Termes
Termes / Aude

CARTE DU BIEN

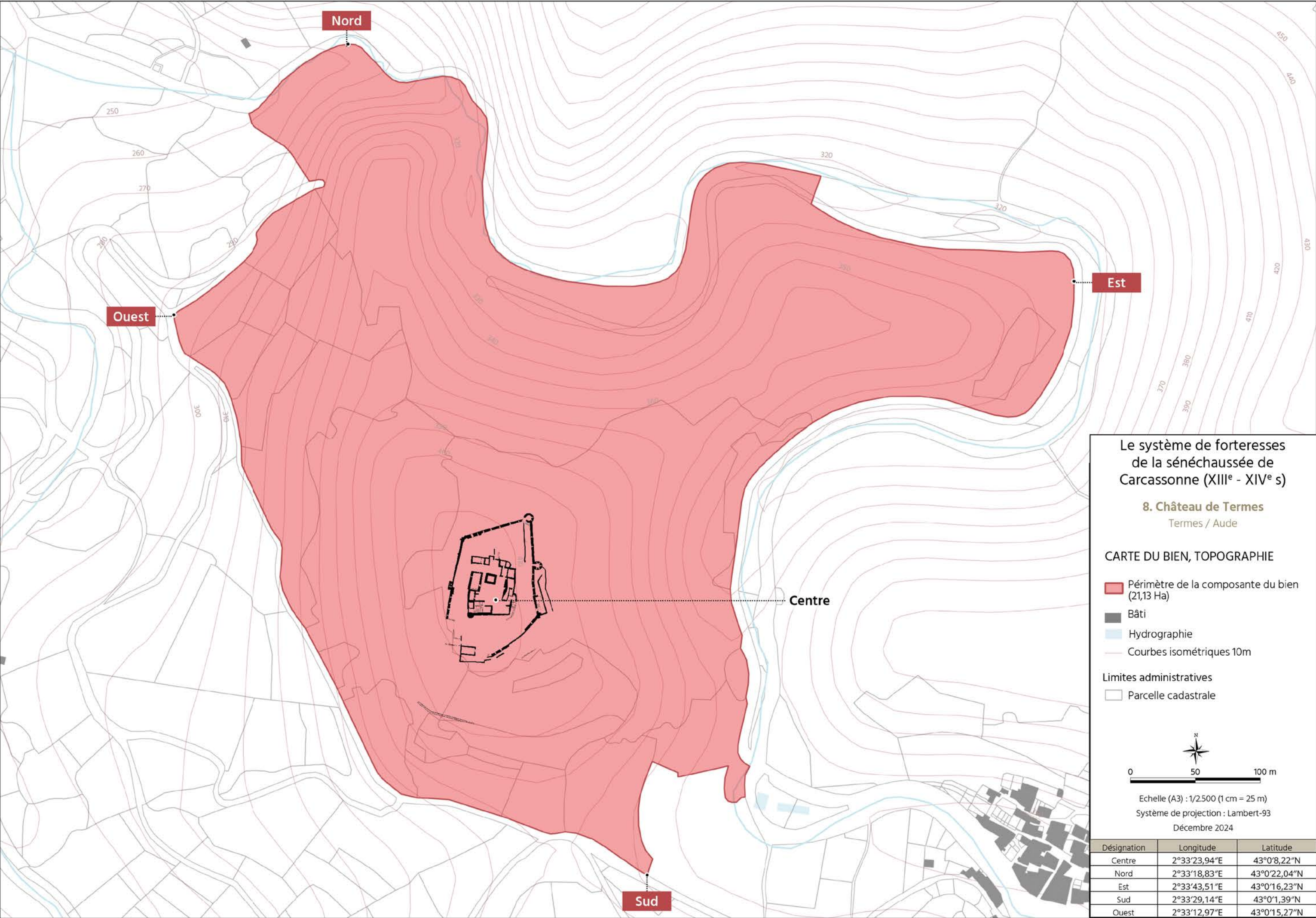
 Périmètre de la composante du
bien (21,13 Ha)

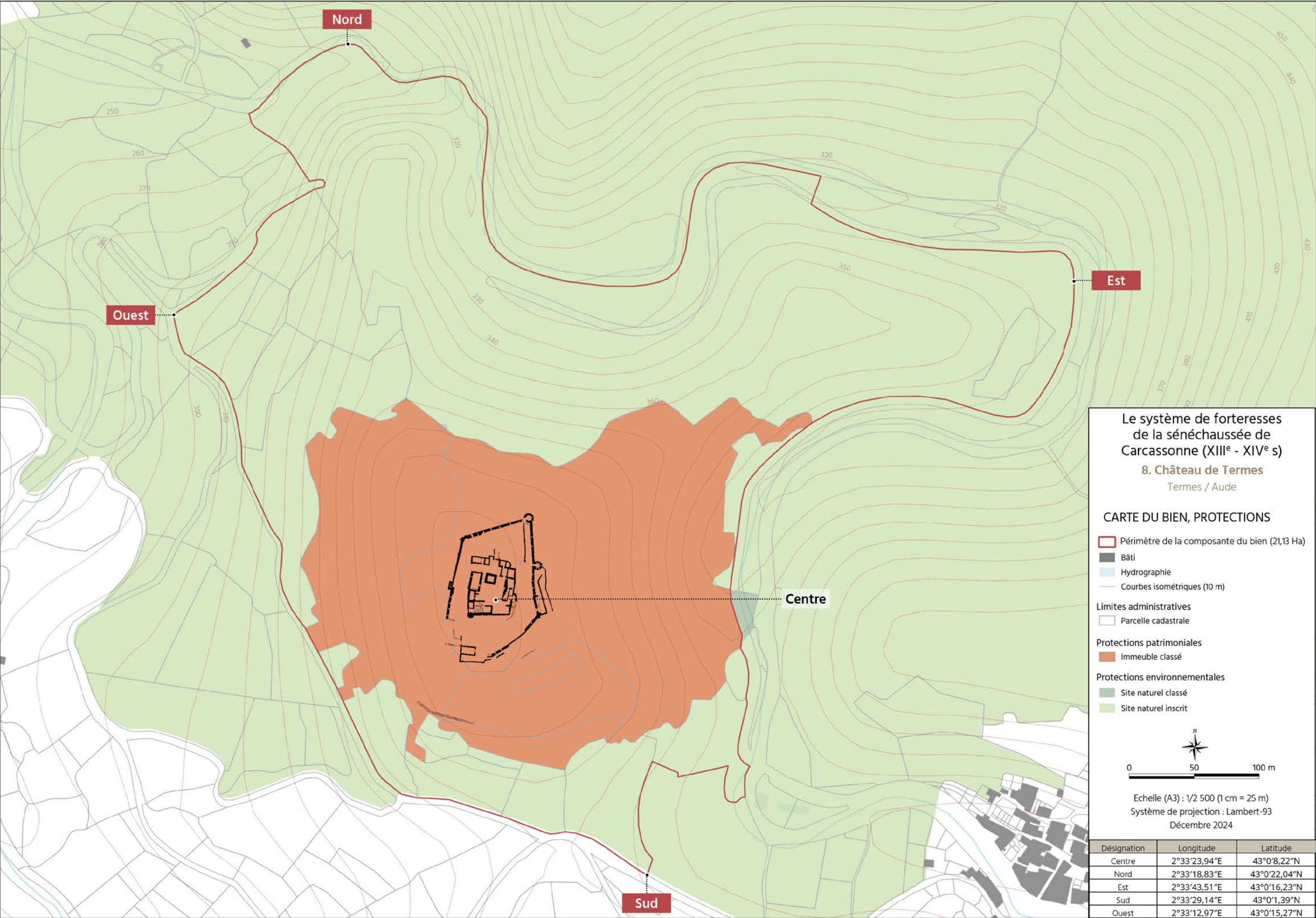


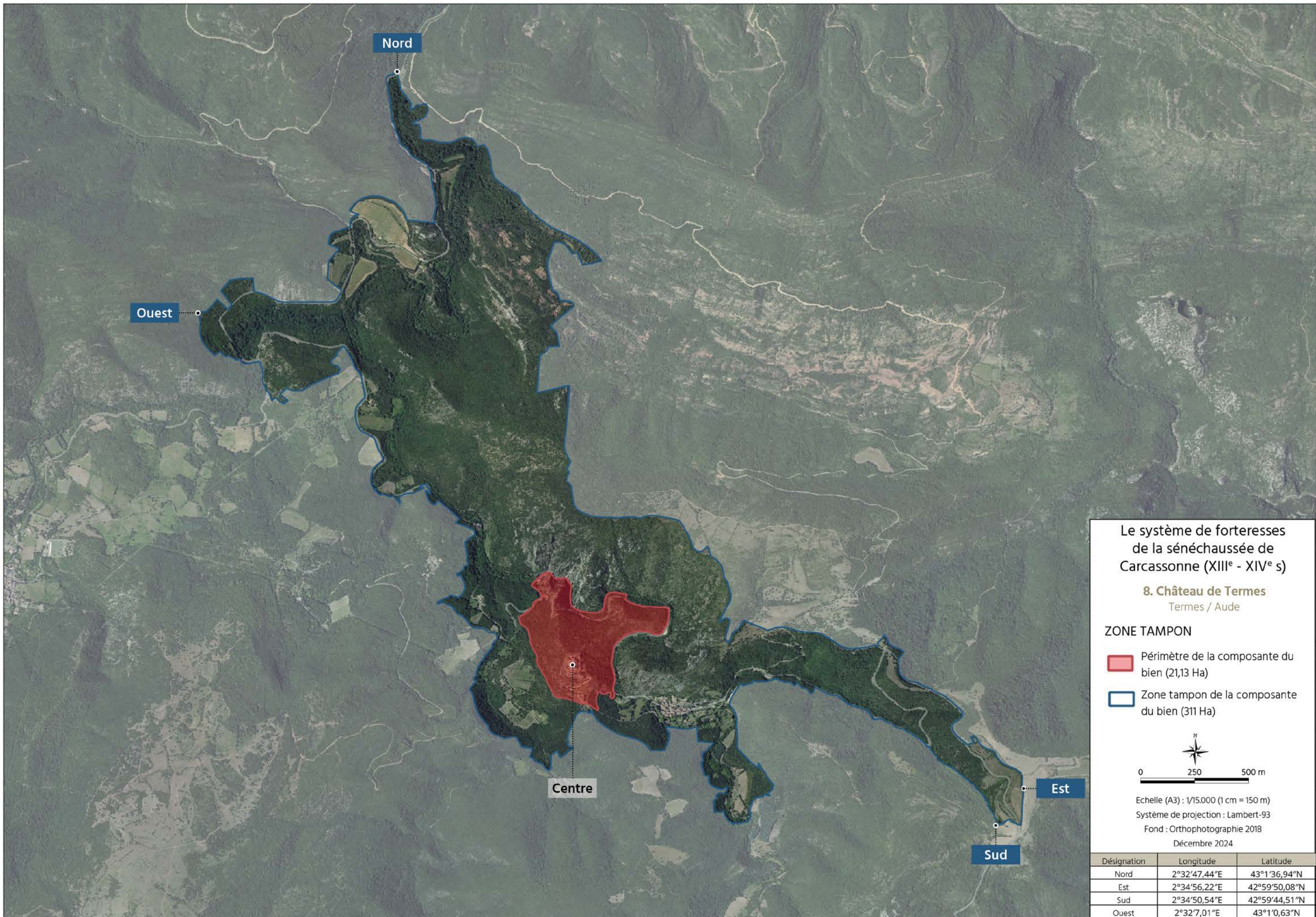
Echelle (A3) : 1/2.500 (1 cm = 25 m)
Système de projection : Lambert-93
Fond : Orthophotographie 2018
Décembre 2024

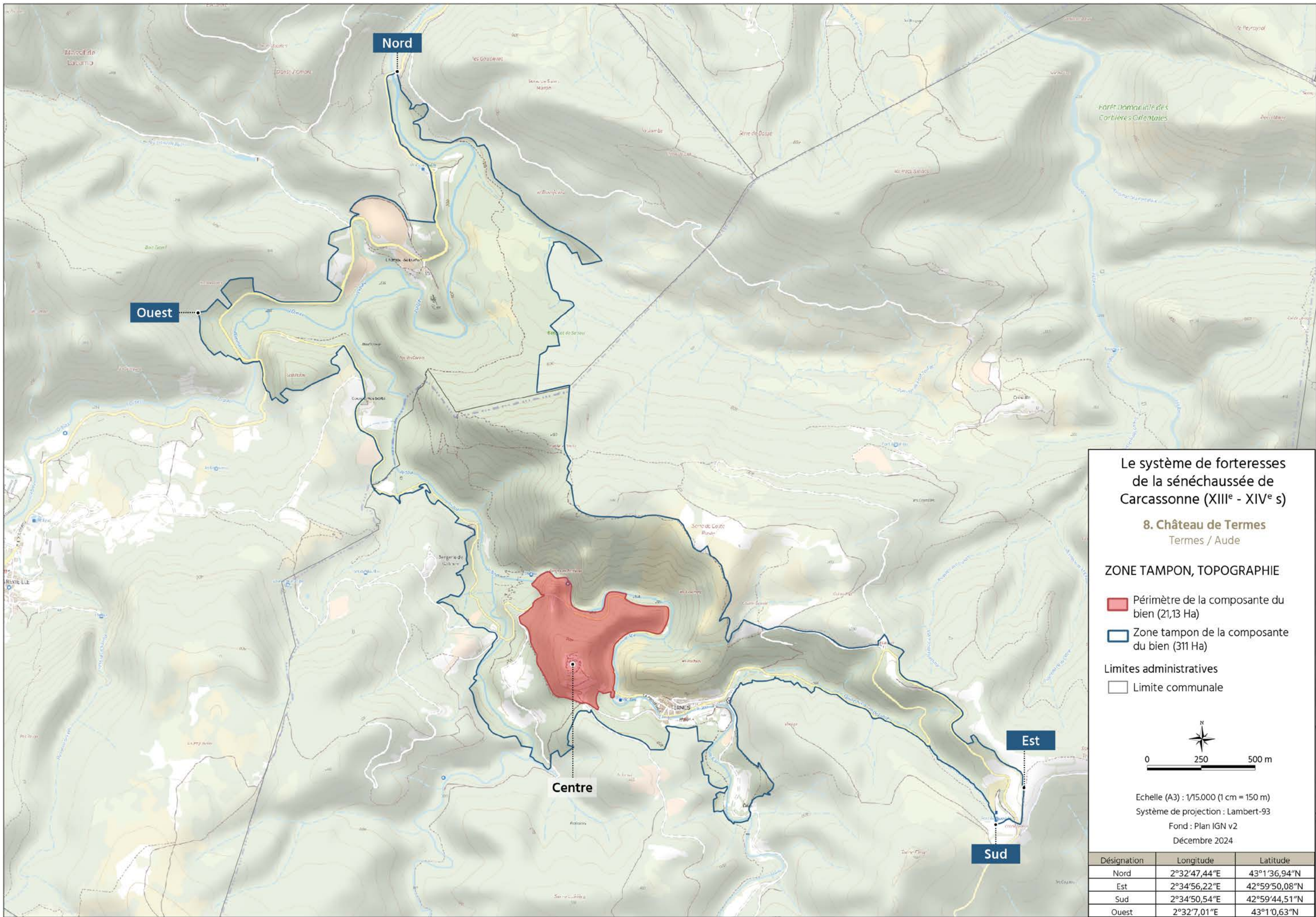
Désignation	Longitude	Latitude
Centre	2°33'23,94"E	43°0'8,22"N
Nord	2°33'18,83"E	43°0'22,04"N
Est	2°33'43,51"E	43°0'16,23"N
Sud	2°33'29,14"E	43°0'1,39"N
Ouest	2°33'12,97"E	43°0'15,27"N

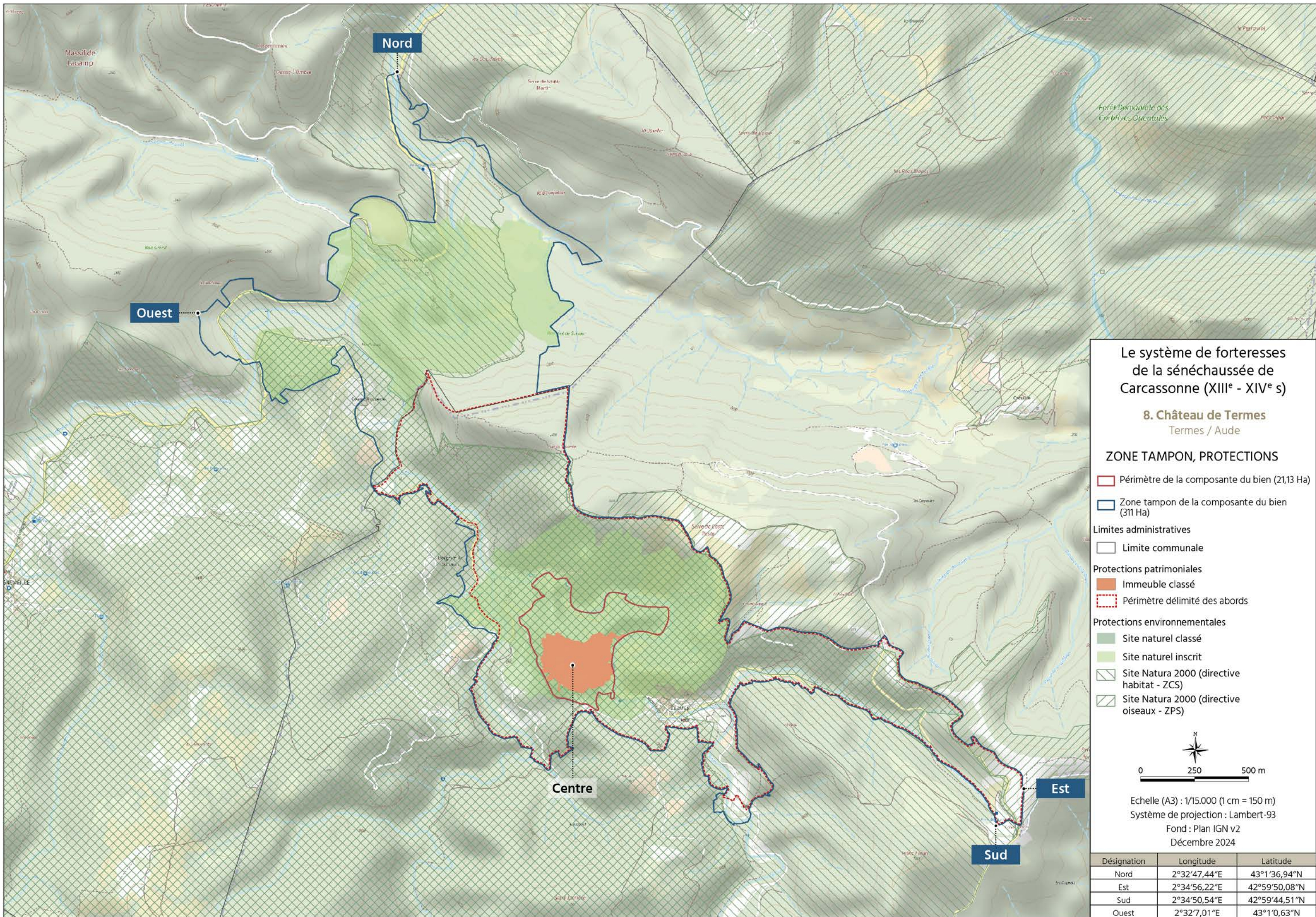


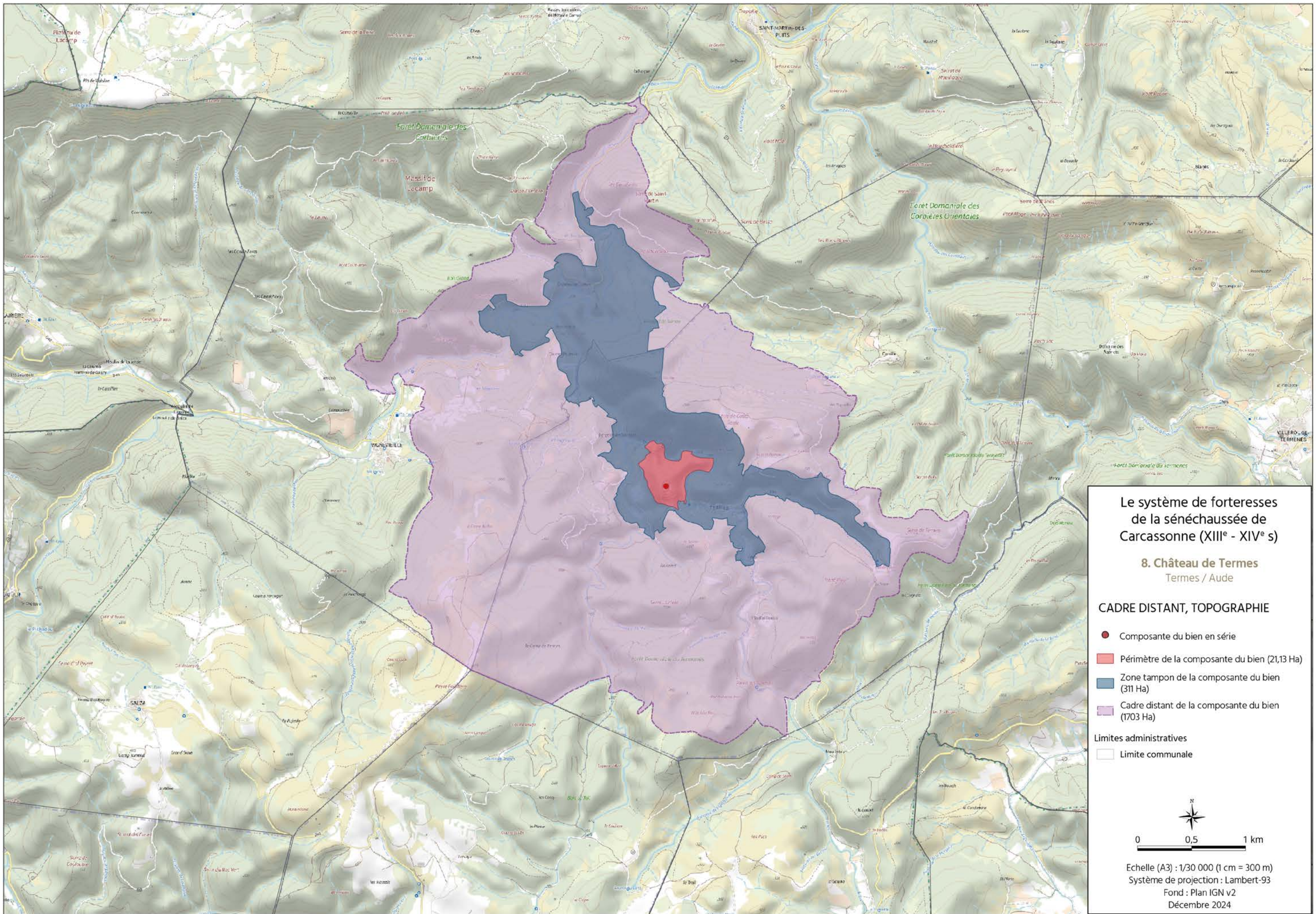














Périmètre de précaution, zone de vigilance de l'AIP

Zone tampon

Périmètre du bien

Cadre distant, zone
d'exclusion de l'AIP

Document illustratif

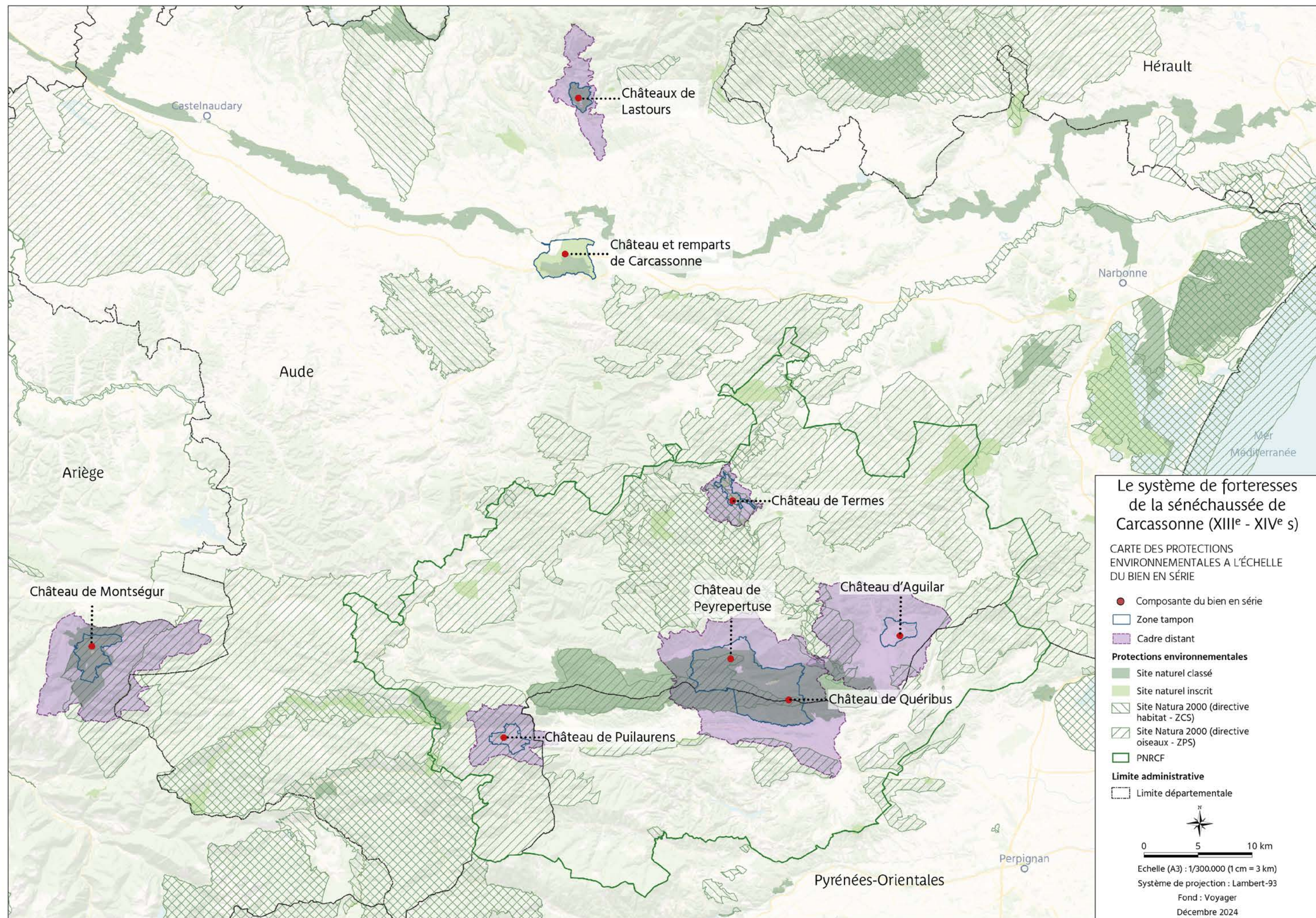


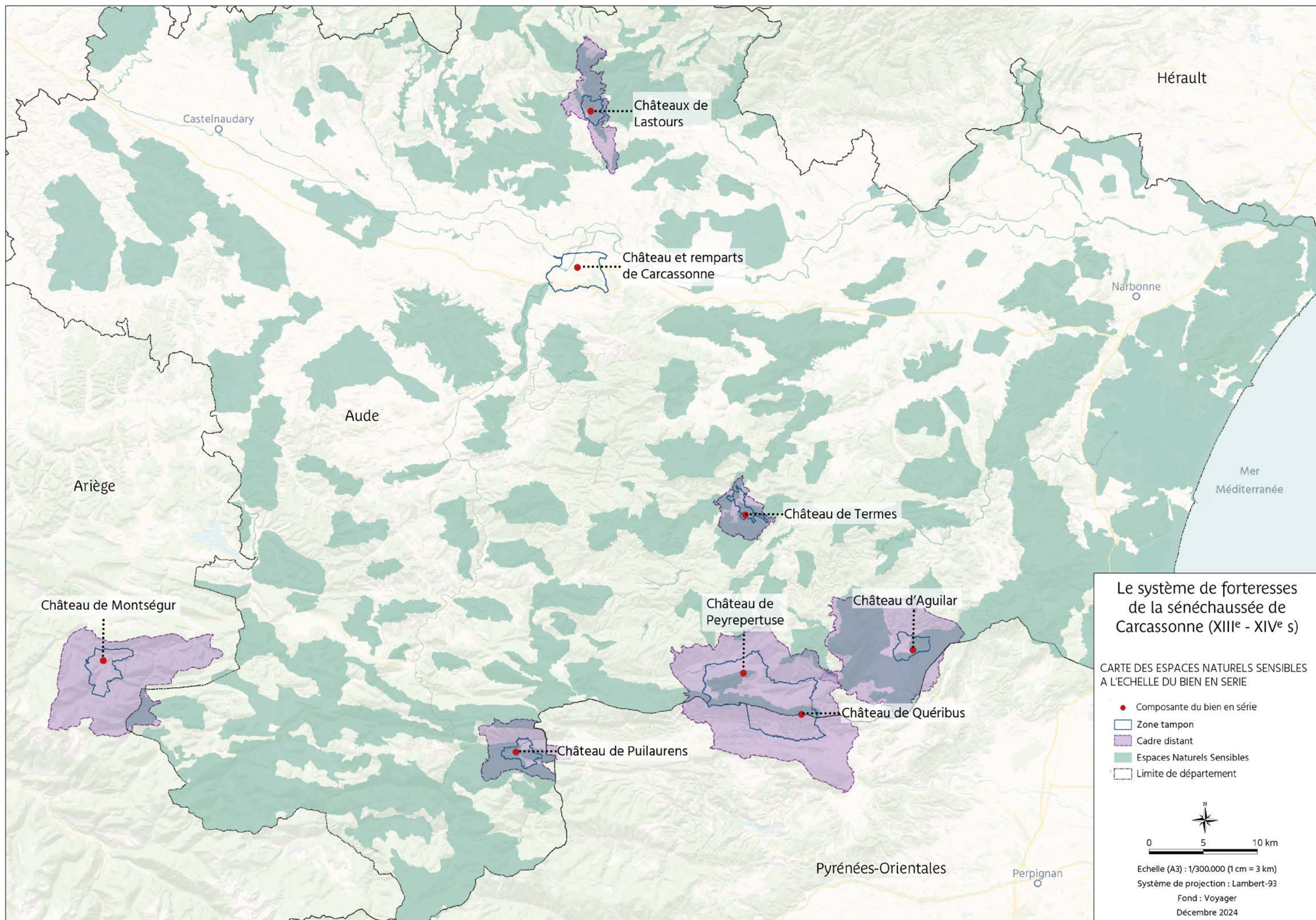
II. Cartes du bien :

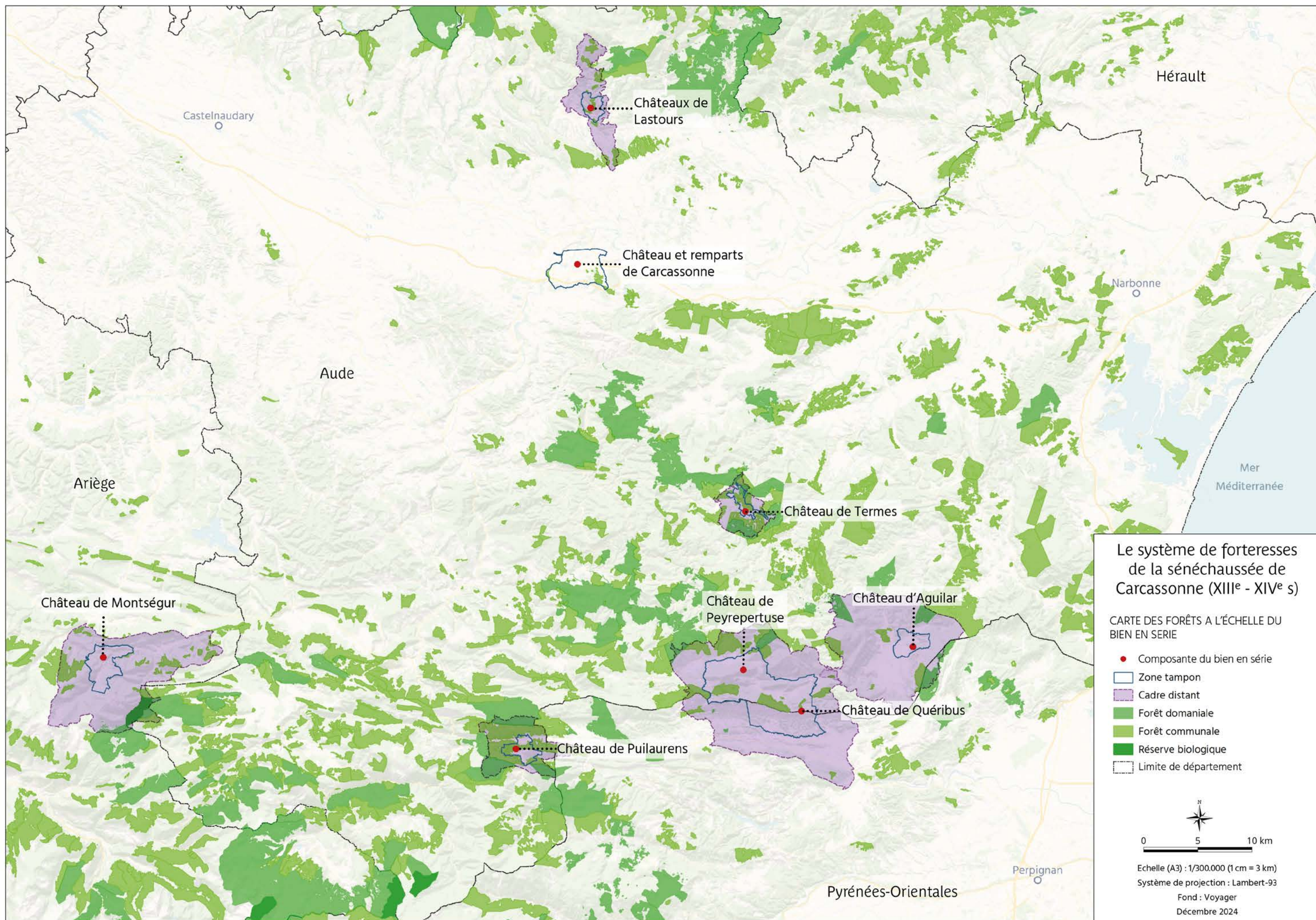
situation, périmètres
du bien, zones
tampons, cadres
distants et protections

C. Cartes des protections
environnementales à l'échelle
du bien en série









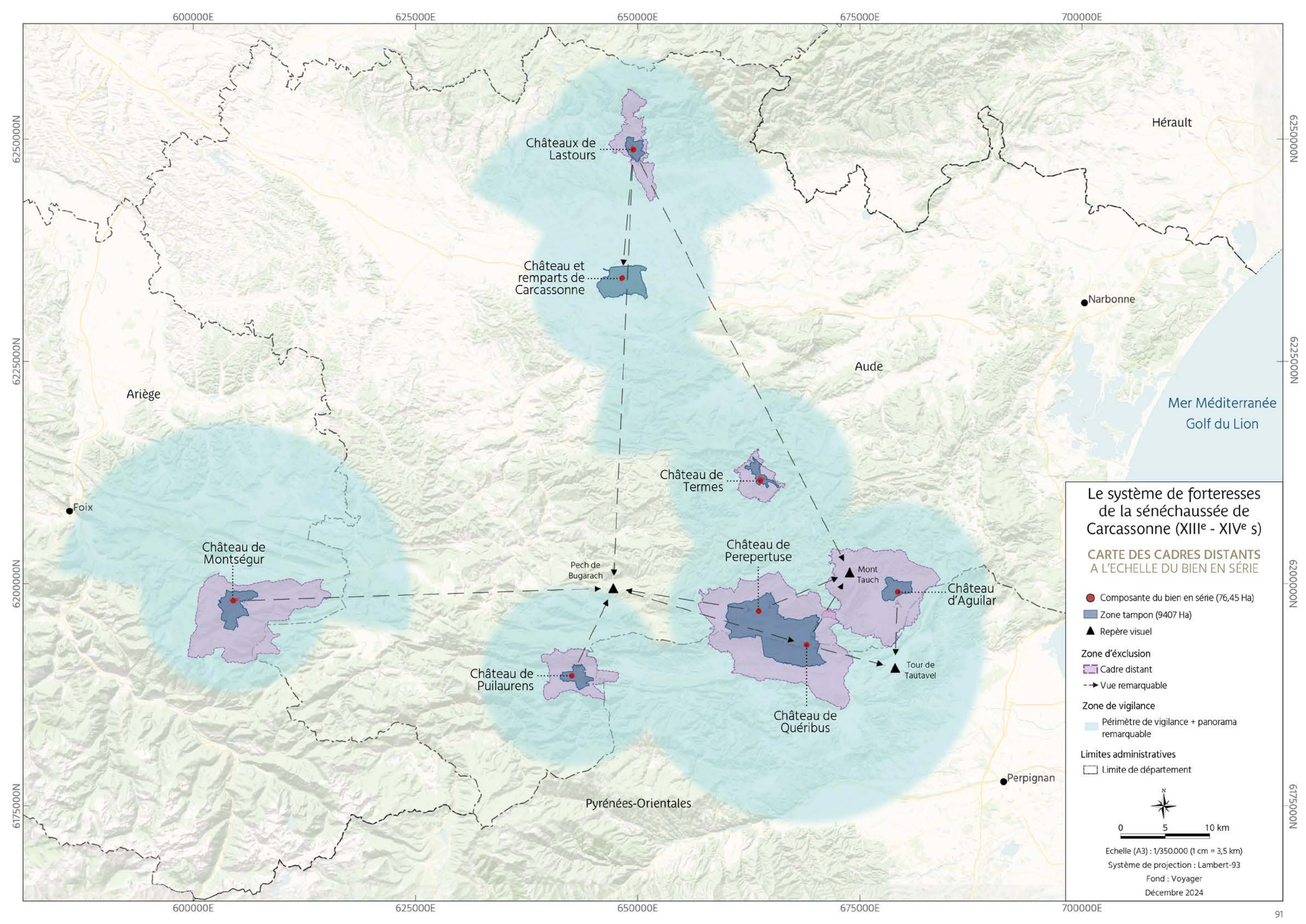


II. Cartes du bien :

situation, périmètres
du bien, zones
tampons, cadres
distants et protections

D. Carte du cadre distant à
l'échelle du bien en série (AIP)







Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
T : 04 68 11 64 90
contact.ampm@aude.fr



© crédits photos : Philippe Benoist / AMPM
Création graphique : AMPM
Impression : Caiiman
Décembre 2024



Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
T : 04 68 11 64 90
contact.ampm@aude.fr

